



Rapport de réconciliation des paiements effectués par les industries extractives à l'Etat Malagasy et des recettes perçues par l'Etat Malagasy Exercice 2012

Janvier 2015

Réalisé pour le compte de
EITI Madagascar par :

Résumé exécutif

Présentation de la mission

Contexte et objectifs du rapport

Le présent document, intitulé « *Rapport EITI Madagascar - Exercice 2012* », constitue le quatrième rapport officiel de réconciliation de Madagascar, commandé par le Comité National de l'EITI. Son premier objectif est la réconciliation des flux financiers entre l'Etat et les principales industries extractives (compagnies minières et pétrolières amont) à Madagascar pour l'année fiscale 2012. Le rapport reflète également les exigences prévues par les normes de l'EITI, notamment :

- ▶ les dispositions en matière de gouvernance, le cadre légal et le régime fiscal applicable aux industries extractives ;
- ▶ une vue d'ensemble du secteur extractif malgache ;
- ▶ la contribution du secteur extractif en 2012 par rapport à l'ensemble de l'économie et un aperçu de la contribution fiscale du secteur extractif à l'ensemble des recettes fiscales du pays ;
- ▶ la production par produit et par compagnie y compris: 1/ les volumes de production totale et la valeur de la production 2/ les volumes des exportations totales et la valeur des exportations par matière de base ;
- ▶ les informations spécifiques sur les Entreprises Appartenant à l'Etat (EAE) notamment : une explication des règles et des pratiques courantes qui régissent les relations financières entre le gouvernement et les entreprises appartenant à l'Etat ;
- ▶ un Etat des lieux des procédures d'octroi des permis en 2012 ;
- ▶ les informations sur la propriété réelle des compagnies extractives ;
- ▶ les informations sur les contrats pétroliers ;
- ▶ l'Etat des dons remis par les entreprises extractives à la collectivité ;
- ▶ les informations concernant les collectivités décentralisées (régions et communes) ;
- ▶ l'utilisation des fonds reçus des entreprises extractives par les communes pratiquant le budget participatif.

Le taux de change utilisé pour l'ensemble du rapport est le taux moyen de la Banque Centrale de Madagascar pour l'année 2012 soit 1 USD égal à MGA 2 194,97.

Étendue et approche

La mission du Réconciliateur est régie par la norme internationale ISRS 4400 relative aux « *Missions de procédures convenues relatives aux informations financières* » et la norme ISRS 4410 relative aux « *Missions de compilation d'informations financières* ».

Conformément aux Termes de Références, l'approche adoptée suit les étapes principales suivantes :

Phase 1 : Analyse préliminaire

Phase 2 : Collecte des données de réconciliation

Phase 3 : Rapprochement initial

Phase 4 : Enquête sur les écarts et projet de rapport

Phase 5 : Rapport final

Cadrage défini par l'étude de matérialité

Les résultats de l'étude de matérialité, dûment validé par le Comité National, ont permis de définir le cadrage présenté dans le tableau ci-dessous :

Caractéristiques		Champ du rapport
Nombre d'entités par groupe	Groupe A <i>Remplissage du canevas de réconciliation requis pour les sociétés et pour l'Etat</i>	47
	Groupe B <i>Déclaration désagrégée par société fournie par l'Etat</i>	13
	Groupe C <i>Déclaration agrégée fournie par l'Etat</i>	66
	Total	126
Seuil de matérialité du Groupe A (USD)		54 876,12
Taux de couverture atteint par le Groupe A		97,01%

126 entités, incluant entreprises et personnes physiques, ont été identifiées comme ayant effectué un total de paiements significatifs aux principales administrations. Ces entités dont les paiements sont supérieurs à USD 5 000 intègrent ainsi le champ du « *Rapport EITI Madagascar - Exercice 2012* ».

Elles ont été séparées en 3 groupes :

- ▶ **Le groupe A** se compose de 47 entités, dont deux personnes physiques rattachées à des entreprises du même groupe. Le remplissage d'un canevas de réconciliation est requis pour les sociétés de ce groupe, ainsi que pour les administrations réceptrices de leurs flux. Les travaux sur ce groupe permettent d'atteindre un taux de couverture de 97,01% avec des entreprises ayant effectués des paiements aux administrations supérieurs au seuil de matérialité de USD 54 876,12 ;
- ▶ **Le groupe B** compte 13 entités, pour lesquelles seul l'Etat est tenu de fournir une déclaration désagrégée par société ;
- ▶ **Le groupe C** intègre 66 entités, pour lesquelles seul l'Etat est tenu de fournir une déclaration agrégée.

Mise à jour du taux de matérialité

Les mises à jour réalisées au cours de la mission de réconciliation ont permis de redéfinir le cadrage de l'étude de matérialité.

Le seuil de matérialité passe de USD 54 876,12 à USD 55 417,43 et le taux de couverture mis à jour à 99,03% au lieu de 97,01%.

Informations contextuelles

Vue d'ensemble du secteur extractif

Les potentialités de Madagascar en matière de minerais sont nombreuses.

Les principaux projets de taille industrielle actuellement en cours ou en prévision dans le secteur minier sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Nom de la société	Projets en cours ou en prévision
QMM	Exploitation en cours : ilménite, zirsill. Région Anosy
Projet Ambatovy	Exploitation en cours : nickel, cobalt. Mine à Moramanga, usine de transformation à Toamasina.
Kraoma	Exploitation en cours : chrome
Wisco	Recherche : Fer de Soalala
Madagascar Consolidated Mining et PAM Sakoa	Phase de préfaisabilité: charbon de la Sakoa
Toliara Sands	Permis d'exploitation depuis 2011, actuellement en phase d'Etude d'Impact Environnemental : Ilménite de Ranobe
Mainland	Actuellement en phase d'Etude d'Impact Environnemental : ilménite sur la côte est de Madagascar
Aziana	Détient des permis miniers pour la bauxite de Manantenina
Holcim	Exploitation de pouzzolane, argile et cipolin à Antsirabe et Tamatave dans le cadre de la production et la vente de ciment

Par ailleurs, le secteur minier malgache est aussi caractérisé par l'existence des petites mines, souvent informelles. Plus de 500 000 personnes seraient employées dans ce secteur selon des données de 1990, soit l'équivalent de la population active formelle inscrite à la CNAPS en 2012, tous secteurs confondus. Selon l'étude ENEMPSI réalisée en 2012 par l'INSTAT¹, 8% des 2,2 millions d'Unités de Production Individuelles - qui sont à 99% informelles - appartiennent à la branche de l'industrie extractive minière.

L'exploitation et l'exportation illégale d'or constitue un aspect frappant des petites mines. En effet, aucune exportation d'or n'était officiellement enregistrée à Madagascar jusqu'au premier semestre 2012. Environ 150 kilogrammes d'or ont été exportés conformément à la loi, doublant pour le mois d'avril 2012 les redevances et ristournes reçues par l'administration minière. Cependant, une décision du Conseil des Ministres a interdit l'exportation d'or suite à cette expérience unique. Malgré l'interdiction d'exportation de ce métal précieux, les Nations Unies évaluent la valeur des exportations de Madagascar à 18 millions USD en 2012, ce qui équivaldrait à 600 kg d'or et pourrait représenter plus de 790 millions MGA de redevances.

Concernant le pétrole, 16 compagnies pétrolières internationales ont conclu 25 contrats avec l'OMNIS pour l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures. La société Madagascar Oil SA a annoncé officiellement en mars 2014 que le projet Tsimiroro - bloc 3104 est une « découverte commerciale ». Au mois d'octobre 2014 la société a soumis au Comité de Direction son Plan de Développement pour approbation.

¹ Enquête Nationale sur l'Emploi et le Secteur Informel - Enempsi 2012, Novembre 2013, vol 1

Gouvernance du secteur extractif

Les principaux acteurs clés de la gouvernance minière sont :

- ▶ le Ministère en charge des Mines;
- ▶ le Bureau du Cadastre Minier de Madagascar ;
- ▶ l'Agence de l'Or ;
- ▶ la Police des Mines ;
- ▶ les Collectivités Territoriales Décentralisées.

Dans le secteur pétrolier amont, il s'agit principalement des entités suivantes :

- ▶ le Ministère en charge des Hydrocarbures ;
- ▶ l'OMNIS, en tant qu'organisme technique, chargé de la régulation, d'une part ; et en tant que société nationale chargée de contracter avec les sociétés pétrolières internationales d'autre part.

Cadre légal et fiscal

Au niveau légal :

- ▶ le droit commun du secteur minier est constitué par le **Code Minier** datant de 1999, modifié en 2005 puis complété en 2006 et 2007. Il encadre toutes les entreprises minières, à l'exception de celles régies par les deux législations spécifiques suivantes : **la Convention d'Établissement**, signée entre l'Etat Malagasy, représenté par l'OMNIS, et Qit-Fer et Titane Inc, encadrant le projet ilménite de QMM, et la **Loi sur les Grands Investissements Miniers** (LGIM) qui concerne les entreprises dont le montant d'investissement s'élève à plus de 50 milliards MGA. A ce jour, seul le Projet Ambatovy est sous le régime de la LGIM. Par ailleurs, de nombreux textes sectoriels sont applicables au secteur minier ;
- ▶ le secteur pétrolier amont est régi par le Code Pétrolier et par un décret de 1997, ainsi que par les contrats pétroliers signés entre l'OMNIS et les compagnies. Sa révision est actuellement à l'étude.

Au niveau fiscal

Les principales particularités fiscales accordées par les législations spécifiques dans le cadre de l'incitation à l'investissement dans le secteur minier sont :

- ▶ dans le cadre de la Convention d'Établissement:
 - une baisse du taux de l'impôt sur le revenu et de l'impôt sur le revenu des Capitaux Mobiliers (IRCM) ;
 - une diminution de la base taxable à la Taxe forfaitaire sur les Transferts ;
 - une TVA à 0% ;
 - l'exonération des droits d'enregistrement ;
 - un taux unique inférieur pour la Taxe sur les Contrats d'Assurance ;
 - une baisse du taux de l'Impôt Foncier sur la Propriété Bâtie ;
 - la stabilité du cadre fiscal.
- ▶ dans le cadre de la LGIM :
 - une diminution de la base taxable à la Taxe forfaitaire sur les Transferts ;
 - le droit au remboursement du crédit de TVA ;
 - une baisse des taux et un plafonnement des montants de droits d'enregistrement ;
 - une baisse des taux et un plafonnement des montants de l'Impôt Foncier sur la Propriété Bâtie ;
 - la stabilité du cadre fiscal.

Dans le secteur pétrolier, un impôt unique libérateur de trois autres impôts s'applique en phase de production. Au cours de la phase d'exploration, le régime fiscal est celui du droit commun, prévu par le Code Général des Impôts. Les principales mesures prévues par le Code Pétrolier sont :

- ▶ l'Impôt Direct sur les Hydrocarbures fixé au taux de l'Impôt sur le Revenu (IR) de droit commun, qui exempte les sociétés pétrolières du paiement de l'IR et de l'IRCM ;
- ▶ l'exemption d'impôt sur les dividendes ;
- ▶ les impôts et taxes de droit commun pour tous les autres impôts : TVA, IRSA etc.

Le Code Pétrolier ne prévoit pas la stabilité du cadre fiscal.

Des projets de réforme des Codes Minier et Pétrolier ont été annoncés en 2014 par le gouvernement.

Etat des lieux des procédures d'octroi de permis

Dans le secteur minier, les différents types de permis sont obtenus auprès du Bureau du Cadastre Minier de Madagascar (BCMM). L'octroi de permis nécessite, entre autres, un avis technique, la publication d'une décision et la vérification du paiement des frais d'administration. La délivrance des nouveaux permis est suspendue depuis le 6 avril 2011 et n'a pas été levée à ce jour.

Dans le secteur pétrolier, les « titres miniers d'hydrocarbures » sont attribués sur appel d'offres réalisé par l'OMNIS.

Registre des licences et permis

Pour le secteur minier, un registre est disponible auprès du Bureau du Cadastre Minier de Madagascar (BCMM). Accessible sur demande, il permet de consulter les coordonnées des carrés miniers, la date de demande et d'octroi, etc.

Concernant le secteur pétrolier, un tel registre est inexistant. Cependant, le site internet de l'OMNIS présente, à travers une carte reproduite dans le présent rapport, l'ensemble des blocs disponibles et des blocs ayant fait l'objet d'un contrat avec l'OMNIS. Les noms des parties au contrat sont disponibles.

Informations sur la propriété réelle

Aucun registre des propriétaires réels² n'existe dans le domaine public à Madagascar. Pour les entreprises du Groupe A, il était recommandé sans être obligatoire de divulguer les noms de leurs propriétaires réels. 22 entreprises sur 47 ont accepté de le faire dans le cadre du rapport EITI 2014.

Divulgaration des contrats pétroliers

Le Code Pétrolier ne prévoit pas de dispositions spécifiques sur les modalités de conclusion et de publication des contrats pétroliers. Le CCP (Contrat de Partage de Production) contient une clause de confidentialité. Les seuls éléments disponibles dans le domaine public sont principalement le décret présidentiel approuvant le contrat pétrolier et des contrats standards onshore et offshore.

Un aperçu de ces contrats standards est disponible sur le site internet de l'OMNIS, à l'adresse suivante : <http://www.omnis.mg/en/download-contracts-models>

² Personnes - actionnaires - qui contrôlent l'entreprise en dernier ressort

Relations financières entre le gouvernement et les entreprises appartenant à l'Etat

Seule la société KRAOMA a été identifiée en tant qu'Entreprise Appartenant à l'Etat (EAE)³, c'est-à-dire que l'Etat est majoritaire dans son capital (97% des actions). KRAOMA est une société anonyme régie au niveau légal par la Loi sur les sociétés commerciales. Elle est soumise dans le cadre de l'EITI aux mêmes obligations que les autres entreprises du secteur extractif.

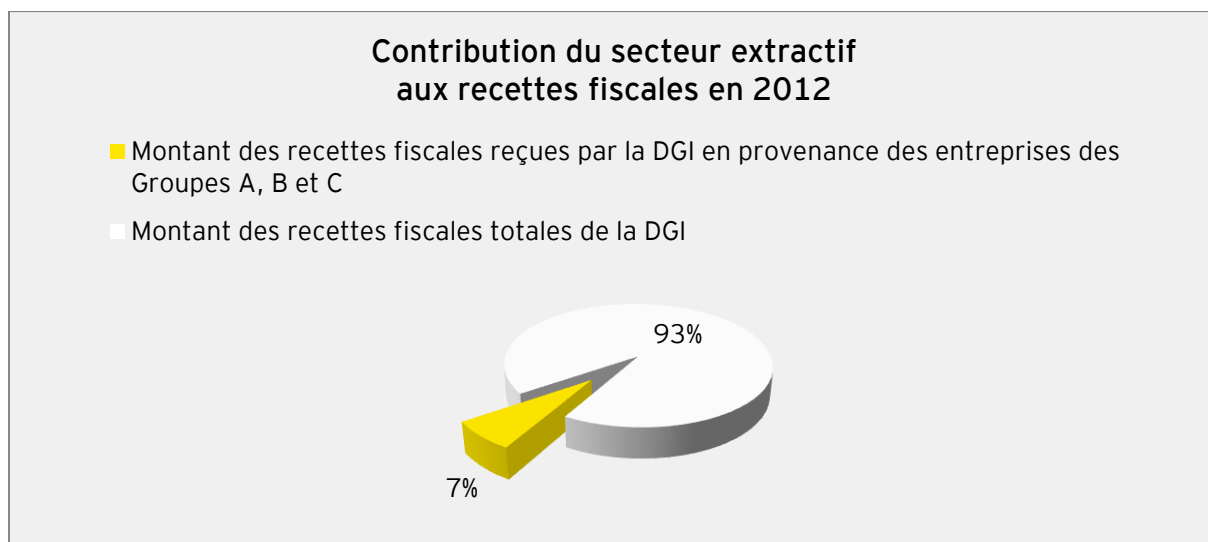
Par ailleurs, il convient de noter que suite à une augmentation de capital au niveau de QMM SA en 2012, l'OMNIS, représentant de l'Etat avec une participation à hauteur de 20%, a accepté que cette société membre du Groupe Rio Tinto avance les fonds dus par l'OMNIS pour un montant de 33,2 millions USD. Rio Tinto bénéficiera d'un dividende complémentaire jusqu'à extinction de la dette.

Contribution du secteur extractif à l'économie

Le poids du secteur extractif dans le PIB est estimé par l'INSTAT et la Direction Générale de l'Economie à 0,7% en 2012. Ce chiffre doit être analysé avec prudence, car en l'absence d'enquête récente, l'INSTAT s'est basé sur la structure de production de l'année 1984.

Au niveau des investissements directs étrangers, on constate l'importance du secteur extractif, puisqu'à lui seul, il représente en 2012 près de 42% des investissements étrangers reçus par Madagascar. Durant les phases de construction des projets QMM et Ambatovy, cette proportion pouvait représenter plus du double de celle de 2012 (soit 86% en 2008).

Au niveau des recettes fiscales, le graphique ci-dessous montre que le secteur extractif représente 7% des recettes totales de la Direction Générale des Impôts en 2012.



Au niveau de l'emploi, en l'absence de données plus précises, le tableau ci-dessous montre que les entreprises du Groupe A, qui emploient plus de 4000 personnes, représentent 0,9% des employés affiliés à la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNAPS).

³ La définition des EAE approuvée par le Comité National de l'EITI est celle des Entreprises dans lesquelles l'Etat possède plus de 50% des actions ou parts sociales

Description	2012
Nombre de travailleurs du Groupe A	4,752
Nombre de travailleurs affiliés à la CNAPS	527,862
Pourcentage d'employés du Groupe A par rapport au nombre total d'employés affiliés à la CNAPS	0.9%

Au niveau des quantités exportées, le tableau ci-dessous montre les quantités déclarées par les sociétés à l'exportation. En 2012, l'ilménite est donc le premier produit minier d'exportation.

SOCIETES	NATURE DES PRODUITS	Région d'origine	SOURCE SOCIETES		
			QUANTITE PRODUITE (en tonnes)	QUANTITE EXPORTEE (en tonnes)	VALEUR DES PRODUITS EXPORTES (en MGA)
GALLOIS Etablissement	Graphite	Atsinanana	3 628,90	3 459,50	8 725 622 181,00
HOLCIM.	Poozzole	Vakinankaratra	54 979,00	N/A	N/A
	Cipolin	Vakinankaratra	164 183,00	N/A	N/A
	Argile	Vakinankaratra	24 085,00	N/A	N/A
MADAGASCAR CHROMIUM COMPANY LTD S.A.R.L.U.	Echantillon de Roches brutes	Betsiboka	0,25	N/A	N/A
		Sofia-Alaotra Mangoro			
	Echantillon de Roches altérées	Vatovavy Fitovinany	0,15		
MADAGASCAR MINING RESOURCES LTD S.A.R.L.	Roches	Betsiboka	0,42	N/A	N/A
		Alaotra Mangoro			
		Bongolava			
PROCHIMAD	Dolomie	Amoron'i Mania	2 540,00	N/A	N/A
	Calcite		175,00	N/A	N/A
	Kaolin		230,00	N/A	N/A
PROJET AMBATOVOY	Sulfate Ammonium	Alaotra Mangoro	15 822,00	-	N/A
	Cobalt	Atsinanana	493,00	378,00	20 048 112 763,16
	Nickel		5 695,00	4 471,00	162 036 083 652,55
RED GRANITI MADAGASCAR S.A.R.L.	Labradorites	Atsimo Andrefana	1 563,35	2 564,50	N/D
KRAOMA S.A.	Concentré Rocheux	Betsiboka	40 512,00	43 000,00	16 020 407 123,65
			51 551,00	67 000,00	23 732 565 900,94
MAINLAND MINING LTD S.A.R.L.U	Ilménite	Analanjirifo	38 500,00	38 500,00	8 372 501 424,00
QIT MADAGASCAR MINERALS S.A.	Ilménite	Anosy	582 179,00	582 179,00	175 694 618 815,38
	Zircon Concentrate	Anosy	31 242,00	31 242,00	82 022 568 675,65

N/D : Non disponible (n'a pas été fourni)

N/A : Ne s'applique pas à la société

Principaux résultats de la réconciliation

Analyse des résultats

Entités du Groupe A

Par convention de lecture, il est à remarquer qu'un écart négatif signifie que l'Etat a déclaré plus de recettes que les paiements versés par les entreprises. Inversement, un écart est positif dans le cas où les entreprises ont déclaré des paiements supérieurs aux recettes perçues par l'Etat.

Le montant total des flux financiers intégrés dans le champ du rapport, représenté par le total des flux déclarés par l'Etat, tous groupes confondus, s'élève à MGA 307,29 milliards soit USD 140,50 millions. Cette somme représente le montant total reçu des entreprises extractives par l'Etat Malagasy en 2012.

Le tableau ci-dessous montre que le pourcentage de l'écart résiduel pour le groupe A représente 0,36% du total des flux perçus par l'Etat :

Monnaie	Total des montants versés par les entreprises (en milliers)	Total des montants reçus par les administrations (en milliers)	Montant de l'écart résiduel total (en milliers)	Ecart résiduel total (en %)
MGA	304 322 320,21	305 424 639,27	-1 102 319,06	-0,36%
USD	138 645,32	139 147,52	-502,20	

a) Principaux flux

Les principaux flux qui constituent les montants reçus par les Administrations concernent :

- ▶ **la TVA non remboursée**⁴ d'un montant global de MGA 151,76 milliards soit USD 69,12 millions constituée à 98% par le Projet Ambatovy;
- ▶ **l'Impôt sur les Revenus Salariaux (IRSA)** d'un montant global de MGA 40,80 milliards soit USD 18,6 millions généré principalement par le projet Ambatovy à 83% et QMM à 10% ;
- ▶ **la TVA non récupérée** d'un montant global de MGA 19,90 milliards, soit USD 9,1 millions générée par le Projet Ambatovy à 61% et par TULLOW Madagascar à 26% ;
- ▶ **les Frais d'Administration Minière (FAM)** d'un montant global de MGA 16,47 milliards soit USD 7,50 millions générés principalement par les sociétés : PAM Madagascar, Madagascar Chromium Company, Mainland et Goldsand ;
- ▶ **la TVA nette (à payer)** représentant MGA 11,37 milliards soit USD 5,18 millions correspondant principalement aux paiements effectués du Projet Ambatovy et HOLCIM.

Les autres paiements regroupent les flux qui représentent individuellement moins de 3% de la totalité des flux de paiement reçus par l'Etat.

Remarque sur la TVA non remboursée

Dans une lettre datée du 22 janvier 2015 adressée au Ministre auprès de la Présidence chargé des Ressources Stratégiques, le Ministre des Finances et du Budget a précisé le statut de plusieurs demandes de remboursement de TVA soumises par des sociétés extractives au titre de l'exercice

⁴ La TVA non remboursée correspond à de la TVA payée aux fournisseurs, ayant fait l'objet d'une demande de remboursement auprès de l'Etat conformément à la loi pour les sociétés concernées, mais dont le remboursement n'a pas été reçu par les sociétés dans les délais prescrits par la loi.

2012. La lettre fait état de remboursements approuvés par la Direction Générale des Impôts principalement au cours du dernier trimestre 2014, pour un montant total de MGA 127,73 milliards, soit USD 58,19 millions.

b) Ecart résiduel

Après les travaux de réconciliation, l'écart résiduel final est négatif et s'élève à MGA 1,11 milliards soit USD 0,50 millions pour l'exercice 2012. Cet écart représente ainsi 0,36% du total des recettes perçues par l'Etat dont ci-dessous les détails par sociétés :

Sociétés	Déclaration au niveau de la société (en millions MGA)	Déclaration au niveau de l'Etat (en millions MGA)	Ecart résiduel (en millions MGA)	Ecart résiduel (en millions USD)	écarts résiduel s en %
001. PROJET AMBATOVY	214 180,19	214 551,22	-371,03	-0,17	33,66%
002. HOLCIM	22 019,96	21 361,75	658,21	0,30	-59,71%
003. QIT MADAGASCAR MINERALS S.A.	23 319,49	22 876,56	442,94	0,20	-40,18%
004. GROUPE PAM	4 611,71	5 207,63	-595,92	-0,27	54,06%
005. MADAGASCAR OIL	5 063,23	5 021,30	41,93	0,02	-3,80%
006. MAINLAND MINING LTD S.A.R.L.U	4 322,31	4 222,43	99,88	0,05	-9,06%
007. KRAOMA S.A.	6 615,55	6 738,09	-122,54	-0,06	11,12%
008. GOLD SAND S.A.R.L.	1 570,73	1 520,13	50,60	0,02	-4,59%
009. NOVA RESOURCES S.A.R.L.U	512,26	504,95	7,30	0,00	-0,66%
010. MADAGASCAR CHROMIUM COMPANY LTD S.A.R.L.U	1 406,40	1 354,94	51,47	0,02	-4,67%
011. GALLOIS Etablissement	1 512,13	1 302,82	209,31	0,10	-18,99%
012. EXXON MOBIL	1 994,59	1 994,90	-0,31	-0,00	0,03%
013. MADAGASCAR INTERNATIONAL TAK MINING S.A.R.L.	880,32	859,48	20,84	0,01	-1,89%
014. TULLOW MADAGASCAR	5 782,97	5 784,32	-1,35	-0,00	0,12%
015. MADAGASCAR MINING RESOURCES LTD S.A.R.L.	836,18	825,48	10,70	0,00	-0,97%
016. NIKO RESSOURCES [ENERMAD]	901,08	901,08	-	-	0,00%
017. OPHIR ENERGY	-	761,29	-761,29	-0,35	69,06%
018. MADA-AUST S.A.R.L.	752,29	771,88	-19,59	-0,01	1,78%
019. TANTALUM RARE EARTH (MALAGASY) S.A.R.L.U	804,55	568,87	235,67	0,11	-21,38%
020. CALIBRA RESOURCES & ENGINEERS MADAGASCAR S.A.R.L.U	368,54	684,62	-316,08	-0,14	28,67%
021. TOTAL EXPLORATION	916,49	918,05	-1,56	-0,00	0,14%
022. STERLING ENERGY LTD	421,01	419,78	1,23	0,00	-0,11%
023. PETRA OF MADAGASCAR S.A.R.L.	-	121,64	-121,64	-0,06	11,03%
024. MINVEST MADAGASCAR S.A.U.	6,63	6,63	-	-	0,00%
025. URAMAD S.A	354,37	354,37	-0,00	-0,00	0,00%
026. MINERAL PRODUCTS INTERNATIONAL GROUP S.A.R.L.	348,39	348,26	0,13	0,00	-0,01%
027. LABRADOR MADAGASCAR	363,87	358,70	5,17	0,00	-0,47%
028. AMICOH RESOURCES	334,58	334,58	-	-	0,00%
029. ROC OIL/SAPETRO	430,73	430,73	0,00	0,00	0,00%
030. ACCRINGTON MINERALS S.A.	0,10	328,63	-328,53	-0,15	29,80%
031. MADAGASCAR CONSOLIDATED MINING S.A.	394,85	404,44	-9,60	-0,00	0,87%
032. TANETY LAVA S.A.R.L.	558,29	484,83	73,46	0,03	-6,66%
033. ACCESS MADAGASCAR S.A.R.L.	410,83	338,98	71,85	0,03	-6,52%
034. TOLIARA SANDS S.A.R.L.	371,66	328,04	43,62	0,02	-3,96%
035. CLASSIC REAL STONES S.A.R.L.	81,79	202,85	-121,06	-0,06	10,98%
036. PETROMAD	-	197,55	-197,55	-0,09	17,92%
037. EAX /CANDAX	393,69	393,69	-	-	0,00%
038. MADAGASCAR MINING INVESTMENTS S.A.R.L.U.	196,45	196,45	0,01	0,00	0,00%
039. UNIVERSAL EXPLORATION MADAGASCAR S.A.R.L.	210,17	203,47	6,70	0,00	-0,61%
040. PROCHIMAD	137,36	137,27	0,09	0,00	-0,01%
041. FARASANDS S.A.R.L.	183,92	184,65	-0,73	-0,00	0,07%

Sociétés	Déclaration au niveau de la société (en millions MGA)	Déclaration au niveau de l'Etat (en millions MGA)	Ecart résiduel (en millions MGA)	Ecart résiduel (en millions USD)	écarts résiduel s en %
042. INTERNATIONAL MINING CORPORATION LTD S.A.R.L.	170,67	170,67	-	-	0,00%
043. MADAGASCAR RESSOURCES S.A.R.L.	165,14	164,82	0,32	0,00	-0,03%
044. VELONAODY Fabien	137,55	160,13	-22,58	-0,01	2,05%
045. MADAGASCAR WISCO GUANGXIN KAM WAH RESSOURCES S.A.U.	244,31	244,31	-	-	0,00%
046. ENERGIZER RESSOURCES (Minerals) S.A.R.L.	0,20	142,58	-142,39	-0,06	12,92%
047. RASAMIZAFINDROSOA Dauphin	34,80	34,80	-	-	0,00%
	304 322,32	305 424,64	-1 102,32	-0,50	100,00%

Les canevas des sociétés OPHIR ENERGY, PETRA OF MADAGASCAR S.A.R.L, ACCRINGTON MINERALS S.A., PETROMAD et ENERGIZER RESSOURCES (Minerals) S.A.R.L n'ont pas été remplis et/ou signés dans les délais. Les données obtenues au niveau de l'Etat s'élevant à MGA 1 551,69 millions soit USD 0,71 millions sont donc considérées comme des écarts résiduels au niveau de la société.

L'écart résiduel par types de paiements s'explique principalement par les causes suivantes :

- ▶ les droits de douanes et taxes sur les produits pétroliers (TPP) ont fait ressortir un écart positif global de MGA 381,12 millions soit en USD 0,173 millions en faveur des sociétés. Ces écarts sont constatés principalement pour les sociétés : QMM, PAM Madagascar, HOLCIM et le Projet Ambatovy.
- ▶ la TVA nette (TVA à payer) a généré un écart positif total de MGA 326,42 millions soit en USD 0,15 millions composé d'un écart positif de MGA 537,14 millions de la société HOLCIM et d'un écart négatif de MGA 209,46 millions de OPHIR Energy.
- ▶ les frais d'administration payés à l'OMNIS ont généré un écart négatif global de MGA 582,84 millions soit USD 0,27 millions principalement par la société OPHIR ENERGY et PETROMAD, qui n'ont pas fourni de canevas au cours de la réconciliation ;
- ▶ les cotisations payées au niveau de la CNAPS correspondent essentiellement à un écart négatif de MGA 746,83 millions soit USD 0,34 millions qui n'ont pas pu être réconciliées avec les données de la société PAM SAKOA ;
- ▶ les Frais d'Administration Minière (FAM) ont fait ressortir un écart négatif total en faveur de l'Etat de MGA 837,46 millions soit USD 0,38 millions qui s'explique par :
 - les paiements retracés au niveau du BCMM, principalement par les sociétés qui n'ont pas fourni de canevas ;
 - la non mise à jour des données du BCMM concernant le nouveau propriétaire du permis minier dans le cas d'une cession entre sociétés : les paiements faits sont enregistrés sous le nom de l'ancien titulaire alors que le permis a déjà été cédé.

c) Répartition des flux par entité publique

La répartition des flux par entité publique est présentée dans le tableau ci-dessous et fait ressortir la DGI comme étant l'entité publique ayant perçu les flux de paiements les plus importants en provenance des industries extractives pour l'exercice 2012, soit 80%.

Nom de l'Entité	Flux de paiements perçus par les Entités Publiques		
	(en milliers MGA)	(en milliers USD)	(en %)
Direction Général des Impôts (DGI)	244 352 002,67	111 323,62	80%
BCMM	17 027 948,78	7 757,71	6%
OMNIS	7 839 628,52	3 571,63	3%
Douane	7 720 497,55	3 517,36	3%
CNAPS	5 617 876,49	2 559,43	2%
Autres entités	22 866 685,26	10 417,77	7%
Total	305 424 639,27	139 147,52	100%

Entités du Groupe B

Type d'entité	Montant total perçu par l'Etat en milliers MGA	Montant total perçu par l'Etat en milliers USD
Entité minière	1 060 798,75	483,29
Personnes morales	1 033 193,95	470,71
Personnes physiques	27 604,80	12,58
Total	1 060 798,75	483,29

Tel que présenté dans le tableau ci-dessus, le montant total des flux déclarés de manière unilatérale et désagrégée par l'Etat s'élève à MGA 1,07 milliards, soit USD 0,48 millions pour le groupe B.

Entités du Groupe C

Type d'entité	Montant total perçu par l'Etat en milliers MGA	Montant total perçu par l'Etat en milliers USD
Entité minière	1 897 594,95	864,52
Personnes morales	1 512 389,81	689,03
Personnes physiques	385 205,14	175,49
Entreprise pétrolière	18 591,30	8,47
Total	1 916 186,25	872,99

Tel que présenté dans le tableau ci-dessus, le montant total des flux déclarés de manière unilatérale et agrégée par l'Etat s'élève à MGA 1,92 milliards, soit USD 0,87 millions pour le groupe C.

Autres résultats

Dons⁵

15 sociétés du Groupe A ont effectué des dons au cours de l'année 2012. Le montant total de ces dons s'élève à MGA 1,42 milliards soit USD 0,65 millions, dont 47% en numéraire et 53% en nature. Ces contributions volontaires ont principalement été offertes pour la réalisation d'infrastructures publiques locales en faveur de la collectivité, telles que : EPP (Ecole Primaire Publique), Lycée, marchés, routes, forage de puits, etc. et également des dons sous forme d'aides scolaires et sportives.

Sociétés minières	Montant des contributions volontaires		Total	
	Dons en numéraire (en MGA)	Dons en nature (en MGA)	(en MGA)	(en USD)
QIT MADAGASCAR MINERALS S.A.	291 473 156,73	176 591 264,75	468 064 421,48	213 244,11
MADAGASCAR OIL	31 236 000,00	270 187 179,13	301 423 179,13	137 324,51
PROJET AMBATOVOY	-	241 154 259,22	241 154 259,22	109 866,77
KRAOMA S.A.	144 747 000,00	-	144 747 000,00	65 944,86
MADAGASCAR CONSOLIDATED MINING S.A.	89 159 390,00	15 810 000,00	104 969 390,00	47 822,70
TOTAL EXPLORATION	80 684 383,18	-	80 684 383,18	36 758,76
HOLCIM	-	39 711 414,20	39 711 414,20	18 092,01
TOLIARA SANDS S.A.R.L.	8 268 117,20	12 093 650,00	20 361 767,20	9 276,56
MAINLAND MINING LTD S.A.R.L.U	11 330 000,00	-	11 330 000,00	5 161,80
MADA-AUST S.A.R.L.	6 235 710,00	-	6 235 710,00	2 840,91
MADAGASCAR WISCO GUANGXIN KAM WAH RESSOURCES S.A.U.	1 000 000,00	643 000,00	1 643 000,00	748,53
SAPETRO	320 000,00	-	320 000,00	145,79
MADAGASCAR CHROMIUM COMPANY LTD S.A.R.L.U	-	264 000,00	264 000,00	120,27
TANTALUM RARE EARTH (MALAGASY) S.A.R.L.U	120 000,00	-	120 000,00	54,67
PROCHIMAD	31 000,00	-	31 000,00	14,12
Total	664 604 757,11	756 454 767,30	1 421 059 524,41	647 416,37

Dépenses sociales⁶

5 sociétés du Groupe A ont effectué des paiements de dépenses sociales au cours de l'exercice 2012. Le montant total des dépenses sociales s'élève à MGA 4,49 milliards soit USD 2,05 millions, dont 80% en numéraire et 20% en nature.

Les dépenses sociales sont composées principalement par les Projets de Développement Intégrés (PDI) de la société QMM, la réhabilitation de la Route Nationale 5 par la société Mainland et divers travaux de construction.

⁵ Définition d'un don selon les normes EITI : « Tout transfert en nature ou en numéraire de la part des compagnies minières et pétrolières.

Ne sont pas considérés comme des dons :

- Les sponsorings qui sont considérés comme des activités de communication ;
- Les exigences environnementales et sociales définies par un cahier des charges clair par une entité gouvernementale ;
- Les infrastructures portuaires, routières, ferroviaires etc... servant à l'exploitation minière ou pétrolière. Même si ces infrastructures bénéficient aux populations locales, elles ne peuvent en aucun cas être considérées comme des dons. Par contre, les infrastructures d'acheminements construites par une compagnie minière pour usage strictement public ainsi que les constructions d'infrastructures sociales à titre gratuit sont classées comme des dons. »

⁶« Les dépenses sociales significatives de la part des entreprises sont celles rendues obligatoires par la loi ou par un contrat avec le gouvernement »

Sociétés minières	Montant des contributions volontaires		Total	
	Dépenses sociales en numéraire (en MGA)	Dépenses sociales en nature (en MGA)	(en MGA)	(en USD)
QIT MADAGASCAR MINERALS	3 390 923 060,49	-	3 390 923 060,49	1 544 860,78
MAINLAND MINING LTD	1 816 000,00	739 772 217,00	741 588 217,00	337 858,02
EAX	158 782 336,82	-	158 782 336,82	72 339,18
PROJET AMBATOVOY	-	160 313 112,85	160 313 112,85	73 036,58
SAPETRO	30 299 825,00	7 554 212,00	37 854 037,00	17 245,81
Total	3 581 821 222,31	907 639 541,85	4 489 460 764,16	2 045 340,37

Collectivités décentralisées

Les flux perçus par les collectivités décentralisées (Régions et Communes) sont principalement les ristournes minières et les frais d'administration minière.

- Ristournes minières : les entreprises GALLOIS, HOLCIM, MAINLAND MINING et QMM ont versé un total de MGA 3,52 milliards à titre de ristournes pour l'année 2012. Les bénéficiaires sont respectivement les régions Vakinankaratra, Anosy, Toamasina et Analanjirofo, ainsi que des communes situées dans ces régions.
- Frais d'administration minière : les sociétés minières incluses dans le groupe A ont payé aux communes et aux régions un montant total de MGA 15,38 milliards.

Par ailleurs, les états de reversement et de non reversement des FAM par le BCMM aux communes et régions pour tous les exploitants miniers en 2012 sont présentés dans les tableaux ci-dessous.

Frais d'administration 2012 du groupe A au titre de l'exercice reversés par le BCMM aux communes et régions

Sociétés	Montants reçus par les communes	Montants reçus par les régions	Total montants reçus	
	(En milliers de MGA)	(En milliers de MGA)	(En milliers de MGA)	(En milliers de USD)
ACCESS MADAGASCAR	7 459,28	4 351,25	11 810,53	5,38
ACCRINGTON MINERALS	39 423,74	22 997,18	62 420,93	28,44
AMBATOVOY MINERALS	12 944,99	7 551,25	20 496,24	9,34
CALIBRA RESOURCES & ENGINEERS MADAGASCAR	31 307,95	18 262,97	49 570,92	22,58
CLASSIC REAL STONES	6 739,58	3 931,42	10 671,01	4,86
DYNATEC MADAGASCAR	22 964,58	13 396,01	36 360,59	16,57
ENERGIZER RESSOURCES (Minerals)	10 955,14	6 390,50	17 345,63	7,90
GALLOIS Etablissement	11 243,10	6 558,48	17 801,58	8,11
GOLD SAND	113 038,72	65 939,25	178 977,97	81,54
GRANITEX	2 048,41	1 194,91	3 243,32	1,48
INTERNATIONAL MINING CORPORATION LTD	13 270,75	7 741,27	21 012,02	9,57
KRAOMA	27 049,68	15 778,98	42 828,66	19,51
LABRADOR MADAGASCAR	3 270,72	1 907,92	5 178,64	2,36
MADA-AUST	69 545,11	40 567,98	110 113,09	50,17
MADAGASCAR CHROMIUM COMPANY LTD	119 600,35	69 766,87	189 367,22	86,27
MADAGASCAR CONSOLIDATED MINING	28 480,55	16 613,65	45 094,20	20,54
MADAGASCAR INTERNATIONAL TAK MINING	80 570,23	46 999,30	127 569,53	58,12
MADAGASCAR MINING INVESTMENTS	15 020,46	8 761,94	23 782,40	10,83
MADAGASCAR MINING RESOURCES LTD	64 357,52	37 541,89	101 899,41	46,42

Sociétés	Montants reçus par les communes	Montants reçus par les régions	Total montants reçus	
	(En milliers de MGA)	(En milliers de MGA)	(En milliers de MGA)	(En milliers de USD)
MADAGASCAR RESSOURCES	19 618,56	11 444,16	31 062,72	14,15
MAINLAND MINING LTD	164 813,80	96 141,38	260 955,18	118,89
MINERAL PRODUCTS INTERNATIONAL GROUP	31 615,16	18 442,18	50 057,34	22,81
MINVEST MADAGASCAR	37 961,71	22 144,33	60 106,04	27,38
NOVA RESOURCES	122 319,42	71 353,00	193 672,42	88,23
PAM Atomique	77 442,96	45 175,06	122 618,02	55,86
PAM Madagascar	332 989,86	194 244,09	527 233,95	240,20
PAM SAKOA COAL	8 828,93	5 150,21	13 979,14	6,37
PETRA OF MADAGASCAR	20 818,94	12 144,38	32 963,33	15,02
PROCHIMAD MINES & CARRIERES "P.M.C"	449,69	262,32	712,01	0,32
PROCHIMAD	1 328,41	774,91	2 103,32	0,96
RED GRANITI MADAGASCAR	-245,76	-143,36	-389,12	-
TANETY LAVA	12 002,98	7 001,74	19 004,71	8,66
TANTALUM RARE EARTH (MALAGASY)	14 489,12	8 451,99	22 941,11	10,45
TOLIARA SANDS	7 018,85	4 094,33	11 113,18	5,06
UNIVERSAL EXPLORATION MADAGASCAR	14 768,57	8 615,00	23 383,57	10,65
URAMAD	34 305,70	20 011,66	54 317,36	24,75
VELONAODY Fabien	15 968,71	9 315,08	25 283,79	11,52
TOTAL	1 595 786,50	930 875,46	2 526 661,95	1 151,11

(*) La liste nominative des communes bénéficiaires est présentée en Annexe

Etat des frais d'administration en attente de reversement par le BCMM aux communes au titre de l'année 2012

Région / commune	Total FAM non payé aux communes	Total FAM non payé aux communes	Région / commune	Total FAM non payé aux communes	Total FAM non payé aux communes
	en MGA	en USD		en MGA	en USD
EN MER	14 326 444,44	6 526,94	BONGOLAVA	786 864,00	358,49
ALAO TRA MANGORO	11 669 808,00	5 316,61	DIANA	4 557 948,00	2 076,54
AMORON'I MANIA	18 097 056,00	8 244,79	IHOROMBE	4 979 088,00	2 268,41
ANALAMANGA	20 448,00	9,32	ITASY	1 852 416,00	843,94
ANALANJIROFO	14 508 924,00	6 610,08	MELAKY	29 574 546,55	13 473,78
ANDROY	4 675 039,38	2 129,89	MENABE	50 935 606,91	23 205,61
ANOSY	38 111 814,76	17 363,25	SAVA	67 786 944,00	30 882,86
ATSINANANA	43 846 308,00	19 975,81	SOFIA	15 006 276,00	6 836,67
BETSIBOKA	26 446 728,00	12 048,79	VAKINANKARATRA	26 855 208,00	12 234,89
BOENI	22 123 392,00	10 079,13	VATOVAVY FITOVINANY	5 252 052,00	2 392,77
BOENY	5 758 668,00	2 623,57	TOTAL	407 171 580,04	185 502,12

Les frais d'administration minière en attente de reversement concernent principalement les parts des communes qui n'ont pas de compte bancaire dédié à la commune déposé auprès du BCMM et qui sont mis en compte d'attente.

Budget participatif

Conformément aux dispositions mentionnées aux sections 3.7 et 3.8 de la norme EITI 2013, l'utilisation des revenus miniers au niveau des communes et régions ayant pratiqué le budget participatif a été mise en exergue dans le cadre de la réconciliation.

Le budget participatif est un processus et un instrument grâce auquel la population a la possibilité de déterminer l'utilisation des ressources publiques (une partie ou l'ensemble du budget d'investissement de la collectivité locale).

Ci-dessous un tableau récapitulatif représentant le total des ressources et des emplois pour chaque collectivité dont les détails se divisent en ressources d'investissement et de fonctionnement, mais également en emplois d'investissement et de fonctionnement. Les montants non fournis concernent les emplois non déclarés par les communes.

Société minière	Commune / Région	Ressources		Emplois	
		en MGA	en USD	en MGA	en USD
AMBATOVY	Commune Ambohibary - Moramanga	11 000 000,00	5 011,46	11 000 000,00	5 011,46
HOLCIM	Commune Ibity	62 525 896,00	28 485,99	Non fourni	Non fourni
HOLCIM	Tritriva	23 180 072,00	10 560,54	Non fourni	Non fourni
HOLCIM	Andranomanelatra	13 101 534,38	5 968,89	Non fourni	Non fourni
QMM	Commune Rurale d'Ampasy Nahampoana	949 314 068,00	432 495,24	949 314 068,00	432 495,24
QMM	Commune Mandromodromotra	581 285 055,00	264 825,97	430 745 739,30	196 242,20
KRAOMA	Commune Antsiabafositra	16 796 044,80	7 652,06	16 558 841,56	7 543,99
KRAOMA	Commune Antanimbary	6 252 686,40	2 848,64	5 449 080,40	2 482,53
KRAOMA	Commune Maevatanana II	13 742 176,80	6 260,76	13 792 500,00	6 283,68
Total		1 677 197 533,38	764 109,55	1 426 860 229,26	650 059,10

Recommandations

Suivi des recommandations antérieures

DESTINATAIRE	RECOMMANDATIONS
EITI	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la sensibilisation des sociétés minières et pétrolières et de l'Administration publique afin de garantir l'intégration du processus EITI et pour faciliter la collecte de données. - Exclure du périmètre de la réconciliation les sociétés dissoutes au cours de l'exercice concerné.
Sociétés et Administrations publiques en général	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place au niveau de l'Administration fiscale et de la société un système permettant de distinguer les recettes par secteurs d'activités au sein d'une même société. - Concevoir une procédure pour le suivi des régimes applicables aux sociétés minières.
Sociétés minières et pétrolières amont	<ul style="list-style-type: none"> - Fiabiliser les données dans le canevas : suivi du guide de remplissage, assistance d'une personne compétente lors de l'atelier de préparation, mise à disposition de toutes les pièces justificatives et présence de l'interlocuteur dédié lors des revues auprès des sociétés, etc.

DESTINATAIRE	RECOMMANDATIONS
	- Faire certifier les canevas par un auditeur indépendant.
Trésor, Ministère de la Décentralisation, Régions et Communes	- Mettre en place au niveau du Trésor un système d'identification des sociétés payeuses lors de la redistribution auprès des collectivités décentralisées. - Doter les collectivités décentralisées d'un système de suivi des recettes.
Direction des Douanes et SRI ⁷	- Faire une mise à jour de la base de données regroupant les informations des sociétés et de la correspondance des anciens et nouveaux NIF ⁸ .
BCMM ⁹ , Ministère de la Décentralisation, Régions et Communes	- Au niveau du BCMM, renseigner les collectivités décentralisées sur les détails des FAM ¹⁰ reversés et rattacher les paiements aux propriétaires réels après cession ou transfert des titres miniers. - Au niveau des collectivités décentralisées, faire un suivi des paiements des sociétés minières dans leur secteur et se doter d'un compte bancaire.
Administration fiscale	- Renseigner de manière exhaustive toutes les informations sur les paiements des impôts, droits et taxes effectués par les sociétés à savoir : société payeuse, période, montant taxe principale, amendes et pénalités, etc.
EDBM ¹¹ et Ministère de l'Intérieur	- Centraliser la base de données pour la délivrance de visa et de carte de résident au niveau de l'EDBM ou du Ministère de l'intérieur avec les informations complètes sur la personne et son employeur pour faciliter leur traçabilité.

Nouvelles recommandations suite à la réconciliation

DESTINATAIRE	RECOMMANDATIONS
Administration et ses démembrements	- Mettre en place une base de données centralisée et à jour de toutes les sociétés existantes et un système d'archivage électronique des données.
Trésor, Ministère de la Décentralisation, Régions et Communes	- Renseigner dans chaque BTR ¹² toutes les informations relatives aux encaissements.
Direction des douanes	- Etablir une base de données permettant de renseigner les références du déclarant et du bénéficiaire final.
INSTAT, Ministère de l'Economie, Ministère en charge du secteur extractif	- Procéder à la réalisation d'une étude annuelle sur la contribution effective des secteurs minier et pétrolier amont suite à une mise à jour de la structure.

⁷ SRI : Service de Renseignements des Immatriculations

⁸ NIF : Numéro d'Identification Fiscale

⁹ BCMM : Bureau des Cadastres Miniers de Madagascar

¹⁰ FAM : Frais d'Administration Minière

¹¹ EDBM : Economic Development Board of Madagascar

¹² BTR : Bons de Transfert de Recettes



Sommaire

Résumé exécutif.....	1
1 Présentation de la mission	25
1.1 Contexte et objectifs du rapport	25
1.1.1 L'EITI au niveau mondial et à Madagascar	25
1.1.2 Objectifs du rapport EITI	27
1.2 Cadre des travaux.....	28
1.2.1 Étendue.....	28
1.2.2 Diligences du Réconciliateur	28
1.2.3 Approche méthodologique	30
1.2.4 Limitations des travaux.....	31
1.2.5 Périmètre de couverture	31
1.2.6 Exercice	32
1.2.7 Type de flux	32
1.2.8 Type d'entité.....	32
1.2.9 Seuils	32
1.2.10 Mise à jour du taux de couverture	34
1.2.11 Écarts et ajustements	34
1.2.12 Taux de change	35
1.2.13 Entreprises incluses dans la réconciliation	35
2 Informations contextuelles.....	38
2.1 Vue d'ensemble du secteur extractif formel.....	38
2.1.1 Le secteur minier	38
2.1.2 Le secteur pétrolier amont	39
2.2 Vue d'ensemble des petites mines et des activités minières informelles.....	41
2.2.1 Définition et poids des petites mines	41
2.2.2 Résultats d'études sur le secteur extractif informel	41
2.2.3 Cas de l'or	42
2.3 Evénements marquants de l'année 2012	45
2.4 Gouvernance du secteur: les acteurs-clés.....	45
2.4.1 Le secteur minier	45
2.4.2 Le secteur pétrolier amont	45
2.5 Cadre légal	46
2.5.1 Le secteur minier	46
2.5.2 Le secteur pétrolier amont	46
2.6 Cadre fiscal	47
2.6.1 Tableau comparatif.....	47
2.6.2 Particularités fiscales pour les impôts d'Etat et les impôts locaux.....	48
2.7 Redevances et ristournes	49

2.8	Frais d'administration et de formation.....	49
2.9	Etat des lieux des procédures d'octroi de permis.....	51
2.9.1	Secteur minier	51
2.9.2	Secteur pétrolier amont	53
2.10	Registre des licences et permis.....	54
2.10.1	Rappel de la norme	54
2.10.2	Situation à Madagascar	54
2.11	Informations sur la propriété réelle des entreprises extractives	54
2.11.1	Rappel de la norme	54
2.11.2	Situation à Madagascar	54
2.12	Divulgence des contrats pétroliers	57
2.12.1	Rappel de la norme	57
2.12.2	Situation à Madagascar	57
2.13	Relations financières entre le gouvernement et les entreprises appartenant à l'Etat	59
2.13.1	Rappel de la norme	59
2.13.2	Situation à Madagascar	59
2.14	Contribution du secteur extractif à l'économie	60
2.14.1	Contribution au PIB	60
2.14.2	Contribution aux investissements directs étrangers	60
2.14.3	Contribution à l'ensemble des recettes fiscales	61
2.14.4	Contribution en termes d'emploi	62
2.15	Quantités exportées.....	62
3	Résultats de la réconciliation	64
3.1	Total des flux et écart résiduel total.....	64
3.2	Entités du Groupe A	64
3.2.1	Tableau des flux de paiements par société, avec montants versés, montants reçus et écarts	64
3.2.2	Commentaires.....	85
3.3	Entités du Groupe B	91
3.3.1	Tableau des flux de paiements par société, au niveau des entités publiques en milliers MGA	91
3.3.2	Commentaires.....	92
3.4	Entités du Groupe C	93
3.4.1	Tableau des flux de paiements par société, au niveau des entités publiques en milliers MGA	93
3.4.2	Commentaires.....	94
4	Autres résultats	95
4.1	Résultats relatifs aux dons	95
4.1.1	QIT MADAGASCAR MINERALS S.A.	95
4.1.2	MADAGASCAR OIL	96
4.1.3	PROJET AMBATOVY.....	97
4.1.4	KRAOMA	98

4.1.5	MADAGASCAR CONSOLIDATED MINING S.A.	98
4.1.6	TOTAL EXPLORATION	98
4.1.7	HOLCIM	99
4.1.8	TOLIARA SANDS S.A.R.L.	99
4.1.9	MAINLAND.....	99
4.1.10	MADA-AUST SARL.....	100
4.1.11	MADAGASCAR WISCO GUANGXIN KAM WAH RESSOURCES S.A.U.	100
4.1.12	SAPETRO	100
4.1.13	MADAGASCAR CHROMIUM COMPANY.....	100
4.1.14	TANTALUM RARE EARTH.....	100
4.1.15	PROCHIMAD	101
4.2	Résultats relatifs aux dépenses sociales.....	101
4.2.1	QMM	101
4.2.2	MAINLAND MINING LTD S.A.R.L.U	102
4.2.3	EAX.....	102
4.2.4	PROJET AMBATOVOY.....	102
4.2.5	SAPETRO	104
4.3	Résultats au niveau des collectivités décentralisées.....	105
4.3.1	Ristournes minières	105
4.3.2	Frais d'administration minière	106
4.3.3	Impôts fonciers sur les propriétés bâties (IFPB).....	110
4.3.4	Impôts fonciers sur les Terrains (IFT)	110
4.3.5	Utilisation des fonds reçus par les collectivités appliquant le budget participatif ...	111
5	Observations et recommandations	115
5.1	Suivi des recommandations antérieures	115
5.1.1	Recommandations pour l'EITI	115
5.1.2	Recommandations générales (sociétés et administrations).....	116
5.1.3	Recommandations pour les sociétés minières et pétrolières amont concernées par la réconciliation.....	117
5.1.4	Recommandations pour les administrations et ses démembrements	119
5.1.5	Recommandations pour la Direction des Douanes et du Service de Renseignement des Immatriculations (SRI)	121
5.1.6	Recommandations pour le BCMM, Ministère de la Décentralisation, Régions et Communes	122
5.1.7	Recommandations pour l'Administration fiscale	123
5.1.8	Recommandations pour l'EDBM et le Ministère de l'Intérieur.....	124
5.2	Recommandations générales suite à la réconciliation de l'exercice 2012	125
5.2.1	Recommandations pour l'administration et ses démembrements	125
5.2.2	Pour le Trésor, le Ministère de la Décentralisation, les Régions et les Communes .	126
5.2.3	Pour la Direction des douanes	127
5.2.4	Pour l'INSTAT, le Ministère en charge de l'Economie, le Ministère en charge du secteur extractif	127
6	Annexes.....	128



Liste des abréviations

SIGLE	SIGNIFICATION
Entités publiques:	
ANDEA	Autorité Nationale de l'Eau et de l'Assainissement
ADEMA	Aéroport de Madagascar
BCMM	Bureau du Cadastre Minier de Madagascar
Cnaps	Caisse Nationale pour la Prévoyance Sociale
DGE	Direction des Grandes Entreprises
DGI	Direction Générale des Impôts
DIR	Direction Interrégionale des Mines
DRI	Direction Régionale des Impôts
EDBM	Economic Development Board of Madagascar
EITI	Extractive Industries Transparency Initiative
ENEMPSI	Enquête Nationale sur l'Emploi et le Secteur Informel
ITIE	Initiative de la Transparence des Industries Extractives
OMERT	Office Malagasy d'Etudes et de Régulation des Télécommunications
OMNIS	Office des Mines Nationales et des Industries Stratégiques
ONE	Office National pour l'Environnement
OSIE	Organisation Sanitaire Inter-Entreprises
SONAPAR	Société Nationale de Participation
SPAT	Société du port à gestion autonome de Toamasina
SRE	Service Régional des Entreprises
SMMC	Société de Manutention de Marchandises Conventionnelles
Entreprises minières :	
AMSA	Ambatovy Minerals Société Anonyme
COMINA	Compagnie Minière d'Andriamena
DMSA	Dynatec Madagascar Société Anonyme
KRAOMA	Kraomita Malagasy
MOIL	Madagascar Oil
MCM	Madagascar Consolidated Mining
QMM	Qit Madagascar Minerals
WISCO	WUHAN Iron and Steel Co Guanxin
PAM	Pan African Mining
Entreprises pétrolières :	
EMEPML	ExxonMobil Exploration and Production Madagascar Limited
EMEPMML	ExxonMobil Exploration and Production Madagascar Majunga Limited
EMEPNML	ExxonMobil Exploration and Production Northern Madagascar Limited
SAPETRO	South Atlantic Petroleum BP SAS
EAX	East African Exploration Madagascar
Impôts et taxes :	
AERP	Autorisation Exclusive de Réserve de Périmètre
DA	Droit d'accise
DD	Droit de douanes
FAM	Frais d'administration minière
HTVA	Hors TVA
IBS	Impôts sur les bénéfices des sociétés
IFPB	Impôts fonciers sur la propriété bâtie

SIGLE	SIGNIFICATION
IFT	Impôts fonciers sur les terrains
IR	Impôts sur les revenus
IRCM	Impôts sur les revenus des capitaux mobiliers
IRSA	Impôts sur les revenus salariaux et assimilés
IPVI	Impôts sur les plus-values immobilières
REU	Redevance sur les eaux usées
TAFB	Taxe annexe à l'IFPB
TFT	Taxe forfaitaire sur le transfert
TP	Taxe professionnelle
TPF	Taxe de publicité foncière
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
TVST	Taxe sur les véhicules de tourisme des entreprises
ENR	Entreprises non résidentes
Textes et Lois:	
LGIM	Loi sur les Grands Investissements Miniers
Autres:	
AC	Avis de crédit
AD	Avis de débit
AMIT	Association Médicale Inter-Entreprises de Tananarive
BRGM	Bureau de Recherches Géologiques et Minières
CAD	Commissionnaire agréé en douane
CNUCED	Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement
Corp.	Corporation
CPP	Contrat de Partage de production
CTD	Collectivités territoriales décentralisées
DAU	Déclaration administrative unique
EY	Ernst & Young
ISRS	International Standards on Related Services
Kg	Kilogramme
Km	Kilomètre
Ltd	Limited
MECIE	Mise en Compatibilité des Investissements avec l'Environnement
MGA	Malagasy Ariary
NIF	Numéro d'identité fiscale
OMSI	Organisation Médico-Sociale Inter-professionnelle
OV	Ordre de Virement
PDI	Projet de Développement Intégré
PV	Procès-Verbal
S.A	Société Anonyme
SARLU	Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle
SMIMO	Service Médical Inter-Entreprises Moramanga
SE	Secrétaire Exécutif
USD	Dollar des Etats-Unis d'Amérique



1 Présentation de la mission

1.1 Contexte et objectifs du rapport

1.1.1 L'EITI au niveau mondial et à Madagascar

1.1.1.1 L'EITI au niveau mondial

L'EITI, ou Initiative pour la Transparence des Industries Extractives, a été officiellement créé à Londres en 2003. Il s'agit d'une initiative issue d'une coalition de gouvernements, d'entreprises, d'organisations de la société civile, d'investisseurs et d'organisations internationales. Elle établit une norme permettant aux entreprises des industries extractives de publier leurs versements à l'Etat, et aux gouvernements de divulguer leurs revenus. Elle vise à renforcer la gouvernance en améliorant la transparence et la responsabilité dans le secteur extractif. Elle est financée par un fonds multi-bailleurs mis en place en 2004, auquel participent de nombreux gouvernements (britannique, allemand, néerlandais, norvégien, français), et géré par la Banque Mondiale.

Le Conseil d'Administration est représentatif de la diversité de cette coalition. Il est assisté par un Secrétariat International qui concrétise ses décisions politiques et coordonne les efforts internationaux visant à mettre en œuvre l'EITI.

La participation d'un pays dans le processus EITI repose sur deux étapes : en premier lieu, l'obtention du statut de pays candidat, puis la reconnaissance de conformité aux normes EITI. Ces étapes sont toutes deux soumises à des conditions d'adhésion et à des principes devant être respectés par chaque pays voulant adhérer à l'initiative.

L'intégration au sein de l'EITI apporte généralement plusieurs avantages au pays membre : le développement de la capacité de gouvernance, l'amélioration de la crédibilité internationale et du climat d'investissement, la preuve de la volonté de lutter contre la corruption et l'engagement à la bonne gouvernance.

L'EITI International a adopté et publié une nouvelle norme, édition 2013, lors de la Conférence Internationale EITI qui s'est tenue à Sydney au mois de mai 2013. L'application de l'intégralité de cette nouvelle norme 2013 relève d'un caractère obligatoire à partir de l'année 2014.

1.1.1.2 L'EITI à Madagascar

Madagascar a souhaité participer au Processus EITI en remplissant les conditions et principes d'adhésion. À cet effet, Madagascar a été accepté en tant que pays candidat à l'EITI en 2008. Une première communication et diffusion de l'information sur les paiements a été réalisée. Un Groupe Multipartite National a été établi, qui se compose des membres de toutes les régions extractives (Comités Régionaux), ainsi que de la région Centrale. Le groupe et le conseil sont tripartites, avec des représentants de la société civile, de l'Administration et des sociétés extractives. Le Comité national représente le Conseil d'Administration du Groupe Multipartite National.

En octobre 2011, le Conseil d'Administration a suspendu Madagascar de son statut de pays candidat, faute de reconnaissance internationale du Gouvernement. La suspension tiendra jusqu'à ce que la situation nationale soit résolue. Toutefois, le Conseil donne sa confiance au Groupe Multipartite pour continuer la mise en œuvre de l'EITI et pour produire un rapport de réconciliation selon les nouvelles normes. À cet effet, le Comité National de l'EITI Madagascar commande un rapport de réconciliation des flux financiers entre l'Etat et les principaux contribuables de l'industrie extractive pour l'année fiscale 2012. Le nouveau rapport, préparé par Ernst & Young en 2012, a été

présenté au Conseil d'Administration qui, au vu des efforts entrepris, a décidé de prolonger la suspension de Madagascar au lieu de radier le pays. Cette extension de suspension permet à Madagascar de continuer à faire partie des pays mettant en œuvre l'EITI.

Le Conseil d'Administration de l'EITI a décidé le 06 juin 2014 de lever la suspension de Madagascar et de rétablir son statut de pays Candidat. Le Conseil a pris note de l'engagement du nouveau gouvernement de Madagascar à mettre en œuvre la Norme EITI. Il s'est réjoui que les structures nécessaires à une mise en œuvre efficace de l'EITI soient désormais en place et capables d'être soutenues. La réintégration de Madagascar en tant que pays Candidat est soumise à des conditions. Conformément à la norme EITI, Madagascar doit publier chaque année des rapports EITI conformes aux exigences de l'EITI pour conserver son statut de pays Candidat.

Le Comité National a donc décidé de commanditer 2 rapports pour la réconciliation 2014 concernant les exercices fiscaux de 2012 et 2013, préparés par Ernst & Young. Pour le présent rapport, les nouvelles exigences en vigueur de l'EITI 2013¹³, dont le récapitulatif est présenté ci-dessous, sont applicables :

N°	Exigences	Application
1	L'EITI exige un suivi efficace par le groupe multipartite (Comité National EITI)	Obligatoire
2	L'EITI exige une publication régulière et ponctuelle des données : les rapports EITI doivent contenir des données ne portant pas sur des exercices antérieurs aux deux dernières années.	Obligatoire
3	L'EITI exige que les rapports EITI publient également des informations contextuelles sur les industries extractives:	
	- résumé du cadre légal et du régime fiscal	Obligatoire
	- une vue d'ensemble de l'industrie extractive du pays	Obligatoire
	- la contribution des industries extractives à l'économie	Obligatoire
	- les données de production en quantité et en valeur	Obligatoire
	- les modes de participation de l'Etat dans les industries extractives	Obligatoire
	- la répartition des revenus provenant des industries extractives	Obligatoire
	- la gestion des revenus issus du secteur extractif	Obligatoire
	- le registre des licences et permis	Obligatoire
	- les procédures d'octroi des permis miniers	Obligatoire
4	L'EITI exige la publication d'un rapport de réconciliation incluant de manière complète et exhaustive tous les paiements significatifs perçus par l'Etat auprès du secteur extractif:	
	- définition exhaustive des impôts, taxes et autres revenus qui doivent être inclus dans le rapport	Obligatoire
	- les fournitures d'infrastructures ou accord de troc (s'il y en a)	Obligatoire
	- les dépenses sociales (suivant les engagements sociaux exigés à la compagnie)	Obligatoire
	- les transferts de fonds entre entreprises d'Etat et autres départements de l'Etat	Obligatoire
5	- les paiements et transferts infranationaux	Obligatoire
	L'EITI exige une méthodologie et un processus de déclaration et de vérification fiable et conforme aux normes internationales lors de la réalisation du rapport de réconciliation par le réconciliateur indépendant	Obligatoire
6	L'EITI exige que les rapports EITI soient compréhensibles, promus et contribuent au débat public	Obligatoire
7	L'EITI exige que le Groupe multipartite (Comité National) prenne des mesures pour agir en fonction des enseignements tirés et évaluer les résultats et l'impact de la mise en œuvre de l'EITI.	Obligatoire

¹³ Source : eti-madagascar.org

1.1.2 Objectifs du rapport EITI

Les Termes de référence décrivent les objectifs de la mission comme étant principalement de réaliser une réconciliation des flux financiers entre l'Etat et les principales industries extractives (compagnies minières et pétrolières amont) à Madagascar pour l'année fiscale 2012.

Services spécifiques exigés du Réconciliateur par les termes de références

- ▶ Vérifier si les hypothèses d'étude de matérialité de l'exercice 2011 sont compatibles aux réalités de 2012 ;
- ▶ Collecter les informations provenant des entreprises identifiées ainsi que des administrations concernées par le processus et les consolider ;
- ▶ Effectuer la réconciliation des chiffres déclarés par les industries extractives et ceux provenant de l'Etat ;
- ▶ Effectuer une analyse des écarts constatés ;
- ▶ Confronter les informations concernant les transactions dans les Régions et les Communes bénéficiaires et celles déclarées par les compagnies contribuable; et expliquer les écarts constatés ;
- ▶ Faire un Etat des lieux des procédures d'octroi de permis en 2012 dans le rapport ;
- ▶ Faire un Etat des lieux de la transparence des contrats et/ou des permis miniers et amont - pétroliers, disponibles dans le domaine public, à Madagascar ;
- ▶ Evaluer la contribution du secteur extractif en 2012 par rapport à l'ensemble de l'économie de la même année en se référant au PIB. Cette comparaison sera également fiscale ;
- ▶ Donner un aperçu de la contribution du secteur extractif à l'ensemble des recettes fiscales du pays ;
- ▶ Divulguer la production exportée par produit et par compagnie durant 2012 ainsi que par région le cas échéant ;
- ▶ Fournir des informations spécifiques sur les Entreprises Appartenant à l'Etat (EAE) ou celles où l'Etat détient des parts, ainsi que des informations sur la propriété réelle des compagnies extractives;
- ▶ Faire un Etat des dons aux entités publiques de la part des compagnies minières et pétrolières ;
- ▶ Organiser des ateliers de consultation du Comité National ;
- ▶ Publier et diffuser le rapport et les informations ;
- ▶ Élaborer des extraits du rapport aux fins de publication au niveau local, régional, national et international ;
- ▶ Traduire le rapport EITI en langue anglaise.

1.2 Cadre des travaux

1.2.1 Étendue

1.2.1.1 Normes de vérification

1.2.1.1.1 Normes relatives aux travaux du Réconciliateur

Nous avons conduit nos travaux sur la base des normes internationales des services connexes (International standard on Related Services) ISRS 4400 relative aux « *Missions de procédures convenues relatives aux informations financières* » et la norme ISRS 4410 relative aux « *Missions de compilation d'informations financières* ». Conformément à ces normes, notre intervention ne constitue ni un audit, ni un examen limité des revenus du secteur minier et pétrolier amont. L'audit et la certification des données transmises n'entrent pas dans le périmètre de nos travaux. De même, notre intervention n'a pas pour objet de déceler des erreurs, des fraudes ou d'autres irrégularités. Dès lors que l'auditeur ne fournit qu'un rapport sur des constatations de fait sur la base des procédures convenues, aucun degré d'assurance n'est exprimé. Il appartient aux destinataires du rapport d'évaluer par eux-mêmes les procédures et les constatations de fait de l'auditeur, et de tirer leurs propres conclusions des travaux de l'auditeur.

1.2.1.1.2 Normes relatives aux canevas des entreprises extractives

La collecte d'une attestation des Commissaires aux comptes des sociétés concernées par la réconciliation est incluse dans l'étendue de nos travaux. Ce document devrait permettre de réaliser les travaux sur la base de données fiable. Cependant, en l'absence de certification des canevas, des procédures de fiabilisation ont été entreprises par le Réconciliateur, notamment le contrôle de pièces justificatives.

Pour la réconciliation de l'exercice fiscal 2012, 20 sociétés parmi les 47 sociétés réconciliées ont fourni l'attestation d'audit de leurs Commissaires aux comptes et 17 sociétés ne sont pas auditées. Les détails sont disponibles en annexes.

Les sociétés sont soumises à l'obligation de déposer leurs Etats financiers auprès de l'Administration fiscale. Cependant, la certification des comptes par un commissaire aux comptes n'est pas obligatoire pour certains types de société suivant la législation en vigueur à Madagascar.

1.2.1.1.3 Normes relatives aux canevas des administrations

Concernant la certification des comptes publics, une étude réalisée par Ernst & Young en 2012 montrait qu'un processus permettant la certification indépendante des canevas des administrations selon les normes internationales n'existait pas encore. Des procédures de fiabilisation ont été entreprises par le Réconciliateur, notamment le contrôle de pièces justificatives.

1.2.2 Diligences du Réconciliateur

Il appartient au Réconciliateur de :

- ▶ **collecter et de compiler les données reçues** des sociétés minières et pétrolières amont et des administrations à partir des canevas et/ou des Etats qui lui ont été remis ;
- ▶ **vérifier la cohérence des flux financiers** complétés par ces entités avec le référentiel de formulaire adopté, « le canevas » de reporting ;

- ▶ **contrôler la fiabilité des données** contenues dans ces canevas et/ou Etats à partir de l'analyse des procédures de leur enregistrement et des pièces justificatives correspondantes (déclarations, quittances de paiement, etc.) ;
- ▶ **faire un rapprochement des données compilées** ;
- ▶ **faire une analyse des lacunes d'informations**, donner une explication sur les écarts et s'il y a lieu, établir les recommandations nécessaires sur la base des faiblesses constatées et en référence aux bonnes pratiques dans d'autres pays pour y remédier.

Il convient de noter que nos travaux de collecte de données ne se sont pas limités à la réception du canevas et ses annexes. Pour pallier l'absence de certification des comptes de certaines sociétés et de l'administration, des travaux ont été réalisés pour fiabiliser les données collectées à savoir :

- ▶ **une prise de connaissance du circuit des flux financiers** : pour chaque flux financier (impôt, taxes, redevances...) énuméré dans le canevas, nous avons reconstitué l'acheminement des fonds versés par la compagnie, passant par les entités réceptrices (banque primaire, trésor public...) jusqu'au bénéficiaire final pour fin de suivi de la traçabilité des recettes encaissées par l'Etat. Un diagramme présentant les flux financiers les plus significatifs est fourni en annexe ;
- ▶ **une vérification des pièces justificatives** : concernant les données chiffrées du canevas et de ses annexes, nous avons testé leur fiabilité (exactitude des montants, bonne période d'imputation, non existence de doublon ni d'omission, etc.) par l'examen d'un échantillon ou de toutes les pièces justificatives (déclaration, récépissé de paiement ou quittance, avis de débit bancaire, etc.), pour les flux de paiement significatifs de chaque compagnie réconciliée suivant le seuil de vérification prédéfini au point 1.2.9.1 ;
- ▶ **une analyse des procédures d'enregistrement des flux financiers** dans le canevas et ses annexes : nous avons revu la correcte classification des flux financiers par nature tout en veillant à l'objectif de comparabilité et de consolidation des données de toutes les entités concernées (compagnie, Etat et ses démembrements). Une vérification arithmétique du montant total porté dans le canevas par rapport aux détails des annexes a été effectuée ainsi qu'un contrôle de la cohérence des informations enregistrées dans les annexes avec les pièces justificatives ;
- ▶ **une confirmation des paiements auprès des entités réceptrices des fonds** : les paiements en faveur des entités publiques telles que la Direction des Grandes Entreprises, la Douane, la Direction des Mines, les Régions et certaines communes, etc. sont versés directement au compte du Trésor public qui est leur régisseur. Chaque entité détient la preuve de paiement des compagnies extractives (ordre de virement, copie des chèques, etc.), mais seul le Trésor peut attester l'effectivité du paiement. Nous avons collecté les références du Bordereau de Transfert des Recettes (BTR) et avis de crédit auprès de chaque entité et les avons ensuite remis au Trésor public pour confirmation de paiement. Les fonds des entités telles que le BCMM, l'OMNIS, ANDEA, ONE, OMERT sont détenus auprès des banques primaires.
- ▶ **Réconciliation des données et analyse des écarts** : les données collectées auprès des compagnies extractives et de l'Etat ont été rapprochées et ont fait ressortir des écarts. Les écarts ont fait l'objet de demande d'explication auprès de chaque partie prenante. Des corrections ont été apportées pour les écarts justifiés par des pièces justificatives et acceptées par les deux parties. Les écarts restants concernent les informations pour lesquelles aucune explication ne nous est parvenue ou qui ne sont pas retracées par l'autre partie prenante.

En particulier, il est demandé à l'auditeur de prendre en compte, en plus des flux financiers, l'ensemble des dons et dépenses sociales provenant des industries extractives en faveur de l'Etat et

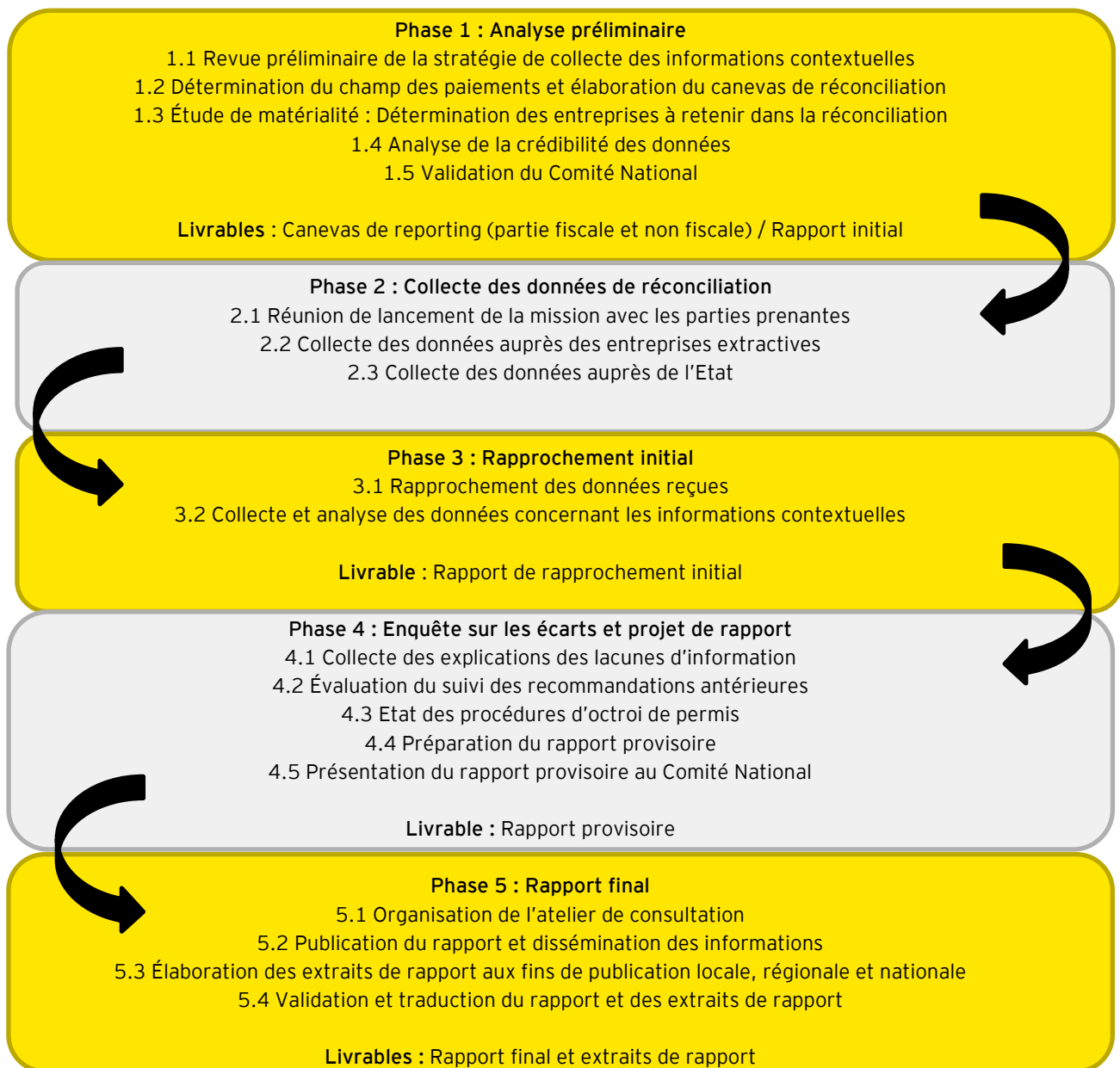
de ses entités d'une part, et de mettre en exergue les informations financières concernant les Régions et les Communes d'autre part.

Nous devons présenter, sous une forme consolidée puis désagrégée par compagnie, pour chaque type de revenus EITI considérés, les flux de revenus déclarés versés par les compagnies extractives du secteur minier, ainsi que les flux de revenus déclarés perçus par l'Etat.

Le détail de la démarche méthodologique adoptée pour l'exécution de la mission est présenté dans la section suivante « Approche méthodologique » du Réconciliateur.

1.2.3 Approche méthodologique

Conformément aux termes de référence, l'approche méthodologique de la mission de réconciliation est présentée dans la figure ci-dessous :



Remarques concernant l'approche méthodologique :

- ▶ Le détail de l'approche méthodologique ci-dessus est présenté en annexe.
- ▶ Concernant l'étude de matérialité :
Conformément aux Termes de référence, la délimitation du périmètre de réconciliation consiste préalablement à faire un inventaire exhaustif des entreprises extractives ayant effectué des paiements plus de 5 000 USD auprès du BCMM et l'OMNIS au cours de l'exercice 2012. A partir d'une liste d'entreprises extractives incluses dans ce périmètre de réconciliation, la collecte de données a été réalisée entité par entité sur la base du numéro d'identification fiscale (NIF) et du numéro statistique (STAT) de chaque entité. Notons que les NIF et le STAT permettent aux entités publiques telles que les Directions Générales des Impôts et des Douanes de reconnaître un contribuable à leur niveau et d'identifier en conséquence les paiements y afférents.

1.2.4 Limitations des travaux

Nous avons rencontré des blocages qui ont limité la collecte des données, à savoir :

- ▶ les Numéros d'Identifications Fiscales (NIF) de 9 personnes physiques et 3 personnes morales restent introuvables tant au niveau de l'Administration fiscale qu'auprès des autres sources de données de l'Etat (Service de Recherche et d'Investigation de la Direction Générale des Impôts, Direction des Douanes...) au cours de l'étude de matérialité ;
- ▶ les pertes de données relatives aux recettes collectées par la Direction Interrégionale des Mines de Toamasina de janvier à mars 2012. De ce fait, les paiements effectués par les entreprises durant la période ne sont pas disponibles et constituent un écart au cours de la réconciliation ;
- ▶ la non disponibilité de certaines données que ce soit du côté des sociétés ou du côté de l'Etat (pièces justificatives de déclaration, de paiement, ...) ;
- ▶ l'absence d'une base de données informatisée, pour certaines directions et démembrements de l'Etat, ne leur permet pas de s'assurer de l'exhaustivité des données reçues sur les paiements effectués par les industries extractives ;
- ▶ l'existence des sociétés défailtantes, qui n'ont pas adhéré à la réconciliation, engendrant des écarts non réconciliés ;
- ▶ les remaniements du personnel auprès de l'Administration suite aux changements de gouvernement ont entraîné des blocages et des retards dans la collecte des données.

Par ailleurs, notre intervention se limite à la collecte, à la réconciliation des données et à l'analyse des écarts. Nous ne sommes pas supposés formuler une opinion sur la qualité de l'information et des estimations, ni à effectuer des investigations en cas de suspicion de fraude.

Néanmoins, malgré l'existence de ces limitations, nous estimons avoir pu procéder à la réconciliation des données de manière satisfaisante et correcte.

1.2.5 Périmètre de couverture

Conformément aux Termes de référence, la réconciliation couvrira les flux de paiements significatifs des industries extractives dans les secteurs minier et pétrolier amont.

1.2.6 Exercice

L'exercice de réconciliation est l'exercice 2012. Il s'agit donc des paiements effectués par les industries extractives auprès de l'Etat au titre de l'année 2012, indépendamment de la période de versement. Notons les exceptions suivantes :

- pour les paiements des pénalités et des redressements fiscaux, la date de paiement prévaut sur les périodes de rattachement des exercices ;
- les paiements réalisés en dehors de la date de la mission de réconciliation mais rattachés à l'exercice 2013 ne sont pas pris en compte dans le rapport.

1.2.7 Type de flux

Les flux considérés par le Comité National rentrant dans le champ de réconciliation sont répartis en cinq catégories, présentées ci-dessous :

- ▶ Les impôts d'Etat
- ▶ Les revenus sectoriels
- ▶ Les autres paiements
- ▶ Les impôts retenus à la source
- ▶ Les contributions volontaires en nature et en numéraire

Les détails par type de flux sont présentés en annexes.

1.2.8 Type d'entité

Conformément aux Termes de référence, les entités concernées par le rapport EITI sont les industries extractives dans les secteurs minier et pétrolier amont.

Toutefois, les flux de paiement significatifs enregistrés au nom des personnes physiques, mais dont les permis miniers sont les propriétés réelles des sociétés incluses dans le champ de réconciliation et dont les paiements sont pris en charge par ces sociétés sont pris en compte.

De même, les personnes physiques ayant effectué des flux de paiements significatifs sont intégrées dans le seuil de couverture pour la réconciliation.

1.2.9 Seuils

1.2.9.1 Seuil de vérification des flux financiers

Nous avons procédé à la vérification de la fiabilité des données et informations contenues dans le canevas de reporting sur la base, au minimum, des seuils d'audit suivants :

- ▶ Un seuil de significativité établi à 1% de la valeur totale des montants annuels payés pour chaque compagnie minière ou pétrolière amont ;
- ▶ un seuil d'erreur tolérable de 50% du seuil de significativité ;
- ▶ un seuil d'erreur nominale de 5% du seuil de significativité ;
- ▶ Un seuil de significativité est une limite au-delà de laquelle les erreurs potentielles, inexactitudes ou omissions sont considérées comme problématiques. C'est le montant à partir duquel le jugement d'un lecteur averti pourrait être modifié sur les déclarations des recettes.

Le seuil d'erreur tolérable est l'erreur maximale dans la population sélectionnée que l'auditeur peut tolérer tout en concluant que les résultats du sondage ont atteint l'objectif de l'audit.

Ainsi, les montants d'impôts, de taxes, de droits et de redevances excédant 50% du seuil de significativité ont fait l'objet d'une vérification sur pièces par sondage des données et des

justificatifs (déclarations et récépissés de paiement ou de versement) à hauteur de 50% minimum des pièces justificatives.

1.2.9.2 Seuil de matérialité et taux de couverture validés par le Comité National

Sur la base d'une étude de matérialité réalisée par EY, le Comité National a décidé de maintenir le périmètre du rapport EITI Exercice 2012 à 47 sociétés incluant deux personnes physiques ayant effectué des paiements significatifs.

En conclusion, en considérant les 45 sociétés et les deux personnes physiques du groupe A, le taux de couverture du rapport EITI 2012 s'élève à 97,01% des recettes de l'Etat pour 2012 et le seuil de matérialité USD à 54 876,12.

A titre de rappel, les entreprises incluses dans le champ de réconciliation sont réparti en 3 groupes, à savoir :

- ▶ Groupe A : les entreprises dont la somme cumulée des paiements aux administrations constitue jusqu'à 97% des flux significatifs perçus par l'Etat. Les entreprises incluses dans ce groupe ont fait l'objet d'une réconciliation en collectant les données auprès des entreprises, et en les confrontant aux données collectées auprès des administrations à travers un canevas.
- ▶ Groupe B : les entreprises dont la somme cumulée des paiements aux administrations est comprise entre 97% et 98% des flux significatifs perçus par l'Etat. Chacune des entreprises incluses dans ce groupe n'a pas eu à remplir un canevas de réconciliation, mais a fait l'objet d'une déclaration unilatérale désagrégée par les administrations ayant reçu des paiements de sa part.
- ▶ Groupe C : les entreprises dont la somme cumulée des paiements aux administrations est comprise entre 98% et 100% des flux significatifs perçus par l'Etat. Les entreprises incluses dans ce groupe n'ont pas eu à remplir de canevas de réconciliation, mais ont fait l'objet d'une déclaration unilatérale agrégée remplie par l'Etat.

Les règles de l'EITI stipulent à ce sujet que, dans les cas où le Groupe Multipartite convient de définir des seuils de matérialité précis, il doit préciser les options qui ont été considérées et la justification de l'établissement du seuil à un niveau particulier.

Le tableau approuvé par le Comité National est le suivant :

Caractéristiques		Taux de couverture à 97%
		Exercice 2012
Nombre d'entités par groupe	Groupe A	47
	Groupe B	13
	Groupe C	66
	Total	126
Seuil de matérialité (USD)		54 876,12
Taux de couverture atteint		97.01%

La méthodologie ayant amené à l'hypothèse validée par le Comité National EITI est présentée schématiquement en annexe.

1.2.10 Mise à jour du taux de couverture

Durant les travaux de collecte auprès des sociétés, il est apparu que les données obtenues des principales Administrations au cours de l'étude de matérialité devraient être complétées par les flux de paiement à caractère non récurrent et spécifique tels que : la Taxe Forfaitaire sur les Transferts (TFT), les amendes et pénalités, la TVA non remboursée, les droits d'enregistrements des actes, etc.

Toutefois, 2 compagnies n'ont pas atteint ce seuil de matérialité suite aux travaux de réconciliation et d'analyse des données. En effet, une partie des flux initialement déclarés par l'Etat ne les concernait pas ou ne se rattachait pas à l'exercice 2012. Ce fut le cas de la société MINVEST MADAGASCAR S.A.U et du particulier RASAMIZAFINDROSOA Dauphin dont les flux de paiement sont inférieurs au seuil de matérialité de USD 54 876,12 soit respectivement de MGA 6 630 740 (soit USD 3 020,87) et MGA 34 787 840 (soit USD 15 848,90). Néanmoins, nous avons respecté le regroupement des sociétés suivant l'étude de matérialité et les deux sociétés ont été maintenues dans le groupe A.

42 compagnies sur les 47 incluses dans le périmètre de matérialité ont rempli leur canevas de déclaration EITI. Les 5 compagnies qui n'ont pas adhéré ou dont les canevas n'ont pas été remplis et/ou signés dans les délais sont :

- 017. OPHIR ENERGY
- 023. PETRA OF MADAGASCAR S.A.R.L.
- 030. ACCRINGTON MINERALS S.A.
- 036. PETROMAD
- 046. ENERGIZER RESSOURCES (Minerals) S.A.R.L.ENERGIZER

Le seuil de matérialité passe de USD 54 876,12 à USD 55 417,43 et le taux de couverture mis à jour à 99,03% au lieu de 97,01% suivant le tableau ci-dessous.

Caractéristiques		Champ du rapport	
Exercice 2012		seuil de matérialité initial	seuil de matérialité après mise à jour
Nombre d'entités par groupe	Groupe A	47	47
	Groupe B	13	13
	Groupe C	66	66
	Total	126	126
Seuil de matérialité (USD)		54 876,12	55 417,43
Taux de couverture atteint		97,01%	99,03%

1.2.11 Écarts et ajustements

La réconciliation fait généralement ressortir les types d'écarts suivants :

- ▶ **les écarts résolus** relatifs aux écarts réconciliés et dont les justificatifs de paiement ne nous sont parvenus qu'après la réception du canevas signé;
- ▶ **les ajustements** opérés sur les impôts n'ayant pas fait l'objet de réconciliation en raison de leur faible valeur et/ou de la non-disponibilité des données réconciliables à ce jour. Il s'agit notamment des déclarations sans contrepartie des organismes de santé (OSIE, OSTIE, AMIT, FUNHECE, OMSI, OMIT, SMIMO), vignettes automobiles, visites techniques, TVA non remboursée, etc. Notons que nous avons vérifié, conformément au seuil d'audit prédéfini, la fiabilité des données et pièces y afférentes auprès des sociétés;

- **les écarts résiduels** ou les écarts persistants après la correction du canevas de l'Etat et des sociétés des montants relatifs aux écarts résolus et ajustements des déclarations sans contrepartie.

Les commentaires sur les écarts se rapporteront aux écarts résiduels dans le présent document.

Il convient de noter qu'il existe trois types d'écart résiduel à savoir :

- Écart justifié, mais auquel l'autre partie n'est pas en mesure d'apporter les corrections à ce jour (cas des FAM sur les permis cédés enregistrés au nom du cédant auprès du BCMM) ;
- Écart non accepté par l'autre partie ;
- Écart non expliqué au moment de l'établissement de ce rapport.

Les différents types d'écarts sont commentés dans le rapport le cas échéant.

1.2.12 Taux de change

Le taux de conversion pour l'ensemble du rapport est le taux moyen de la Banque Centrale de Madagascar pour l'année 2012 soit 1 USD égal à MGA 2 194,97.

1.2.13 Entreprises incluses dans la réconciliation

Le résultat de l'étude de matérialité a fait ressortir 126 entités incluses dans le champ du rapport EITI 2012. Ce sont les entités dont les paiements sont significatifs, supérieurs ou égaux à USD 5 000 et qui sont réparties en groupe suivant l'ordre de grandeur présenté ci-dessous :

1.2.13.1 Entités du Groupe A

Les entités incluses dans ce groupe, au nombre de 47, ont fait l'objet d'une réconciliation en collectant les données auprès des entités, et en les confrontant aux données collectées auprès des administrations à travers un canevas. La liste est présentée ci-dessous :

Sociétés du Groupe A
001. PROJET AMBATOVOY
002. HOLCIM
003. QIT MADAGASCAR MINERALS S.A.
004. GROUPE PAM
005. MADAGASCAR OIL
006. MAINLAND MINING LTD S.A.R.L.U
007. KRAOMA S.A.
008. GOLD SAND S.A.R.L.
009. NOVA RESOURCES S.A.R.L.U
010. MADAGASCAR CHROMIUM COMPANY LTD S.A.R.L.U
011. GALLOIS Etablissement
012. EXXON MOBIL
013. MADAGASCAR INTERNATIONAL TAK MINING S.A.R.L.
014. TULLOW MCAR
015. MADAGASCAR MINING RESOURCES LTD S.A.R.L.
016. NIKO RESSOURCES [ENERMAD]
017. OPHIR ENERGY
018. MADA-AUST S.A.R.L.
019. TANTALUM RARE EARTH (MALAGASY) S.A.R.L.U
020. CALIBRA RESOURCES & ENGINEERS MADAGASCAR

Sociétés du Groupe A
S.A.R.L.U
021. TOTAL EXPLORATION
022. STERLING ENERGY LTD
023. PETRA OF MADAGASCAR S.A.R.L.
024. MINVEST MADAGASCAR S.A.U.
025. URAMAD S.A
026. MINERAL PRODUCTS INTERNATIONAL GROUP S.A.R.L.
027. LABRADOR MADAGASCAR -
028. AMICOH RESOURCES
029. SAPETRO
030. ACCRINGTON MINERALS S.A.
031. MADAGASCAR CONSOLIDATED MINING S.A.
032. TANETY LAVA S.A.R.L.
033. ACCESS MADAGASCAR S.A.R.L.
034. TOLIARA SANDS S.A.R.L.
035. CLASSIC REAL STONES S.A.R.L.
036. PETROMAD
037. EAX
038. MADAGASCAR MINING INVESTMENTS S.A.R.L.U.
039. UNIVERSAL EXPLORATION MADAGASCAR S.A.R.L.
040. PROCHIMAD

Sociétés du Groupe A
041. FARASANDS S.A.R.L.
042. INTERNATIONAL MINING CORPORATION LTD S.A.R.L.
043. MADAGASCAR RESSOURCES S.A.R.L.
044. VELONAODY Fabien

Sociétés du Groupe A
045. MADAGASCAR WISCO GUANGXIN KAM WAH RESSOURCES S.A.U.
046. ENERGIZER RESSOURCES (Minerals) S.A.R.L.
047. RASAMIZAFINDROSOA Dauphin

Remarque:

- ▶ Du côté des entreprises, 5 sociétés n'ont pas fourni ou n'ont pas rempli les canevas à temps et n'ont pas ainsi participé au rapport. Il s'agit des sociétés suivantes : OPHIR ENERGY, PETRA OF MADAGASCAR, ACCRINGTON MINERALS, ENERGIZER RESSOURCES et PETROMAD. Elles ont cependant été maintenues dans le champ de réconciliation du rapport. Les données relatives à ces sociétés, recueillies au niveau de l'Etat, font par conséquent apparaître un écart.
- ▶ Du côté des administrations :
 - nous n'avons pas eu accès aux informations relatives aux Droits de port, aux Redevances Communales et Régionales ainsi qu'aux Redevances fluviales et maritimes auprès de la société MICTSL ;
 - la confirmation exhaustive des informations sur la TVA non remboursée de certaines sociétés n'a pas été obtenue au niveau de l'Administration fiscale au moment de l'établissement du présent rapport.

Les données non reçues de ces administrations ont été intégrées dans le rapport en tant que déclaration unilatérale des entités extractives et ont généré un écart.

Le tableau récapitulatif de l'utilisation des canevas et de remise du certificat du commissaire aux comptes des sociétés du groupe A et des administrations, est présenté en Annexe.

1.2.13.2 Entités du Groupe B

Les entités incluses dans ce groupe n'ont pas l'obligation de remplir de canevas de réconciliation, mais doivent faire l'objet d'une déclaration unilatérale désagrégée par les administrations ayant reçu des paiements de leur part. Les entités du groupe B sont au nombre de 13. Leur liste est présentée dans le tableau suivant:

Sociétés du groupe B
048. AVANA RESOURCES S.A.R.L.U.
049. INTERNATIONAL MINING RESEARCH GROUP S.A.R.L.U
050. RECHERCHES MINIERES DE MADAGASCAR S.A.R.L.
051. HOLA FIRM S.A.R.L.
052. IRON ORE CORPORATION OF MADAGASCAR S.A.R.L.
053. NAN TIN POLYCHROME S.A.
054. COAL MINING MADAGASCAR S.A.R.L.
055. INDUSTRIE MINIERE SINO-AFRIQUE S.A.R.L.

Sociétés du groupe B
056. MAZOTO MINERALS S.A.R.L.
057. INTERNATIONAL MINING DEVELOPMENT LTD S.A.R.L.
058. RAMAROSON Anjoanina Harivahy
059. VATOSOA MINING S.A.
060. CAPRICORN ENTERPRISES MADAGASCAR (C.E.M) S.A.R.L.

1.2.13.3 Entités du Groupe C

Les entités incluses de ce groupe n'ont à remplir aucun canevas de réconciliation, mais doivent faire l'objet d'une déclaration unilatérale agrégée remplie par l'Etat. Les entités du groupe C sont au nombre de 66. Leur liste est présentée ci-après :

Sociétés du Groupe C
061. MADAGASCAR EXPLORER S.A.R.L.
062. ZIRCON MINING CORPORATION-ZMC S.A.R.L.
063. RAHERIMANDIMBY Rija Tantely Andriantiana
064. MADA GONDWANA S.A.R.L.
065. VARUN INTERNATIONAL S.A.R.L.
066. LE QUARTZ -
067. OSHO MADAGASCAR S.A.R.L.
068. CHRYSOCOLLE -
069. SIAM S.A.R.L.
070. COPAX RESOURCES S.A.R.L.
071. ANDRIANTOANDRO Faly
072. TANETY ZINA S.A.R.L.
073. BLUE CRYSTAL S.A.R.L.
074. MINERAL RESOURCES of MADAGASCAR S.A.R.L.
075. OSHO Ventures Madagascar S.A.R.L.
076. VS-GEMS S.A.R.L.
077. SP GROUP S.A.R.L.
078. RANDRIANTAVY TOJOHERY Romaric
079. SUCCESSION RASAMOEL Jean Baptiste -
080. SOMIDA S.A.
081. MILLENIUM STAR S.A.R.L.
082. ZOLOST MINERALS S.A.R.L.
083. SOCIETE MALGACHE DU GRAPHITE S.A.
084. BRIGHT STAR EXPLORATION S.A
085. SHANDI S.A.R.L.
086. SINBAD RESOURCES S.A.R.L.
087. RED ISLAND RESOURCES S.A.R.L.U.
088. MADAGASCAR ENERGY CORPORATION S.A.R.L.
089. BEBY RASOLOMALALA
090. GENYUS S.A.R.L.U.
091. DARAINA EXPLORATION SARLU
092. ETABLISSEMENT RENE IZOUARD
093. LEMURIA S.A.R.L.
094. SMGI - SOCIETE MINIERE DE LA GRANDE ILE
095. M.B GOLD COMPANY S.A.R.L.U.
096. ORIENTAL MINING S.A.R.L.U
097. LILIANE Marie
098. RABETRENA Roland
099. BLUE SUN MINING COMPANY S.A
100. SOGEMINE S.A.R.L.
101. ANDRIANJAFY RENGIER Thierry DINO
102. SOCIETE LATVIA MADAGASCAR S.A.R.L.
103. GROUPE KALETA -
104. LA TERRASSE S.A.R.L.

Sociétés du Groupe C
105. FINEBRIDGE (AFRICA) MINING LTD S.A.R.L.
106. RABEZORO Anjarisitraka
107. WORLD GEMS COMPANY S.A.R.L.
108. RATSIMBAZAFY Jean Kinne
109. MADCORE MADAGASCAR S.A.R.L.U.
110. GRANITEX S.A.R.L.
111. RAKOTOMAROLAHY Jean Pierre
112. VARUN PETROLEUM
113. MANAMPISOA RALANDIRANTO Marie Bernadette
114. RAZANAKONDEVO Benjamin
115. PARADISE GEMS S.A.R.L.
116. ARSENE LOUYS & Cie Sa
117. RAKOTONDRAINIBE Andrianjaka Christian
118. UNIVERSAL GEMS S.A.R.L.
119. MEDARD Sarah
120. RAHANTAMANANA Leontine Eléonore
121. RANAIVOARIMANANA Ionjaniaina
122. ALPHA Madagascar S.A.R.L.
123. MINERAL DEVELOPMENT MADAGASCAR
124. TAFITA MINING S.A.R.L.
125. MADAGASCAR INVESTMENT COMPANY S.A.R.L.
126. RAMANANTSOA Jean Christian

2 Informations contextuelles

2.1 Vue d'ensemble du secteur extractif formel

2.1.1 Le secteur minier

2.1.1.1 Potentialités de Madagascar

Les potentialités de Madagascar en matière de minéraux sont nombreuses. On y trouve, notamment, les substances suivantes :

- ▶ Les substances minérales non métalliques : il s'agit des substances utilisées à des fins de construction et de travaux publics telles que le sable, l'argile, le marbre (Ambatofinandrahana), etc. ;
- ▶ Les substances minérales à usage industriel : il s'agit de substances minérales comme le fer (Soalala, Bekisopa, Fasintsara), le cobalt, le nickel (Ambatovy, Valozoro), le chrome (Ranomena, Andriamena, Mahakiry), le manganèse, le vanadium, le titane, le zirconium, l'ilménite (Fort-Dauphin, Ranobe), etc. ;
- ▶ Les métaux de base : il s'agit du cuivre, du plomb, de la houille, du lignite, de la bauxite (Manantenina, Analavory, Marangaka), de l'aluminium, de l'étain, etc. ;
- ▶ Les métaux précieux : ils sont principalement constitués par l'or (Andavakoera), l'argent ou le platine ;
- ▶ Les pierres précieuses et semi-précieuses : il s'agit du béryl, du saphir, de l'émeraude, du rubis, du quartz rose, de la topaze, de la tourmaline, de l'améthyste, de l'aigue-marine, etc. ;
- ▶ Les substances minérales stratégiques : il s'agit de minéraux radioactifs comme le mercure, lithium, magnésium, radium et des terres rares ;
- ▶ Les eaux minérales : Il s'agit de substances minérales issues d'eau potable.

2.1.1.2 Principaux projets en cours ou en prévision

Des fiches d'identité par entreprise du Groupe A sont présentées en Annexe. Les principaux projets de taille industrielle actuellement en cours ou en prévision incluent :

- ▶ QMM, qui exploite l'ilménite et le zirsill dans la région de Fort-Dauphin. Le site se compose de la mine, de l'usine de concentration, de l'usine de séparation et d'une centrale de production d'électricité. Le projet a par la suite été complété par un port, celui d'Ehoala ;
- ▶ Le Projet Ambatovy, qui exploite le nickel et le cobalt et se compose de la mine à Moramanga, du pipeline qui traverse plusieurs localités jusqu'à atteindre Tamatave, où se trouve l'usine de transformation. Les produits sont exportés depuis le port de Tamatave ;
- ▶ KRAOMA, société d'Etat qui exploite le chrome ;
- ▶ Wisco, qui s'intéresse au fer de Soalala ;
- ▶ Madagascar Consolidated Mining et PAM Sakoa, qui s'intéressent au charbon de la Sakoa et seraient actuellement en phase de préfaisabilité ;
- ▶ Toliara Sands, dont le Permis de Recherche a été transformé en Permis d'Exploitation en 2011, qui est actuellement en phase d'Étude d'Impact Environnemental pour l'exploitation de l'ilménite de Ranobe ;

- ▶ Mainland, qui s'intéresse à l'ilménite sur la côte est de Madagascar et qui est actuellement en phase d'Étude d'Impact Environnemental ;
- ▶ Aziana, qui détient les permis miniers relatifs à la bauxite de Manantenina, près de Fort-Dauphin
- ▶ Holcim, qui exploite la pouzzolane, l'argile et le cipolin dans le cadre de la production de ciment destiné au marché local. Implantée depuis plus de 50 ans dans le pays, cette entreprise opère à Antsirabe et Tamatave.

2.1.2 Le secteur pétrolier amont

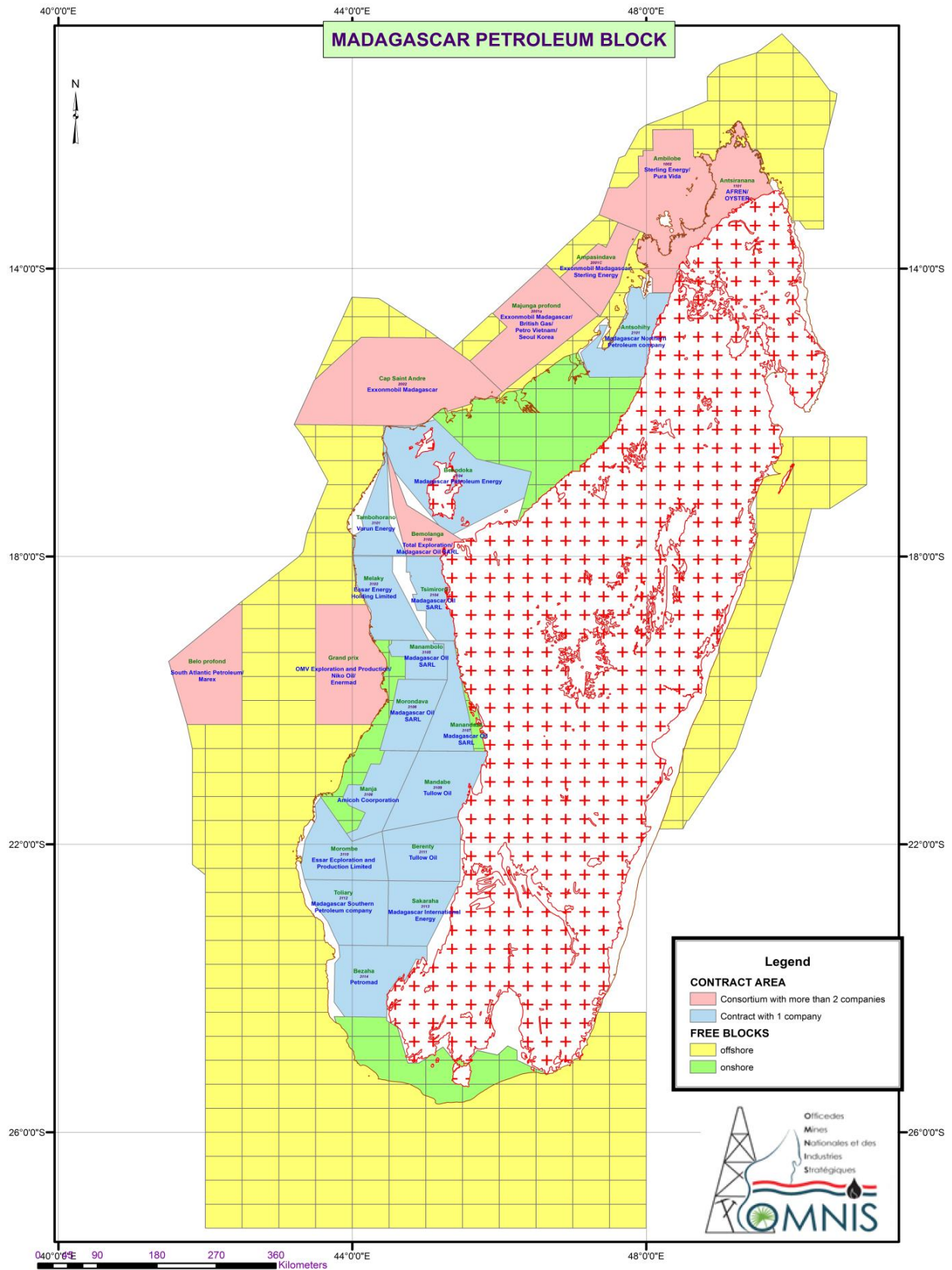
Madagascar dispose de 988 000 km² de bassin sédimentaire onshore et offshore favorables pour l'exploration des hydrocarbures et qui s'étalent principalement sur la côte nord-est et la côte-ouest.

À ce jour, 445 000 kilomètres carrés ont fait l'objet de travaux de recherche, soit un taux de couverture de 45 %.

Seize compagnies pétrolières internationales ont conclu 23 contrats avec l'OMNIS pour l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures, concernant 17 blocs onshore et 6 blocs offshore. Le nombre de blocs disponibles est de 229, dont 225 blocs offshore et 4 onshore. Ces blocs devraient prochainement faire l'objet d'une campagne promotionnelle et d'appels d'offres internationaux.

La carte de la page suivante et le tableau ci-dessous présentent les différents projets en cours à Madagascar. Il s'agit de :

Nom du bloc	Entreprises concernées
Antsiranana (onshore)	Afren / Oyster
Ambilobe (offshore)	Sterling Energy / Pura Vida
Antsohihy (onshore)	Madagascar Northern Petroleum Company
Ampasindava (offshore)	ExxonMobil Madagascar / Sterling Energy
Majunga profond (offshore)	ExxonMobil Madagascar / British Gas / Petro Vietnam / Seoul Korea
Cap Saint-André (offshore)	ExxonMobil Madagascar
Bekodoka (onshore)	Madagascar Petroleum Energy
Bemolanga (onshore)	Total Exploration / Madagascar Oil
Tambohorano (onshore)	Varun Energy
Melaky (onshore)	Essar Energy Holding Limited
Tsimiroro (onshore)	Madagascar Oil
Manambolo (onshore)	Madagascar Oil
Grand Prix (offshore)	OMV Exploration & Production / Niko Oil / Enermad
Belo profond (offshore)	South Atlantic Petroleum / Marex
Morondava (onshore)	Madagascar Oil
Manandaza (onshore)	Madagascar Oil
Manja (onshore)	Amicoh Corporation
Mandabe (onshore)	Tullow Oil
Morombe (onshore)	Essar Exploration & Production Limited
Berenty (onshore)	Tullow Oil
Toliary (onshore)	Madagascar Southern Petroleum Company
Sakaraha (onshore)	Madagascar International Exploration
Bezaha (onshore)	Petromad



2.2 Vue d'ensemble des petites mines et des activités minières informelles

2.2.1 Définition et poids des petites mines

Le Code Minier de 2005 définit les petites mines ou les mines artisanales comme : « *Les méthodes traditionnelles qui comprennent essentiellement l'emploi d'outils manuels et la force humaine ou animale pour l'extraction des substances minérales du sol ou du sous-sol* ». Les petits exploitants sont définis comme ceux « *des mines à ciel ouvert ou sous terre [...] qui utilisent des techniques artisanales sans transformation des minéraux sur le lieu d'extraction* ». Sont ainsi compris dans cette catégorie les orpailleurs.

Les activités entreprises dans les petites mines sont parfois réalisées sans titre minier par les petits exploitants, ce qui donne un caractère informel à ce type d'exploitations. Elles concernent principalement l'or et les pierres précieuses ou semi-précieuses (rubis, émeraude, saphir, améthyste, topaze, tourmaline, etc.).

2.2.2 Résultats d'études sur le secteur extractif informel

2.2.2.1 Données de la Banque Mondiale

La Banque Mondiale estime, dans son *Recueil de Notes de Politiques pour Madagascar* (publié en mai 2014), que près de 500 000 personnes travaillaient dans le secteur minier artisanal à la fin des années 1990, ce qui en ferait l'un des employeurs les plus importants du pays devant le secteur textile, mais derrière l'agriculture. Par ailleurs, la suspension de l'émission de nouveaux permis miniers en 2009 a fait passer de nombreux exploitants dans le secteur informel. En effet, le nombre de PRE est passé à plus de 1500 en 2008 à moins de 500 en 2012.

2.2.2.2 Données ENEMPSI 2012

L'Enquête Nationale sur l'Emploi et le Secteur Informel réalisée en 2012 par l'INSTAT¹⁴ a permis de disposer des indicateurs quantitatifs et qualitatifs utiles pour analyser le marché du travail et le secteur informel à Madagascar. Les résultats présentés concernent les conditions d'activités des Unités de Production Individuelles (UPI)¹⁵, les caractéristiques de la main-d'œuvre et des emplois dans les UPI, la production, l'insertion et la concurrence des UPI, la relation entre le secteur informel et l'État et enfin les problèmes et perspectives du secteur informel, notamment sur la branche de l'industrie extractive minière.

En 2012, à Madagascar, le nombre d'Unités de Production Individuelles « UPI » (hors agriculture, élevage, chasse et pêche) est estimé à 2 268 900 unités. La quasi-totalité de ces Unités de Production Individuelles « UPI » (99,9 %) est classée comme unités de production informelles. Ainsi, dans les UPI, il n'existe ni contrat écrit, ni congés payés, ni sécurité sociale pour les travailleurs.

¹⁴ *Enquête Nationale sur l'Emploi et le Secteur Informel - Enempsi 2012*, Novembre 2013, vol 1

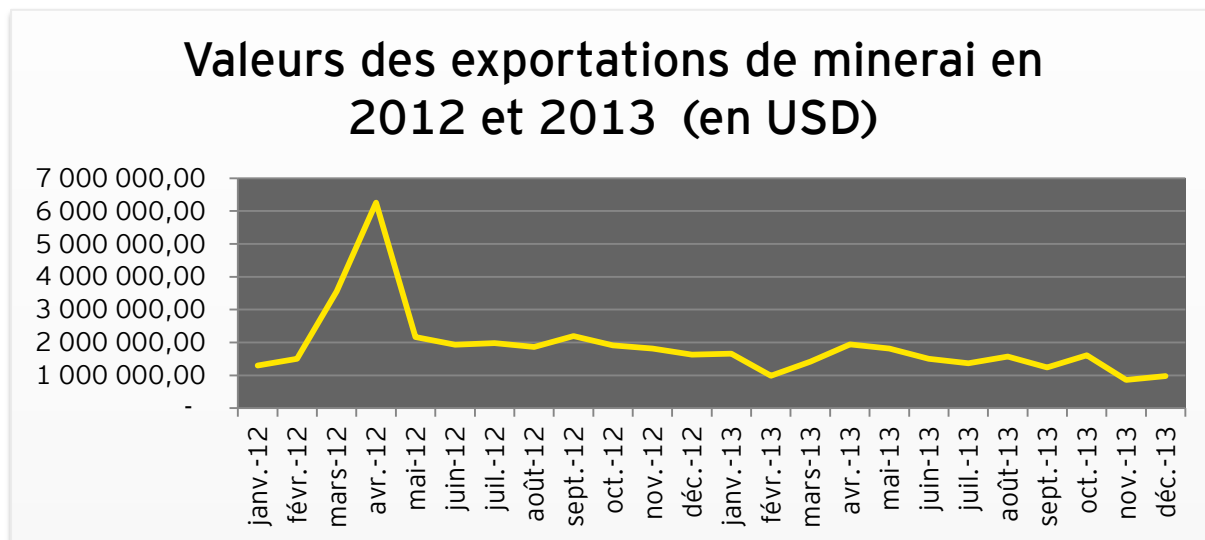
¹⁵ Les Unités de Production Individuelles « UPI » sont considérées comme « informelles » dans la mesure où : soit elles ne possèdent pas de numéro statistique, soit elles ne tiennent pas de comptabilité écrite ayant une valeur administrative.

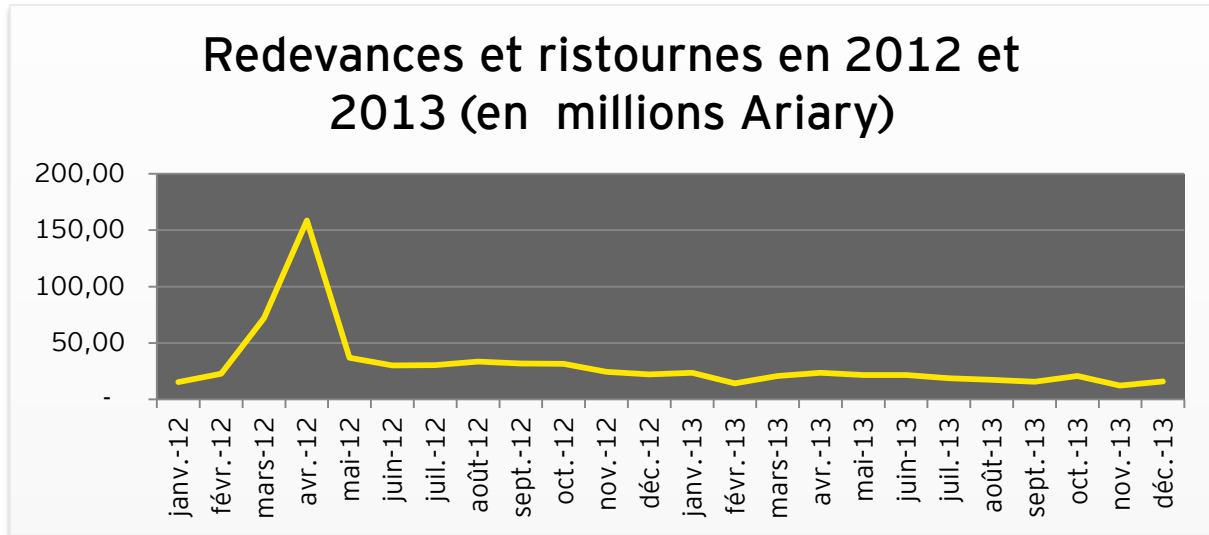
L'étude de l'INSTAT montre principalement que :

- ▶ La branche de l'industrie extractive minière représente 8% de l'ensemble ces UPI : 13,3% sont répertoriés en milieu urbain, et 86,7% en milieu rural.
- ▶ Le principal motif de création d'UPI dans l'industrie extractive minière est l'augmentation du revenu (54%) des petits exploitants, devant l'impossibilité de trouver un emploi salarié formel ou la « tradition familiale ».
- ▶ La durée de vie moyenne des UPI extractives est de 8,7 ans ; elles existaient depuis 6,8 ans en moyenne à la date de l'étude. En effet, les UPI qui existent depuis longtemps correspondent à des UPI caractérisées par un savoir-faire spécifique ou traditionnel (activités de transformation, de confection). À l'inverse, les UPI « jeunes » sont des UPI dont l'activité ne requiert pas nécessairement une qualification ou un capital important.
- ▶ 70,7% du capital de la branche de l'extraction minière est financé par l'épargne
- ▶ Le taux de salarisation est faible dans les UPI, car la capacité de création d'emploi salarié reste limitée (3,9% dans les UPI d'extraction minière).
- ▶ Les hommes sont plus présents que les femmes dans la branche extractive informelle.
- ▶ 44% des actifs de cette branche sont des jeunes de moins de 26 ans.
- ▶ Les personnes actives de cette branche ont en moyenne 3,1 années d'études.

2.2.3 Cas de l'or

L'or ne fait pas encore l'objet d'une exploitation industrielle à Madagascar. Selon les informations obtenues auprès de la Direction Générale des Ressources Minières, c'est au cours du premier trimestre de l'année 2012 que la première exportation officielle d'or a été autorisée. Environ 150 kilogrammes de métal précieux ont ainsi été déclarés à l'exportation, créant un pic au niveau de la valeur des exportations d'une part, et mécaniquement au niveau des ristournes et redevances, d'autre part, tel qu'indiqué dans les graphiques ci-dessous. Cependant, une décision du Conseil des Ministres datant du mois d'avril 2012 a suspendu les exportations d'or.





Malgré l'interdiction d'exportation, l'or serait pourtant extrait par tonnes du sous-sol malgache et exporté illicitement. La presse locale relate d'ailleurs régulièrement des saisies de métal précieux au passage des frontières des aéroports. Cependant, il est par nature difficile d'avoir des données sur ce phénomène auprès des autorités malgaches.

Sur le plan international, la comparaison des balances commerciales par pays et par produit permet de produire des estimations. Les statistiques de la CNUCED (Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement) estiment ainsi respectivement à 9,8 millions (environ 327 kg) et 16,3 millions USD (environ 543 kg) en 2012 et 2013 la valeur des importations d'or des Émirats Arabes Unis en provenance de Madagascar. La même source fournit une estimation de la valeur de l'or exporté depuis Madagascar comme étant supérieure à 18 millions USD (environ 600 kg) en 2012, avec un pic à 56,5 millions USD (environ 1,8 tonne) en 2011 sur la base de ces données. Il est donc possible d'estimer un manque à gagner pour l'Etat et les collectivités s'élevant à près de 360 000 USD, soit plus de 790 millions MGA en 2012, correspondant à de potentielles redevances non perçues.

Exportations d'or de Madagascar vers le reste du monde
de 2005 à 2013, en milliers de USD
(Source : unctadstat.unctad.org)

Note : la mention "(5)" devant les montants du tableau signifie qu'il s'agit d'estimations

The screenshot shows the UNCTADSTAT interface with the following details:

- Navigation: HOME, DATA CENTER, DOCUMENTATION
- Views: Reports, Table (selected), Chart
- Actions: [Icons for print, refresh, etc.]
- Table Title: Merchandise trade matrix - product groups, exports in thousands of dollars, annual, 1995-2013
- Filters: Other: ECONOMY - Madagascar, PARTNER - World
- Table Columns: YEAR (2005-2013), PRODUCT
- Table Data:

YEAR	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
PRODUCT	↑↑	↑↑	↑↑	↑↑	↑↑	↑↑	↑↑	↑↑	↑↑
Gold, non-monetary (excluding gold ores and concentrates)	(5) 913	(5) 2 837	(5) 5 476	(5) 6 889	(5) 21 523	(5) 44 059	(5) 56 558	(5) 18 038	..

Importations d'or réalisées par les Émirats Arabes Unis en provenance de Madagascar
de 2005 à 2013, en milliers de USD
(Source : unctadstat.unctad.org)

Note : la mention "(5)" devant les montants du tableau signifie qu'il s'agit d'estimations

The screenshot shows the UNCTADSTAT interface with the following details:

- Navigation: HOME, DATA CENTER, DOCUMENTATION
- Views: Reports, Table (selected), Chart
- Actions: [Icons for print, refresh, etc.]
- Table Title: Merchandise trade matrix - detailed products, imports in thousands of dollars, annual, 1995-2013
- Filters: Other: ECONOMY - United Arab Emirates, PARTNER - Madagascar
- Table Columns: YEAR (2004-2013), PRODUCT
- Table Data:

YEAR	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
PRODUCT	↑↑	↑↑	↑↑	↑↑	↑↑	↑↑	↑↑	↑↑	↑↑	↑↑
[971] Gold, non-monetary (excluding gold ores and concentrates)	(5) 232	(5) 650	(5) 1 791	(5) 4 095	(5) 5 739	(5) 18 785	(5) 33 413	(5) 41 122	(5) 9 811	(5) 16 266

2.3 Evénements marquants de l'année 2012

Le secteur extractif a été marqué en 2012 par les principaux événements suivants :

- ▶ Premier trimestre 2012 : Application des dispositions légales en vigueur autorisant l'exportation d'or ; exportation d'environ 150 kilogrammes d'or
- ▶ Avril 2012 : Interdiction d'exporter de l'or prise par le Conseil des Ministres
- ▶ Juin 2012 : Présentation par le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) français d'une synthèse géologique et métallogénique de Madagascar à l'échelle 1/1 000 000, soit trois cartes papier assorties d'une notice générale (une carte géologique, une carte dédiée aux substances métalliques et une autre aux minéraux industriels), également fournies sous formes de bases de données numériques au sein d'un SIG (système d'information géographique).
- ▶ Septembre 2012 : Ambatovy reçoit son premier permis d'opérer, lui permettant avant fin 2012 d'effectuer une première expédition de nickel vers le marché international.

2.4 Gouvernance du secteur: les acteurs-clés

2.4.1 Le secteur minier

Les principaux acteurs-clés de la gouvernance minière sont :

- ▶ Le Ministère en charge des Mines (Ministère des Mines en 2012 et 2013, englobé dans le Ministère des Ressources stratégiques en 2014) : chargé de la conception, de l'exécution et du suivi de la politique du gouvernement en matière minière ;
- ▶ Le Bureau du Cadastre Minier de Madagascar : cet établissement public à caractère industriel et commercial a pour objet la gestion des permis et autorisations miniers, à partir du dépôt des demandes jusqu'à l'expiration de leur durée de validité ;
- ▶ L'Agence de l'Or ;
- ▶ La Police des Mines a pour principales attributions la poursuite, d'une part, de la circulation, de la détention et de la commercialisation illicites des produits miniers, et d'autre part de toutes les infractions minières prévues par le Code Minier ;
- ▶ Les Collectivités Territoriales Décentralisées, bénéficiaires des ristournes et lieu d'interaction avec les communautés.

Par ailleurs, il convient de noter que plusieurs opérateurs miniers se sont regroupés au sein de la Chambre des Mines de Madagascar, entité au statut d'association, dont les objectifs sont « *d'encourager, de promouvoir et de protéger les investissements miniers à Madagascar tout en développant une bonne éthique professionnelle des affaires dans le secteur minier* ».

2.4.2 Le secteur pétrolier amont

Les principaux acteurs-clés de la gouvernance pétrolière amont sont :

- ▶ Le Ministère en charge des Hydrocarbures (Ministère des Hydrocarbures en 2012 et 2013, englobé dans le Ministère des Ressources Stratégiques en 2014) : il est chargé de la conception, de l'exécution et du suivi de la politique du gouvernement en matière d'hydrocarbures ;
- ▶ L'OMNIS, en tant qu'organisme technique, chargé de la régulation ;

- ▶ L'OMNIS, en tant que société nationale, chargée de contracter avec les sociétés pétrolières internationales.

Les entreprises du secteur sont regroupées au sein de l'Association Professionnelle des Pétroliers Amont de Madagascar (APPAM).

2.5 Cadre légal

2.5.1 Le secteur minier

À Madagascar, le secteur des mines est principalement régi par la loi n°99-022 du 19 août 1999 portant Code minier. Cette loi a été complétée par la suite :

- ▶ par la loi n°2005-021 du 17 octobre 2005 ;
- ▶ par le décret n°2006-910 du 19 décembre 2006 fixant leurs modalités d'application ;
- ▶ par l'arrêté interministériel n°21985-2007 du 20 décembre 2007 fixant les modalités de recouvrement des redevances et ristournes minières.

Cet ensemble légal constitue le droit commun du secteur minier à Madagascar. Le Code Minier ne prévoit pas la participation de l'Etat dans les entreprises minières.

En plus du droit commun, Madagascar a également adopté deux législations spécifiques :

- ▶ **la Convention d'Établissement**, signée entre l'Etat Malagasy et le Groupe Rio Tinto. Promulguée au Journal Officiel, elle régit spécifiquement le projet d'exploitation d'ilménite de la société QMM S.A. dans la région d'Anosy. Elle prévoit notamment une participation de l'Etat dans le projet, à travers l'OMNIS, qui dispose de 20% du capital ;
- ▶ **la Loi sur les Grands Investissements Minières** : il s'agit, d'une part, de la loi n°2001-031 du 8 octobre 2002, dite LGIM, modifiée par la loi n°2005-021 du 02 août 2005 et d'autre part du décret n°2003-784 du 08 janvier 2003 fixant leurs conditions d'application. Cette loi s'applique à toute société ayant satisfait les conditions d'éligibilité d'application qui sont stipulées, notamment le montant de l'investissement à hauteur de MGA 50 milliards. Cette loi ne prévoit pas la participation de l'Etat dans les entreprises minières. À ce jour, seul le Projet Ambatovy est régi par cette loi.

Par ailleurs, de nombreux textes non sectoriels tels que la Charte de l'Environnement, les différentes Lois de finances et le décret MECIE (Mise en Compatibilité des Investissements avec l'Environnement) sont également applicables au secteur minier.

Il est prévu que le Code Minier fasse l'objet d'une réforme en 2014-2015. Le gouvernement a annoncé l'une des mesures-phares, à savoir la création d'une société minière nationale.

2.5.2 Le secteur pétrolier amont

Le secteur pétrolier amont est régi par deux principaux textes légaux sectoriels, à savoir la *Loi n°96-018 du 04 septembre 1996 portant Code Pétrolier*, d'une part, et le *décret n°97-740 relatif aux titres miniers d'exploration, d'exploitation et de transport d'hydrocarbures*, d'autre part.

Sur la base du principe selon lequel « les gisements d'hydrocarbures ne sont pas susceptibles d'appropriation privée », les entreprises souhaitant opérer dans le secteur pétrolier amont doivent conclure un contrat avec l'OMNIS. Il peut s'agir d'un Contrat de Partage de Production (CPP) ou d'un contrat de joint-venture. Le titre minier correspondant est délivré sur décret du Président de la République. Ces contrats font partie intégrante du régime légal applicable au secteur. L'OMNIS assiste ainsi son cocontractant dans ses relations avec les autorités et les administrations locales, et fournit les données et informations disponibles concernant le périmètre contractuel.

Par ailleurs, de nombreux textes non sectoriels tels que la Charte de l'Environnement, les différentes Lois de finances et le décret MECIE (Mise en Compatibilité des Investissements avec l'Environnement) sont également applicables au secteur.

Il convient de noter que la révision du Code Pétrolier est actuellement à l'étude. Il s'agirait en particulier : d'actualiser le Code Pétrolier pour le mettre aux standards des pays voisins, notamment en Afrique de l'Est ; de le rendre plus incitatif pour les investisseurs ; de l'adapter à la situation du secteur pétrolier amont à Madagascar - le passage à l'exploitation est prévu à court ou moyen terme pour Madagascar Oil; et de permettre une redistribution précise et juste des redevances pétrolières.

2.6 Cadre fiscal

2.6.1 Tableau comparatif

Le cadre fiscal du secteur minier est présenté dans le Code Minier ou le Code Pétrolier et le Code Général des Impôts pour le droit commun. Les régimes spéciaux du secteur minier (Convention d'Etablissement et LGIM) possèdent leur propre cadre fiscal, qui peut cependant se référer au Code Général des Impôts. Une description des types de flux est présentée ci-dessous :

IMPOTS/TAXES/DROITS	QMM (CONVENTION D'ETABLISSEMENT)	AMBATOVOY (LGIM)	DROIT COMMUN (CGI, CODE MINIER, CODE PETROLIER) Lois de Finances 2012 et 2013
IMPOT SUR LES REVENUS (IR)	10% : 6ème à la 10ème année d'exploitation effective 15% : jusqu'à l'expiration du régime fiscal privilégié	25% : AMSA et ses sous- traitants 10% : DMSA et ses sous- traitants	2012 : 21% 2013 : 20% Secteur pétrolier : 0% (compris dans IDH)
IMPOT DIRECT SUR LES HYDROCARBURES (IDH, secteur pétrolier uniquement, en phase de production)	N/A	N/A	2012 : 21% 2013 : 20%
TAXE FORFAITAIRE SUR LES TRANSFERTS (TFT) / IMPOT SUR LE REVENU DES NON- RESIDENTS (IRNR)	Travaux : 3,50% Services : 15,75%	4,5%	Secteur minier : 10% Secteur Pétrolier : 0% (compris dans IDH)
IMPOT SYNTHETIQUE	N/A	N/A	5%
IMPOT SUR LES REVENUS SALARIAUX ET ASSIMILES (IRSA)	Taux conforme au droit commun, sans dépasser 35% pour les expatriés	Conforme au droit commun, sans dépasser 35% pour les expatriés	Pour les nationaux et expatriés : 2012 : - Jusqu'à Ar 250 000 = 0 - Tranche supérieure à Ar 250 000 = 21% 2013 : - Jusqu'à Ar 250 000 = 0 - Tranche supérieure à Ar 250 000 = 20%
IMPOT SUR LES REVENUS DES CAPITAUX MOBILIERS (IRCM)	10%	10%	2012 : 21% 2013 : 20% Secteur pétrolier : 0% (compris

IMPOTS/TAXES/DROITS	QMM (CONVENTION D'ETABLISSEMENT)	AMBATOVOY (LGIM)	DROIT COMMUN (CGI, CODE MINIER, CODE PETROLIER) Lois de Finances 2012 et 2013
			dans IDH)
IMPOT SUR LES PLUS VALUES IMMOBILIERES (IPVI)	Taux conforme au taux de droit commun	Taux conforme au taux de droit commun	2012 : 21% 2013 : 20%
TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE (TVA)	0%	20%	20%
DROIT D'ENREGISTREMENT DES ACTES ET MUTATIONS	Baux emphytéotiques : Taux réduits de 50% Droit d'apport pour souscription du capital- actions de QMM : 1% Autres actes : 0%	Droit pour les Actes de formation ou prorogation de société ; droit d'apport : de 0% à 2% dans la limite de 10 millions MGA Tous autres actes consécutifs à ceux-ci- dessus : 0%	Droit fixes : 2 000 Ar Droit proportionnel : 2% : bail commercial 1% : bail d'habitation 0,5% : actes de formation et de prorogation de société
IMPOT FONCIER SUR LES TERRAINS (IFT)	Non soumis	1%	1%
IMPOT FONCIER SUR LA PROPRIETE BATIE (IFPB)	3%	1% limité à 200 millions MGA par an	5 à 10%
TAFPB	2%	1% Limité à 200 millions Ariary par an	Abrogé
TAXE SUR LES CONTRATS D'ASSURANCE (risques)	4%	4 %	4%
REDEVANCES ET RISTOURNES	Conforme au droit commun du secteur minier	Conforme au droit commun du secteur minier	1) Secteur minier : Redevance : 0,60% Ristourne : 1,40% 2) Pour le pétrole brut : - Entre 8 % et 20% en fonction de la production journalière en barils 3) Pour le gaz naturel - Entre 5% et 10% en fonction de la production journalière en mètres cubes
FRAIS D'ADMINISTRATION	Fixés par le BCMM	Fixés par le BCMM	Fixés par le BCMM (secteur minier) et l'OMNIS (secteur pétrolier)

2.6.2 Particularités fiscales pour les impôts d'Etat et les impôts locaux

Les principales particularités fiscales accordées par les législations spécifiques dans le cadre de l'incitation à l'investissement dans le secteur minier sont :

- ▶ Dans le cadre de la Convention d'Etablissement:
 - ▶ Une baisse du taux de l'impôt sur le revenu et de l'Impôt sur le revenu des Capitaux Mobiliers (IRCM)
 - ▶ Une diminution de la base taxable à la Taxe forfaitaire sur les Transferts ;
 - ▶ Une TVA à 0%;
 - ▶ L'exonération des droits d'enregistrement ;
 - ▶ Un taux unique inférieur pour la Taxe sur les Contrats d'Assurance ;
 - ▶ Une baisse du taux de l'Impôt Foncier sur la Propriété Bâtie
 - ▶ La stabilité du cadre fiscal
- ▶ Dans le cadre de la LGIM :
 - ▶ Une diminution de la base taxable à la Taxe forfaitaire sur les Transferts ;
 - ▶ Le droit au remboursement du crédit de TVA ;

- ▶ Une baisse des taux et un plafonnement des montants de droits d'enregistrement ;
- ▶ Une baisse des taux et un plafonnement des montants de l'Impôt Foncier sur la Propriété Bâtie ;
- ▶ La stabilité du cadre fiscal.

Dans le secteur pétrolier, un impôt unique libérateur de trois autres impôts dans le secteur pétrolier s'applique en phase de production. Au cours de la phase d'exploration, le régime fiscal est celui du droit commun, prévu par le Code Général des Impôts.

2.7 Redevances et ristournes

2.7.1.1 Dans le secteur minier

Les taux de redevances et ristournes prévus par le Code Minier sont respectivement de 0,6% et 1,4% de la valeur des produits à leur première vente. Ils s'appliquent également aux régimes juridiques spéciaux du secteur minier. La répartition des ristournes entre les collectivités décentralisées a notamment fait l'objet des précisions suivantes dans l'Arrêté interministériel No. 8887/2014 du 21 février 2014 :

- ▶ 60% en faveur des collectivités d'extraction ;
- ▶ 25% en faveur des collectivités où sont situées les entités de transformation et de traitement, proportionnellement aux degrés de traitement ou de transformation effectués dans leurs circonscriptions respectives ;
- ▶ 15% en faveur des collectivités autres que celles citées précédemment et dans lesquelles sont situées les autres composantes du projet minier.

L'Arrêté précise également que la part de ristournes destinée à des catégories de collectivités inexistantes doit être partagée à parts égales entre les autres catégories. En pratique, cette mesure concernerait les Provinces Autonomes, qui ne sont pas effectives à ce jour.

2.7.1.2 Dans le secteur pétrolier

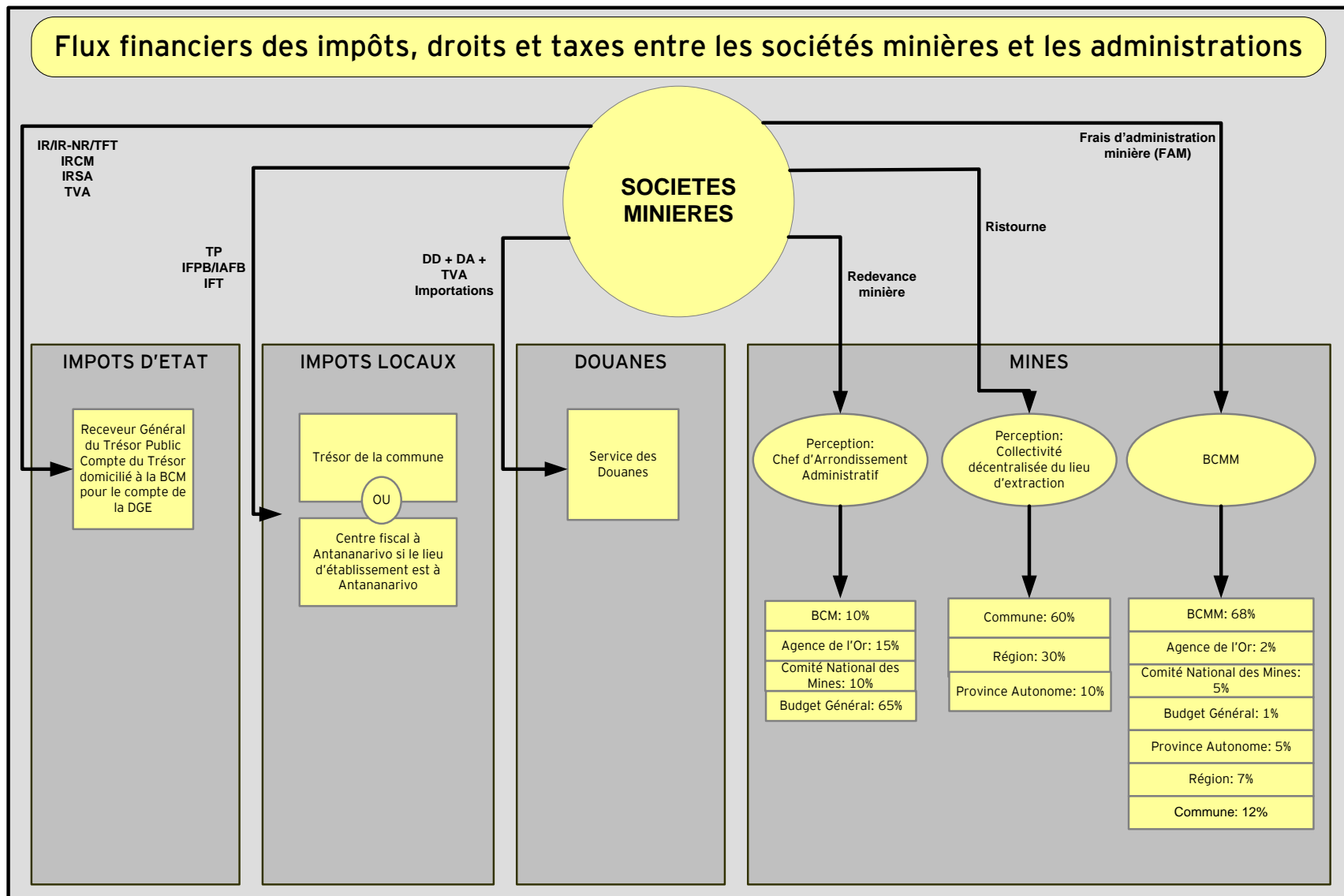
Les taux de redevance prévus par le Code Pétrolier sont compris entre 8% et 20% pour le pétrole brut, et entre 5% et 20% pour le gaz naturel.

2.8 Frais d'administration et de formation

Dans le secteur minier, les frais d'administration sont des frais perçus par l'Etat en vue de la participation des opérateurs privés au développement du secteur minier à Madagascar. Les frais d'administration minière par carré minier sont prélevés par le BCMM en recouvrement des coûts de prestation et de gestion des droits attachés aux permis miniers. Ils sont donc payés annuellement par tout possesseur de carré minier et titulaire d'un permis minier. Le montant est fixé par décret annuel pour chaque catégorie de Permis.

De même, dans le secteur pétrolier, les frais d'administration et de formation sont payés régulièrement à titre d'obligation légale par les titulaires de titre minier. Les frais sont prélevés par l'OMNIS en recouvrement des coûts de prestation et de gestion des droits attachés aux contrats pétroliers.

Un diagramme à la page suivante montre les différentes administrations auprès desquelles les impôts, taxes et droits sont payés pour le secteur minier et la répartition des revenus.



2.9 Etat des lieux des procédures d'octroi de permis

2.9.1 Secteur minier

Les différents types de titre minier sont présentés dans le tableau suivant :

Titres miniers	Carrés ¹⁶	Durée de validité	Objet
AERP : Autorisation exclusive de Réserve de Périmètre	38 400 soit 15 000 Km ²	3 mois Non renouvelable	Reconnaissance du terrain pour confirmation des modèles géologiques ou géologiques
PRE : Permis réservé aux petits exploitants miniers	256 soit 100 Km ²	8 ans renouvelables une ou plusieurs fois pour quatre (4) ans	Prospection Recherche Exploitation
PR : Permis de Recherche	25 600 soit 10 000 Km ²	5 ans Renouvelable 2 fois pour trois (3) ans chacun	Prospection Recherche
PE : Permis d'Exploitation	2560 soit 1 000 Km ²	40 ans renouvelable une (1) ou plusieurs fois pour vingt (20) ans	Prospection Recherche Exploitation

Les procédures d'octroi de titres miniers, demeurées inchangées par rapport à 2011, sont présentées dans le schéma de la page suivante, réalisé sur la base des informations fournies par le Ministère des Mines.

Durant la période considérée, le secteur extractif faisait l'objet d'un gel de l'octroi des permis, en vertu de la note de Conseil de Gouvernement No. 34/2011-PM/SGG/SC, signée par le Secrétaire Général du Gouvernement. Ce gel se traduit par l'interdiction d'octroyer des nouveaux permis à compter de la date de sortie de la note, à savoir le 6 avril 2011. Par ailleurs, la lettre No. 682/MMH signée par le Ministre des Mines et des Hydrocarbures le 31 mai 2011 a suspendu les Permis réservés aux Petits Exploitants (PRE). La période de suspension couverte par cette lettre a débuté le 8 septembre 2009 et n'a été pas encore été levée à ce jour.

¹⁶Configuration géométrique sur la surface de la Terre, qui représente l'unité de base de l'espace à l'intérieur duquel les droits sont conférés par les permis miniers les côtés du carré sont de six-cent-vingt-cinq mètres (625 m).

Procédures d'octroi de titre minier

Etape 3 : Traitement des dossiers

Etude du dossier

Signature de l'avis technique, élaboration et signature du projet d'arrêté en version malgache et français (si avis favorable), élaboration d'un acte de refus (si avis défavorable), signature de l'arrêté/décision par les autorités compétentes, vérification de la cohérence entre l'arrêté et le Traitement Alpha (TAN), validation et signature du titre

Etape 1 : Dépôt de la demande Réception de la demande, contrôle de recevabilité, délivrance de l'ordre de versement, du récépissé et de la quittance de paiement, encodage et instruction des demandes, mise à jour de la carte des retombes minières

Etape 2 : Confirmation

Réception des compléments de dossier, du récépissé de dépôt et de la quittance Frais d'instruction, vérification de l'exhaustivité du dossier et des nombres d'exemplaires requis, mise à jour de la carte des retombes minières si dossier complet, délivrance de l'acte de refus et compléments proposés si dossier incomplet

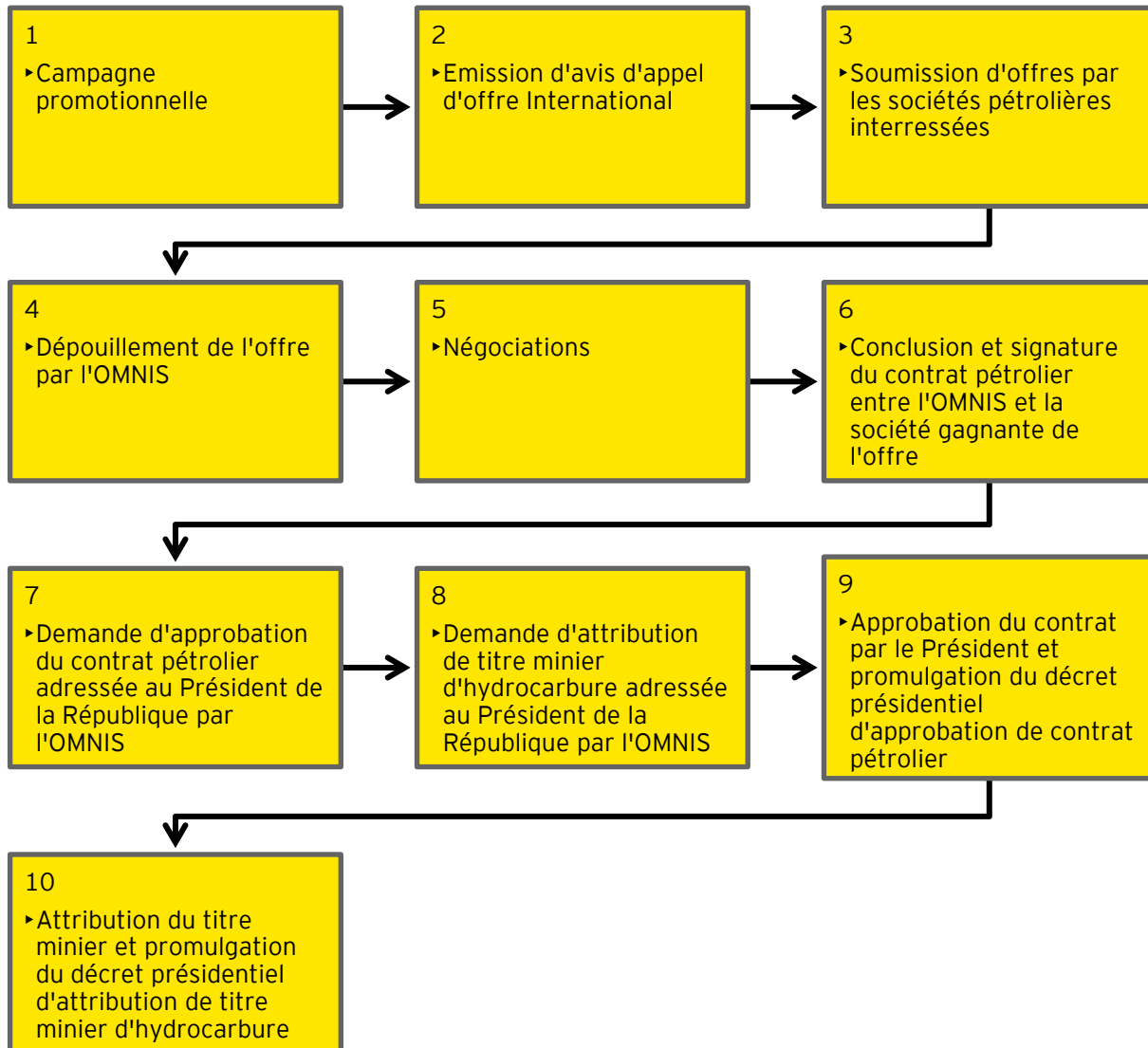
Etape 4 : Délivrance des titres miniers

Vérification du paiement des frais d'administration : 3/4 et 1/4
Enregistrement sur le registre des permis octroyés
Délivrance du titre original et de l'arrêté
Classement des titres copies

2.9.2 Secteur pétrolier amont

La procédure de signature d'un contrat pétrolier, restée inchangée par rapport à 2011, est présentée dans le diagramme ci-dessous :

Procédure de signature d'un contrat pétrolier



2.10 Registre des licences et permis

2.10.1 Rappel de la norme

Selon l'exigence EITI No. 3.9, Madagascar est tenu de tenir un système de registre public ou de cadastre contenant des informations actualisées et complètes, concernant : le ou les détenteur(s) de licences, les coordonnées de la zone concernée, la date de la demande et de l'octroi de la licence, ainsi que sa durée et, dans le cas de licences d'exploitation, les matières premières produites.

2.10.2 Situation à Madagascar

Concernant le secteur minier, un registre est disponible auprès du Bureau du Cadastre Minier de Madagascar (BCMM). Accessible sur demande, il permet de consulter les coordonnées des carrés miniers, la date de demande et d'octroi, etc. Les adresses et coordonnées des titulaires de permis ne sont pas divulguées au nom du principe de confidentialité des informations personnelles, et ne sont parfois pas à jour. Par ailleurs, des retards dans la mise à jour du registre en cas de cession de permis peuvent être constatés dans certains cas.

Concernant le secteur pétrolier, un tel registre est inexistant. Cependant, le site internet de l'OMNIS présente, à travers une carte reproduite dans le présent rapport, l'ensemble des blocs disponibles et des blocs ayant fait l'objet d'un contrat avec l'OMNIS. Les noms des parties au contrat sont également disponibles.

2.11 Informations sur la propriété réelle des entreprises extractives

2.11.1 Rappel de la norme

L'exigence EITI No. 3.11 prévoit la tenue d'un registre public des propriétaires réels des sociétés qui soumissionnent, opèrent ou investissent dans les actifs extractifs, incluant l'identité de leurs propriétaires réels et leur degré de participation. Le propriétaire réel d'une entreprise est défini comme étant la(les) personne(s) physique(s) qui, directement ou indirectement, possède(nt) ou exerce(nt) en dernier ressort le contrôle de l'entité juridique titulaire de la licence à Madagascar.

La même exigence recommande que lorsque ces registres n'existent pas, ou sont incomplets, il soit demandé aux entreprises participant au processus EITI de fournir ces informations pour les intégrer dans le rapport.

2.11.2 Situation à Madagascar

Un registre des propriétaires réels n'existe pas dans le domaine public à Madagascar. En effet, le Registre du Commerce auprès du Tribunal de Commerce n'enregistre que les noms des actionnaires directs des sociétés à responsabilité limitée.

Les informations sur la propriété réelle fournies par les entreprises du Groupe A ayant accepté leur divulgation sont donc présentées dans le tableau des pages suivantes. Il convient de noter que le

remplissage des informations sur les propriétaires en dernier ressort n'était pas obligatoire dans les canevas à remplir par les entreprises, mais uniquement encouragé. Les données présentées dans le tableau ci-dessous sont strictement basées sur les déclarations des entreprises et n'ont pas fait l'objet d'investigations.

**Informations sur la propriété réelle des entreprises extractives
entrant dans le champ du rapport EITI 2014
(Source : canevas remplis par les sociétés)**

Sociétés	Actionnaires directs dans la société avec pourcentage de parts sociales	Actionnaire en dernier ressort de la société (personne physique ou morale)	L'une des entreprises actionnaires est-elle cotée en Bourse? Laquelle? Préciser entre parenthèses le nom de la Bourse.
ExxonMobil Exploration and Production Madagascar Limited	100% ExxonMobil Madagascar Ventures BV	100% ExxonMobil Madagascar Ventures BV	NON
MAINLAND MINING	Hong Kong Sino Africa Resources Investment Ltd - 100%	Hong Kong Sino Africa Resources Investment Ltd - 100%	N/D
Holcim (Madagascar) S.A.	Holcim Outre-mer (99,64%) Holcim Réunion (0,35 %) Divers minoritaires (0,01%)	Holcim Ltd (personne morale)	N/D
TOLIARA SANDS SARL	MADAGASCAR MINERAL FIELDS LIMITED - 100%	WORLD TITANIUM RESOURCES	OUI (ASX:WTR)
TANTALUM RARE EARTH MALAGASY	N/D	Tantalum Holding Mauritius	N/D
STERLING ENERGY (UK) Succursale	N/A	N/A	N/A
AMBATOVY MINERALS S.A. (AMSA)	MADAGASCAR MINERAL INVESTMENTS Ltd(MMI): 40% SUMMIT AMBATOVOY MINERALS INVESTMENT B.V. (SAMRI) : 27.5% KOREA RESSOURCES CORPORATION(KORES): 27.5% SNC - LAVALIN MADAGASCAR VENTURE INC. : 5%	MADAGASCAR MINERAL INVESTMENTS Ltd(MMI)/SHERRITT INTERNATIONAL CORPORATION SUMMIT AMBATOVOY MINERALS INVESTMENT B.V.(SAMRI)/SUMITOMO CORPORATION KOREA RESSOURCES CORPORATION SNC - LAVALIN MADAGASCAR VENTURE INC. /SNC - LAVALIN INC	SHERRITT INTERNATIONAL CORPORATION: TORONTO STOCK EXCHANGE SUMITOMO CORPORATION: TOKYO STOCK EXCHANGE SNC - LAVALIN INC.: TORONTO STOCK EXCHANGE
CALIBRA RESOURCE AND ENGINEERS MADAGASCAR.	SOCIETE HENGSHENG MINING GROUP Ltd (HMG)	SOCIETE HENGSHENG MINING GROUP Ltd (HMG)	OUI.SOCIETE HENGSHENG MINING GROUP Ltd (HMG).BVI
ETABLISSEMENTS GALLOIS S. A.	N/A	N/A	N/A

Sociétés	Actionnaires directs dans la société avec pourcentage de parts sociales	Actionnaire en dernier ressort de la société (personne physique ou morale)	L'une des entreprises actionnaires est-elle cotée en Bourse? Laquelle? Préciser entre parenthèses le nom de la Bourse.
PAM MADAGASCAR SA	PAN AFRICAN MINING CORP: 99,952 %	PAN AFRICAN MINING CORP	NON
PAM SAKOA COAL SA	PAN AFRICAN MINING CORP: 99,7 %	PAN AFRICAN MINING CORP	NON
MADAGASCAR CONSOLIDATED MINING S.A.	YOXFORD HOLDINGS LTD: 80% NASSCO: 20%	YOSFORD HOLDINGS LTD	NON
MADAGASCAR OIL SA	Benchmark Advantage Fund Ltd: 39,02%, Outrider Management LLC: 22,84%, SEP African Ventures Limited (formerly Persistency Capital LLC): 20,10%, The John Paul DEJORIA Family Trust: 5,78%, RAB Capital: 1,79%	N/A	Madagascar Oil Limited, société mère de Madagascar Oil SA est inscrite à la Bourse de Londres, AIM London Stock Exchange
M'PUMALANGA MINING RESOURCES S.A.U	TAHL (Mauritius) Mining Projects Limited 100%	Groupe TATA AFRICA HOLDINGS PTY LIMITED TATA INTERNATIONAL	N/D
QIT MADAGASCAR MINERALS SA	RIOTINTO 80% et ETAT MALAGASY 20% (représenté par Omnis)	RIO TINTO	RIO TINTO (London Stock Exchange ou LES)
SOUTH ATLANTIC PETROLEUM BP SAS	MARTIN TRASCHEL 100%	MARTIN TRASCHEL 100%	NON
TANETY LAVA SARL	Blue Sky Corporation, Maurice: 99 %	AZIANA LIMITED, Australie	AZIANA LIMITED, Australia Stock Exchange (ASX)
TOTAL E&P MADAGASCAR	TOTAL SA 100%	TOTAL SA	TOTAL SA - Paris et New-York
EAST AFRICAN EXPLORATION MADAGASCAR LTD	East African Exploration : 90% Compagnie pétrolière Anglaise OYSTER Energy : 10%	AFREN, PLC, détient 100%	AFREN est cotée au London Stock Exchange (LSE)
PROCHIMAD MINES ET CARRIERES	UPB INTERNATINAL: 33,90% SEPCM: 15% PROCHIMAD: 0,90%	ANDRIANTSITOHAINA Charles: 50% ANDRIANTSITOHAINA Naina: 0,10% Jean Michel GIRAUD: 0,10%	NON
CLASSIC REAL STONES	Auzonz Mining Private Limited: 90% Jamnadas Divias Kumar: 5% Shantilac Elesh : 5%	Auzonz Mining Private Limited: 90% Jamnadas Divias Kumar: 5% Shantilac Elesh : 5%	N/D
UNIVERSAL	IPR Universal limited: 100%	Indian Pacific Resources	N/A

Sociétés	Actionnaires directs dans la société avec pourcentage de parts sociales	Actionnaire en dernier ressort de la société (personne physique ou morale)	L'une des entreprises actionnaires est-elle cotée en Bourse? Laquelle? Préciser entre parenthèses le nom de la Bourse.
EXPLORATION MADAGASCAR SARL		Ltd	
ACCESS MADAGASCAR	CLEROUX Denise, DESLANDES Jean Pierre	CLEROUX Denise, DESLANDES Jean Pierre	N/A
MADAGASCAR RESSOURCES SARL	MALAGASY SANDS NR.2 ltd : 100%	WORLD TITANIUM RESOURCES	NON
RED GRANITI MADAGASCAR SARL	RED GRANITI France : 99%	RED GRANITI France : 99%	NON

2.12 Divulgence des contrats pétroliers

2.12.1 Rappel de la norme

À travers l'exigence EITI No. 3.10, il est impératif que le rapport documente la politique du gouvernement en matière de divulgation des contrats et licences fixant les conditions de prospection ou d'exploitation de pétrole, de gaz ou de minéraux. Les dispositions légales pertinentes, les pratiques réelles de divulgation et les réformes planifiées ou en cours sont à inclure dans le rapport de même qu'un aperçu des contrats.

2.12.2 Situation à Madagascar

2.12.2.1 Politique de divulgation

Concernant la politique du gouvernement en matière de divulgation des contrats et licences, il apparaît que le Code Pétrolier ne prévoit pas de dispositions spécifiques sur les modalités de conclusion ou la publication des contrats pétroliers. Les seuls éléments disponibles dans le domaine public sont principalement le décret présidentiel approuvant le contrat pétrolier et le contrat type.

Les contrats de partage de production, qui régissent les relations entre l'Etat et les sociétés, comprennent une clause de confidentialité représentative de la politique du gouvernement en matière de divulgation de contrats. Ainsi, l'article 36.5 du contrat type onshore prévoit qu'« *Aucune des Parties ne devra divulguer d'information relative aux Opérations Pétrolières à n'importe quelle personne, organisation, compagnie affiliée, employés, consultants professionnels, sous-contractants, banque ou institution financière sans avoir au préalable signé un accord de confidentialité qui permette de conserver l'information strictement confidentielle, à moins que cela soit requis par la loi* ».

En pratique, l'OMNIS nous a confirmé que :

- ▶ La divulgation, en l'état actuel, ne pourrait se faire que sur réquisition légale, suite à un accord avec les entreprises pétrolières.
- ▶ La confidentialité actuelle des contrats pétroliers devrait faire partie des sujets à traiter dans le cadre de la réforme du Code Pétrolier.

2.12.2.2 Aperçu des contrats pétroliers

Un aperçu des contrats types, tant onshore qu'offshore, est disponible sur le site internet de l'OMNIS, à l'adresse suivante : <http://www.omnis.mg/en/download-contracts-models>

Un bref résumé des contrats est présenté ci-dessous.

Eléments-clés d'un contrat pétrolier

Le contrat de partage de production est établi pour les raisons suivantes :

- ▶ les ressources pétrolières se trouvant dans le sol et le sous-sol du territoire malgache, dans les fonds marins des eaux et des mers territoriales, dans la zone économique exclusive et sur le plateau continental, sont la propriété de l'Etat malgache ;
- ▶ Aucune entité légale ne peut entreprendre des activités pétrolières dans le domaine minier national, à moins qu'une association avec l'OMNIS en tant que détentrice d'un titre minier n'ait été conclue ;
- ▶ toute activité concernant l'exploration, la production, la transformation et le transport d'Hydrocarbures dans le domaine minier national ne peut être entreprise qu'en vertu d'un contrat pétrolier avec l'OMNIS.

Il a pour objet de définir les termes et conditions suivant lesquelles l'Opérateur entreprendra les Opérations Pétrolières. Tout droit et obligation relevant du Contrat et toute activité pétrolière prévue ou conduite dans le Contrat seront aussi entrepris conformément aux éventuels amendements faits au Contrat et aux lois malgaches.

Le contrat de partage de production est composé de 46 articles et de 6 annexes.

Il est établi suivant les principales clauses ci-après :

- Obligation des travaux minima d'exploration (article 8)
- Programme des travaux et budgets d'exploration (article 10)
- Assistance de l'OMNIS (article 17)
- Recouvrement des coûts pétroliers (article 23)
- Partage de profit pétrolier (article 24)
- Dispositions douanières (article 28)
- Dispositions fiscales (article 29)
- Bonus de production (article 31)

Le contrat de partage de production contient les annexes suivantes :

- Annexe A : La carte du Périmètre Contractuel
- Annexe B : Les procédures comptables et financières
- Annexe C : Le contrat d'associations des Contractants
- Annexe D : La garantie bancaire
- Annexe E : La garantie de la société mère de chaque Contractant
- Annexe F : Les données et rapports

2.13 Relations financières entre le gouvernement et les entreprises appartenant à l'Etat

2.13.1 Rappel de la norme

D'après l'exigence EITI No. 3.6, le rapport doit inclure une explication des règles et des pratiques courantes qui régissent les relations financières entre le gouvernement et les entreprises appartenant à l'Etat, telles que : les règles et les pratiques régissant les transferts de fonds entre l'entreprise appartenant à l'Etat et l'Etat lui-même, les bénéfices non répartis, le réinvestissement et le financement par des tiers.

Par ailleurs, la divulgation par les entreprises d'Etat de leurs dépenses quasi fiscales, telles que les paiements pour des services sociaux, pour des infrastructures publiques, pour des subventions sur les combustibles ou pour le service de la dette nationale, est aussi requise dans le rapport.

2.13.2 Situation à Madagascar

Jusqu'au mois de septembre 2014, le régime des sociétés à participation publique était fixé par une loi ancienne, la *Loi n°67-007 du 28 juin 1967 relative à la participation de l'Etat et des autres personnes de droit public aux sociétés anonymes et portant réglementation des sociétés d'économie mixte*. Au niveau du Conseil d'administration, l'Etat actionnaire doit toujours être représenté.

À partir de septembre 2014, une loi actuellement en cours de promulgation acte la séparation entre l'Etat en tant que « puissance publique » et l'Etat « actionnaire », pour éviter l'immixtion de l'Etat dans la gestion de ces sociétés. Les mesures prises visent à donner plus de poids au Trésor Public par rapport aux autres représentants de l'Etat dans les Conseils d'Administration, et à y intégrer les Collectivités Territoriales.

Dans le cadre du rapport EITI, la seule Entreprise appartenant à l'Etat (EAE) identifiée comme répondant à la définition adoptée par le Comité National est la société Kraomita Malagasy (Kraoma) SA, dans laquelle l'Etat malgache est actionnaire à plus de 97%. Les entreprises pétrolières, dans lesquelles l'Etat est actionnaire à travers l'OMNIS, ne sont pas considérées comme des EAE car la participation de l'Etat, fixée à 20%, n'atteint pas la majorité du capital.

Indépendamment de la participation publique dans son capital, KRAOMA est une société anonyme soumise au niveau légal à la loi sur les sociétés commerciales. Il convient de signaler que la société KRAOMA, qui a participé au processus EITI dès le premier rapport, est tenue aux mêmes obligations que les autres entreprises extractives dans le cadre de l'EITI. Pour l'année 2012, aucun dividende n'a été versé par KRAOMA à l'Etat.

Par ailleurs, bien que l'entreprise minière QMM SA ne réponde pas à la définition d'une EAE selon les critères de l'EITI, il est important de mentionner que l'Etat, à travers l'OMNIS, en détient 20% du capital. Un fait marquant de l'exercice 2012 a été l'augmentation de capital de QMM SA, d'un montant total de 166 millions USD. Pour conserver son poids dans le capital, prévu par la Convention d'Etablissement, l'OMNIS aurait dû participer à hauteur de 33,2 millions USD. Dans l'impossibilité de le faire par manque de fonds, l'Etat a accepté que l'actionnaire majoritaire, Rio Tinto, avance les fonds dus par l'OMNIS. Selon les informations reçues de l'entreprise QMM SA, l'actionnaire majoritaire Rio Tinto bénéficiera

d'un dividende complémentaire jusqu'à extinction de la dette de l'Etat, lorsque le projet minier commencera à distribuer des dividendes.

2.14 Contribution du secteur extractif à l'économie

2.14.1 Contribution au PIB

Selon l'exigence No. 3.4 des normes EITI, le rapport doit divulguer des informations sur la contribution des industries extractives à l'économie pour l'exercice fiscal couvert par le rapport, lorsqu'elles sont disponibles. Le tableau ci-dessous présente les données sur la contribution du secteur extractif au PIB de Madagascar, recueillies auprès de l'INSTAT et de la Direction Générale de l'Economie, le PIB étant défini comme un indicateur économique de la richesse produite par année dans le pays, calculé à partir de la valeur ajoutée de chaque secteur.

(Source: INSTAT, Direction Générale de l'Economie)
(En milliards MGA)

DONNEES AUX PRIX COURANTS	Montant 2012
Valeur ajoutée Industrie extractive	40,44
Secondaire	3 193,55
PIB	19 900
DONNEES AUX PRIX CONSTANTS (1984)	Montant 2012
Valeur ajoutée Industrie extractive	6,89
Secondaire	74,93
PIB	548,18
POIDS DE LA BRANCHE EXTRACTIVE DANS LE PIB	Part 2012
Poids dans le PIB (en %)	0,7

Ce tableau indique une contribution du secteur extractif au PIB de 0,7% en 2012. Ces données présentent cependant un intérêt limité dans la mesure où elles reflètent de manière partielle et infidèle les nouvelles structures productives, ou de consommations intermédiaires ou des prix qui ont évolué depuis les 20 dernières années. En effet, la base de données de l'INSTAT est constituée par une suite d'ajustements annuels par rapports à la structure de la branche extractive en 1984. A titre d'exemple, la sous-branche pétrole n'était pas encore intégrée dans la base de données de 1984. Ces données sont cependant les seules officielles en l'absence d'études récentes et fiables sur la contribution du secteur extractif au PIB au cours de la période concernée par le rapport.

2.14.2 Contribution aux investissements directs étrangers

À défaut d'estimation fiable de la contribution du secteur extractif à l'économie, la contribution économique peut également se mesurer par les flux d'investissements directs étrangers (IDE). Le tableau ci-dessous montre ainsi qu'en 2012, le secteur extractif représentait un peu plus de 40% des flux d'IDE reçus, selon une étude de la Banque Centrale de Madagascar. Une baisse des IDE par rapport

aux niveaux de 2008 à 2010 est constatée depuis le début de la phase d'exploitation pour QMM et le Projet Ambatovy.

(En milliards MGA)

Intitulé	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Montant total des IDE dans les Activités extractives	886.20	1,637.50	2,069.80	1,360.00	1,000.60	750.50
Montant total d'IDE	1,456.90	1,914.80	2,532.50	1,689.10	1,639.90	1,783.40
Poids des IDE du secteur extractif dans le total des IDE	61%	86%	82%	81%	61%	42%

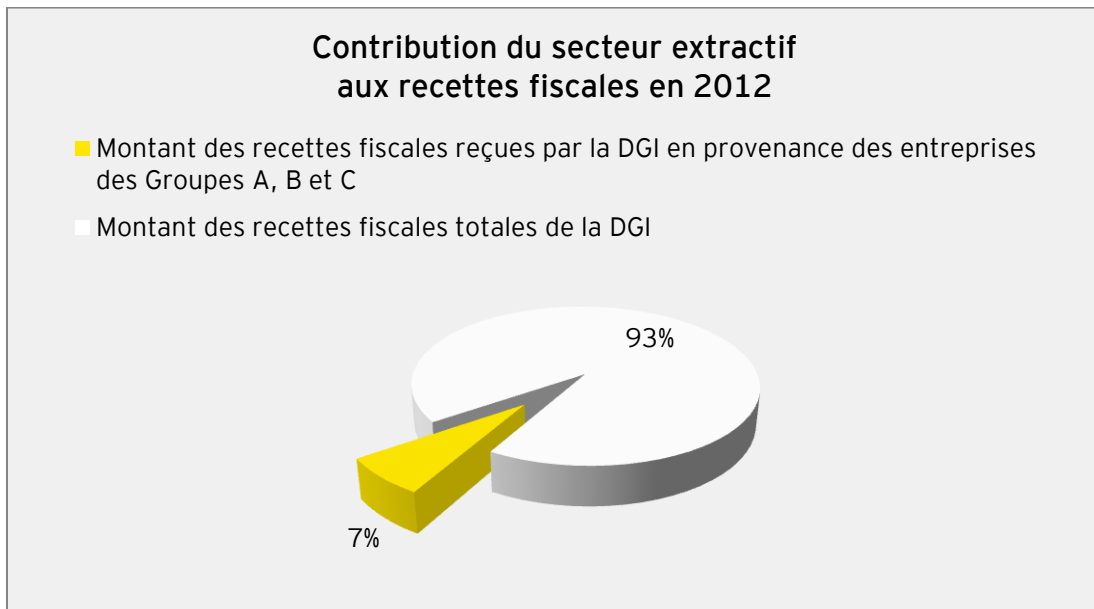
Source: *Étude sur les investissements Directs Etrangers à Madagascar, Banque Centrale de Madagascar, janvier 2014*

2.14.3 Contribution à l'ensemble des recettes fiscales

Le tableau et le graphe ci-dessous présentent la contribution des entreprises extractives à l'ensemble des recettes fiscales de Madagascar :

(en milliers MGA)

Description	2012
Montant des recettes fiscales reçues par la DGI en provenance des entreprises des Groupes A, B et C	92 770 615,23
Montant des recettes fiscales totales de la DGI	1 214 396 969,17



Ainsi, les recettes fiscales du secteur extractif en 2012 représentent 7% des recettes totales encaissées par la Direction Générale des Impôts.

2.14.4 Contribution en termes d'emploi

Il n'existe pas de statistiques officielles ou de résultats d'études fiables sur la contribution de l'ensemble du secteur extractif formel en termes d'emplois directs ou indirects pour les années sous revue dans le cadre du rapport EITI.

Les données déclaratives reçues des entreprises du Groupe A donnent un aperçu du nombre de leurs employés directs. Rapportées au nombre d'employés affiliés à la CNAPS, elles permettent d'estimer le poids du secteur extractif formel, malgré quelques lacunes pouvant fausser le résultat, notamment pour les entreprises qui ne s'affilient pas à la Cnaps, bien qu'inscrites auprès d'un centre fiscal. En effet, l'affiliation des entreprises et des salariés à la CNAPS est obligatoire.

Ainsi, 0,9% des employés affiliés à la CNAPS travaillaient dans une entreprise du Groupe A en 2012. Il convient cependant de relativiser la faiblesse de ces chiffres dans la mesure où les grands projets miniers industriels peuvent générer des effets de levier, notamment des emplois indirects à travers les sous-traitants.

Description	2012
Nombre de travailleurs du Groupe A	4,752
Nombre de travailleurs affiliés à la CNAPS	527,862
Pourcentage d'employés du Groupe A par rapport au nombre total d'employés affiliés à la CNAPS	0,9%

2.15 Quantités exportées

Tel que requis par la nouvelle norme EITI n°3, les informations contextuelles, dont les données relatives à la production des sociétés exportatrices, constituent une partie intégrante du rapport de réconciliation.

Les sociétés extractives exportatrices ont ainsi divulgué les volumes de production totale et la valeur de la production par matière de base ainsi que les volumes des exportations totales et la valeur des dites exportations par matière de base pour l'exercice 2012.

Le tableau ci-dessous, préparé sur la base des déclarations des entreprises exportatrices, présente les quantités de produits exportés par entreprise en 2012 (en tonnes).

SOCIETES	NATURE DES PRODUITS	Région d'origine	SOURCE SOCIETE		
			QUANTITE PRODUITE (en tonnes)	QUANTITE EXPORTEE (en tonnes)	VALEUR DES PRODUITS EXPORTES (en MGA)
GALLOIS Etablissement	Graphite	Atsinanana	3 628,90	3 459,50	8 725 622 181,00
HOLCIM.	Poozzole	Vakinankaratra	54 979,00	N/A	N/A
	Cipolin	Vakinankaratra	164 183,00	N/A	N/A
	Argile	Vakinankaratra	24 085,00	N/A	N/A
MADAGASCAR CHROMIUM COMPANY LTD S.A.R.L.U.	Echantillon de Roches brutes	Betsiboka Sofia- Alaotra Mangoro	0,25	N/A	N/A

SOCIETES	NATURE DES PRODUITS	Région d'origine	SOURCE SOCIETE		
			QUANTITE PRODUITE	QUANTITE EXPORTEE	VALEUR DES PRODUITS EXPORTEES
			(en tonnes)	(en tonnes)	(en MGA)
	Echantillon de Roches altérées	Vatovavy Fitovinany	0,15		
MADAGASCAR MINING RESOURCES LTD S.A.R.L.	Roches	Betsiboka	0,42	N/A	N/A
		Alaotra Mangoro			
		Bongolava			
PROCHIMAD	Dolomie	Amaron'i Mania	2 540,00	N/A	N/A
	Calcite		175,00	N/A	N/A
	Kaolin		230,00	N/A	N/A
DYNATEC MADAGASCAR	Sulfate Ammonium	Alaotra Mangoro	15 822,00	-	N/A
	Cobalt	Atsinanana	493,00	378,00	20 048 112 763,16
	Nickel		5 695,00	4 471,00	162 036 083 652,55
RED GRANITI MADAGASCAR S.A.R.L.	Labradorites	Atsimo Andrefana	1 563,35	2 564,50	N/D
KRAOMA S.A.	Concentré Rocheux	Betsiboka	40 512,00	43 000,00	16 020 407 123,65
			51 551,00	67 000,00	23 732 565 900,94
MAINLAND MINING LTD S.A.R.L.U	Ilménite	Analanjirofo	38 500,00	38 500,00	8 372 501 424,00
QIT MADAGASCAR MINERALS S.A.	Ilménite	Anosy	582 179,00	582 179,00	175 694 618 815,38
	Zircon Concentrate	Anosy	31 242,00	31 242,00	82 022 568 675,65

3 Résultats de la réconciliation

3.1 Total des flux et écart résiduel total

Le rapport EITI - Exercice 2012 couvre un montant total de MGA 308,4 milliards soit USD 140,50 millions. Les détails des flux perçus par l'Etat, par groupe d'entités sont présentés dans le tableau suivant :

Groupe d'entités	Nombre d'entités	Montant total des flux perçus par l'Etat (en milliers MGA)	Montant total des flux perçus par l'Etat (en milliers USD)
A	47	305 424 639,27	139 147,52
B	13	1 060 798,75	483,29
C	66	1 916 186,24	872,99
Total	126	308 401 624,26	140 503,80

Le tableau ci-dessous montre que le pourcentage de l'écart résiduel pour le groupe A représente 0,36% du total des flux perçus par l'Etat :

Monnaie	Total des montants versés par les entreprises (en milliers)	Total des montants reçus par les administrations (en milliers)	Montant de l'écart résiduel total (en milliers)	Ecart résiduel total (en %)
MGA	304 322 320,21	305 424 639,27	-1 102 319,06	-0,36%
USD	138 645,32	139 147,52	-502,20	

Les explications sont présentées ci-dessous et dans les pages suivantes.

3.2 Entités du Groupe A¹⁷

3.2.1 Tableau des flux de paiements par société, avec montants versés, montants reçus et écarts

Convention de lecture :

Les tableaux ci-dessous mentionnent des reliquats non prévus dans le canevas. Il s'agit de catégories créées pour permettre un gain de place en agrégeant certains types de paiements. Les paiements agrégés sous cette rubrique sont détaillés en annexe, ainsi que la version en USD des tableaux.

¹⁷ Les entreprises dont la somme cumulée des paiements aux administrations constitue jusqu'à 97% des flux significatifs perçus par l'Etat. Les entreprises incluses dans ce groupe feront l'objet d'une réconciliation en collectant les données auprès des entreprises, et en les confrontant aux données collectées auprès des administrations à travers un canevas.

Type de paiement	001. PROJET AMBATOVOY			002. HOLCIM			003. QIT MADAGASCAR MINERALS S.A.			004. GROUPE PAM			005. MADAGASCAR OIL		
	Versé par l'entité	Reçu par l'Etat	Ecart	Versé par l'entité	Reçu par l'Etat	Ecart	Versé par l'entité	Reçu par l'Etat	Ecart	Versé par l'entité	Reçu par l'Etat	Ecart	Versé par l'entité	Reçu par l'Etat	Ecart
A - Impôts d'Etat	170 981,40	171 341,44	(360,03)	19 456,04	18 798,84	657,20	7 700,11	7 535,07	165,04	351,77	203,25	148,53	1 776,02	1 734,09	41,93
Droit de port sur les marchandises exportées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Droit de port sur les marchandises importées	246,51	246,51	-	51,00	51,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Droits d'enregistrement bail	65,62	54,80	10,81	-	-	-	4,50	4,50	-	6,36	6,36	-	7,56	7,56	-
Droits de douanes et Taxes sur les produits pétroliers (TPP)	101,25	187,92	(86,67)	3 015,05	2 949,20	65,85	4 379,73	4 168,00	211,73	149,19	-	149,19	155,53	143,18	12,35
Impôts sur les revenus (IR)	0,10	0,10	-	2 498,91	2 498,91	-	-	-	-	0,30	0,20	0,10	0,32	0,32	-
IR non résident ou TFT	1 568,91	1 569,86	(0,95)	1 101,76	1 101,86	(0,10)	3 313,86	3 360,55	(46,69)	-	-	-	-	-	-
TVA non récupérée	12 053,84	12 053,84	(0,00)	26,62	26,62	-	-	-	-	195,93	195,93	-	1 284,45	1 284,45	0,00
TVA non remboursée	149 130,2	149 130,2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reliquat Impôts d'Etat	7 814,95	8 098,19	(283,23)	12 762,69	12 171,24	591,45	2,02	2,02	(0,00)	-	0,76	(0,76)	328,16	298,59	29,58
B - Impôts locaux	11,06	11,06	-	134,00	133,85	0,15	3 577,32	3 373,00	204,33	-	-	-	-	-	-
Impôts fonciers sur la propriété bâtie (IFPB)	-	-	-	9,03	8,88	0,15	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Impôts fonciers sur les terrains (IFT)	11,00	11,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ristourne minière	-	-	-	78,62	78,62	-	3 573,91	3 369,58	204,33	-	-	-	-	-	-
Taxe de roulage	-	-	-	46,35	46,35	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reliquat Impôts locaux	0,06	0,06	-	-	-	-	3,41	3,41	-	-	-	-	-	-	-
C - Droits, Frais et Redevances sectoriels	3 167,38	3 178,37	(10,98)	1 581,42	1 580,24	1,18	3 260,18	3 172,03	88,15	3 986,33	3 986,33	-	2 168,48	2 168,48	-
Frais d'administration minière	381,87	381,87	-	29,73	28,55	1,18	260,64	260,64	-	3 986,33	3 986,33	-	-	-	-
Frais d'administration payé à l'OMNIS	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 618,79	1 618,79	-
Frais de formation payé à l'OMNIS	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	548,74	548,74	-
Port	2 149,94	2 149,94	-	739,21	739,21	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reliquat Sectoriels	635,58	646,56	(10,98)	812,48	812,48	-	2 999,54	2 911,39	88,15	-	-	-	0,95	0,95	-
D - Autres paiements	973,32	973,33	(0,01)	5,15	5,26	(0,11)	23,63	23,63	-	16,98	2,58	14,40	35,05	35,05	-
Autres paiements communs (nature et montant indiqués en annexe) (Note b)	11,30	11,30	-	-	-	-	2,61	2,61	-	-	-	-	-	-	-
Autres paiements sectoriels (nature et montant indiqués en annexe) (Note b)	8,80	8,80	-	-	-	-	0,02	0,02	-	-	-	-	-	-	-
Carte d'identité étranger	682,14	682,14	-	4,13	4,13	-	-	-	-	1,73	1,73	-	3,30	3,30	-
Droit de visa	270,22	270,22	-	0,02	0,02	-	7,86	7,86	-	0,30	0,30	-	1,63	1,63	-
Frais de mise à	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Type de paiement	001. PROJET AMBATOVOY			002. HOLCIM			003. QIT MADAGASCAR MINERALS S.A.			004. GROUPE PAM			005. MADAGASCAR OIL		
	Versé par l'entité	Reçu par l'Etat	Ecart	Versé par l'entité	Reçu par l'Etat	Ecart	Versé par l'entité	Reçu par l'Etat	Ecart	Versé par l'entité	Reçu par l'Etat	Ecart	Versé par l'entité	Reçu par l'Etat	Ecart
disposition de permis															
Frais d'instruction (BCMM)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pénalités	0,86	0,88	(0,01)	1,00	1,11	(0,11)	13,13	13,13	-	14,96	0,56	14,40	30,12	30,12	-
Reliquat Autres paiements	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
E - Retenues à la source	38 645,56	38 645,56	-	803,63	803,84	(0,21)	4 899,28	4 913,86	(14,58)	256,62	1 015,47	(758,85)	782,26	782,26	0,00
CNAPS	2 912,50	2 912,50	-	217,34	217,34	-	819,87	834,44	(14,58)	77,13	841,88	(764,75)	108,49	108,49	0,00
Impôts sur les revenus salariaux et assimilés (IRSA)	33 955,48	33 955,48	-	559,24	559,45	(0,21)	4 038,95	4 038,95	-	143,06	137,16	5,90	523,95	523,95	-
Reliquat Retenues à la source	1 777,58	1 777,58	-	27,05	27,05	-	40,46	40,46	-	36,42	36,42	-	149,81	149,81	-
F - Dons	241,15	241,15	-	39,71	39,71	-	468,06	468,06	-	-	-	-	301,42	301,42	-
En nature (Evaluation expert ou sur justificatifs)	241,15	241,15	-	39,71	39,71	-	176,59	176,59	-	-	-	-	270,19	270,19	-
En numéraire	-	-	-	-	-	-	291,47	291,47	-	-	-	-	31,24	31,24	-
G - Part de production du gouvernement (sociétés pétrolières)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
H - Primes diverses	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
I - Dépenses sociales rendues obligatoires par la loi ou par un contrat avec le gouvernement	160,31	160,31	-	-	-	-	3 390,92	3 390,92	-	-	-	-	-	-	-
Dépenses sociales en nature (Evaluation expert ou sur justificatifs)	160,31	160,31	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépenses sociales en numéraire	-	-	-	-	-	-	3 390,92	3 390,92	-	-	-	-	-	-	-
J - Dépenses de transport	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL GENERAL	214 180,19	214 551,22	(371,03)	22 019,96	21 361,75	658,21	23 319,49	22 876,56	442,94	4 611,71	5 207,63	(595,92)	5 063,23	5 021,30	41,93

(en millions de MGA)

Type de paiement	006. MAINLAND MINING LTD S.A.R.L.U			007. KRAOMA S.A.			008. GOLD SAND S.A.R.L.			009. NOVA RESOURCES S.A.R.L.U			010. MADAGASCAR CHROMIUM COMPANY LTD S.A.R.L.U		
	Versé par l'entité	Reçu par l'Etat	Ecart	Versé par l'entité	Reçu par l'Etat	Ecart	Versé par l'entité	Reçu par l'Etat	Ecart	Versé par l'entité	Reçu par l'Etat	Ecart	Versé par l'entité	Reçu par l'Etat	Ecart
A - Impôts d'Etat	742,22	724,59	17,63	3 652,94	3 766,40	-113,46	0,74	0,74	-	33,12	33,14	(0,02)	2,98	0,10	2,87
Droit de port sur les marchandises exportées	17,63	-	17,63	83,42	83,42	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Droit de port sur les marchandises importées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Droits d'enregistrement bail	0,80	0,80	-	-	-	-	-	-	-	0,51	0,51	-	0,60	-	0,60
Droits de douanes et Taxes sur les produits pétroliers (TPP)	-	-	-	135,31	133,45	1,86	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Impôts sur les revenus (IR)	70,61	70,61	(0,00)	646,03	646,03	-	0,64	0,64	-	26,53	26,53	-	0,10	0,10	-
IR non résident ou TFT	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TVA non récupérée	643,81	643,81	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TVA non remboursée	-	-	-	2 514,37	2 629,96	-115,59	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reliquat Impôts d'Etat	9,37	9,37	-	273,81	273,54	0,27	0,10	0,10	-	6,08	6,10	(0,02)	2,28	0,00	2,28
B - Impôts locaux	277,29	246,04	31,25	12,81	19,16	-6,35	0,38	0,38	-	-	-	-	-	-	-
Impôts fonciers sur la propriété bâtie (IFPB)	-	-	-	10,77	10,77	-0,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Impôts fonciers sur les terrains (IFT)	-	-	-	0,01	0,01	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ristourne minière	246,04	246,04	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Taxe de roulage	31,25	-	31,25	-	6,35	-6,35	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reliquat Impôts locaux	-	-	-	2,02	2,02	-	0,38	0,38	-	-	-	-	-	-	-
C - Droits, Frais et Redevances sectoriels	1 879,77	1 830,12	49,65	1 594,02	1 596,74	-2,72	1 567,84	1 517,24	50,60	458,51	453,60	4,91	1 351,22	1 351,22	-
Frais d'administration minière	1 721,17	1 721,17	-	395,38	395,38	0,00	1 567,84	1 517,24	50,60	458,51	453,60	4,91	1 351,17	1 351,17	-
Frais d'administration payé à l'OMNIS	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Frais de formation payé à l'OMNIS	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Port	-	-	-	837,34	837,34	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reliquat Sectoriels	158,60	108,94	49,65	361,29	364,01	-2,72	-	-	-	-	-	-	0,05	0,05	-
D - Autres paiements	636,61	635,27	1,34	22,49	22,49	-	-	-	-	19,94	17,53	2,41	51,95	3,35	48,60
Autres paiements communs (nature et montant indiqués en annexe) (Note b)	21,64	20,00	1,64	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,92	0,92	-
Autres paiements sectoriels (nature et montant indiqués en annexe) (Note b)	9,64	9,94	(0,30)	-	-	-	-	-	-	17,49	17,53	(0,04)	50,95	-	50,95
Carte d'identité	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(en millions de MGA)

Type de paiement	006. MAINLAND MINING LTD S.A.R.L.U			007. KRAOMA S.A.			008. GOLD SAND S.A.R.L.			009. NOVA RESOURCES S.A.R.L.U			010. MADAGASCAR CHROMIUM COMPANY LTD S.A.R.L.U		
	Versé par l'entité	Reçu par l'Etat	Ecart	Versé par l'entité	Reçu par l'Etat	Ecart	Versé par l'entité	Reçu par l'Etat	Ecart	Versé par l'entité	Reçu par l'Etat	Ecart	Versé par l'entité	Reçu par l'Etat	Ecart
étranger															
Droit de visa	35,06	35,06	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Frais de mise à disposition de permis	486,45	486,46	(0,01)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Frais d'instruction (BCMM)	35,97	35,97	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pénalités	47,84	47,84	-	22,49	22,49	-	-	-	-	2,45	-	2,45	-	2,35	(2,35)
Reliquat Autres paiements	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,08	0,08	-
E - Retenues à la source	33,49	33,49	-	1 188,56	1 188,56	-	1,77	1,77	-	0,68	0,68	-	-	-	-
CNAPS	21,66	21,66	-	366,90	366,90	-	1,77	1,77	-	-	-	-	-	-	-
Impôts sur les revenus salariaux et assimilés (IRSA)	11,83	11,83	-	752,32	752,32	-	-	-	-	0,68	0,68	-	-	-	-
Reliquat Retenues à la source	-	-	-	69,34	69,34	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
F - Dons	11,33	11,33	-	144,75	144,75	-	-	-	-	-	-	-	0,26	0,26	-
En nature (Evaluation expert ou sur justificatifs)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,26	0,26	-
En numéraire	11,33	11,33	-	144,75	144,75	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
G - Part de production du gouvernement (sociétés pétrolières)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
H - Primes diverses	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
I - Dépenses sociales rendues obligatoires par la loi ou par un contrat avec le gouvernement	741,59	741,59	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépenses sociales en nature (Evaluation expert ou sur justificatifs)	1,82	1,82	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépenses sociales en numéraire	739,77	739,77	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
J - Dépenses de transport	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL GENERAL	4 322,31	4 222,43	99,88	6 615,55	6 738,09	-122,54	1 570,73	1 520,13	50,60	512,26	504,95	7,30	1 406,40	1 354,94	51,47

(en millions de
MGA)

Type de paiement	011. GALLOIS Etablissement			012. EXXON MOBIL			013. MADAGASCAR INTERNATIONAL TAK MINING S.A.R.L.			014. TULLOW MADAGASCAR			015. MADAGASCAR MINING RESOURCES LTD S.A.R.L.		
	Versé par l'entité	Reçu par l'Etat	Ecart	Versé par l'entité	Reçu par l'Etat	Ecart	Versé par l'entité	Reçu par l'Etat	Ecart	Versé par l'entité	Reçu par l'Etat	Ecart	Versé par l'entité	Reçu par l'Etat	Ecart
A - Impôts d'Etat	957,84	809,72	148,12	165,80	165,82	(0,01)	0,23	0,10	0,13	5 108,68	5 110,03	(1,35)	0,20	0,10	0,10
Droit de port sur les marchandises exportées	1,81	-	1,81	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Droit de port sur les marchandises importées	0,28	-	0,28	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Droits d'enregistrement bail	0,59	0,59	-	5,30	5,30	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Droits de douanes et Taxes sur les produits pétroliers (TPP)	88,22	72,58	15,64	-	-	-	-	-	-	-	0,43	(0,43)	-	-	-
Impôts sur les revenus (IR)	363,22	363,22	-	0,30	0,30	-	0,10	0,10	-	0,32	0,32	-	0,10	0,10	-
IR non résident ou TFT	202,51	202,51	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TVA non récupérée	7,77	7,77	-	160,20	160,20	-	-	-	-	5 108,36	5 108,36	-	-	-	-
TVA non remboursée	97,00	-	97,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reliquat Impôts d'Etat	196,45	163,05	33,40	0,00	0,01	(0,01)	0,13	0,00	0,13	-	0,92	(0,92)	0,10	0,00	0,10
B - Impôts locaux	22,62	13,99	8,63	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Impôts fonciers sur la propriété bâtie (IFPB)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Impôts fonciers sur les terrains (IFT)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ristourne minière	19,36	13,99	5,37	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Taxe de roulage	3,26	-	3,26	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reliquat Impôts locaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
C - Droits, Frais et Redevances sectoriels	269,44	251,30	18,14	1 771,15	1 771,15	-	879,57	858,86	20,71	658,41	658,41	-	819,66	825,05	(5,39)
Frais d'administration minière	245,30	245,30	-	-	-	-	858,82	858,82	-	-	-	-	819,52	824,91	(5,39)
Frais d'administration payé à l'OMNIS	-	-	-	1 205,95	1 205,95	-	-	-	-	438,99	438,99	-	-	-	-
Frais de formation payé à l'OMNIS	-	-	-	565,21	565,21	-	-	-	-	219,41	219,41	-	-	-	-
Port	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reliquat Sectoriels	24,14	6,00	18,14	-	-	-	20,76	0,05	20,71	-	-	-	0,14	0,14	-
D - Autres paiements	6,15	5,89	0,26	-	0,30	(0,30)	0,51	0,51	-	-	-	-	16,33	0,33	16,00
Autres paiements communs (nature et montant indiqués en annexe) (Note b)	0,26	-	0,26	-	-	-	0,51	0,51	-	-	-	-	0,33	0,33	-
Autres paiements sectoriels (nature et montant indiqués en annexe) (Note b)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	16,00	-	16,00

(en millions de
MGA)

Type de paiement	011. GALLOIS Etablissement			012. EXXON MOBIL			013. MADAGASCAR INTERNATIONAL TAK MINING S.A.R.L.			014. TULLOW MADAGASCAR			015. MADAGASCAR MINING RESOURCES LTD S.A.R.L.		
	Versé par l'entité	Reçu par l'Etat	Ecart	Versé par l'entité	Reçu par l'Etat	Ecart	Versé par l'entité	Reçu par l'Etat	Ecart	Versé par l'entité	Reçu par l'Etat	Ecart	Versé par l'entité	Reçu par l'Etat	Ecart
Carte d'identité étranger	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Droit de visa	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Frais de mise à disposition de permis	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Frais d'instruction (BCMM)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pénalités	5,89	5,89	-	-	0,30	(0,30)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reliquat Autres paiements	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
E - Retenues à la source	256,08	221,92	34,15	57,63	57,63	-	-	-	-	15,87	15,87	-	-	-	-
CNAPS	136,87	109,95	26,91	5,33	5,33	-	-	-	-	2,46	2,46	-	-	-	-
Impôts sur les revenus salariaux et assimilés (IRSA)	111,97	111,97	-	39,96	39,96	-	-	-	-	12,37	12,37	-	-	-	-
Reliquat Retenues à la source	7,24	-	7,24	12,34	12,34	-	-	-	-	1,04	1,04	-	-	-	-
F - Dons	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
En nature (Evaluation expert ou sur justificatifs)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
En numéraire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
G - Part de production du gouvernement (sociétés pétrolières)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
H - Primes diverses	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
I - Dépenses sociales rendues obligatoires par la loi ou par un contrat avec le gouvernement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépenses sociales en nature (Evaluation expert ou sur justificatifs)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépenses sociales en numéraire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
J - Dépenses de transport	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL GENERAL	1 512,13	1 302,82	209,31	1 994,59	1 994,90	(0,31)	880,32	859,48	20,84	5 782,97	5 784,32	(1,35)	836,18	825,48	10,70

(en millions de MGA)

Type de paiement	016. NIKO RESSOURCES [ENERMAD]			017. OPHIR ENERGY			018. MADA-AUST S.A.R.L.			019. TANTALUM RARE EARTH (MALAGASY) S.A.R.L.U			020. CALIBRA RESOURCES & ENGINEERS MADAGASCAR S.A.R.L.U		
	Versé par l'entité	Reçu par l'Etat	Ecart	Versé par l'entité	Reçu par l'Etat	Ecart	Versé par l'entité	Reçu par l'Etat	Ecart	Versé par l'entité	Reçu par l'Etat	Ecart	Versé par l'entité	Reçu par l'Etat	Ecart
A - Impôts d'Etat	1,82	1,82	-	-	209,78	(209,78)	22,43	22,60	(0,17)	566,45	485,19	81,25	0,32	0,32	(0,00)
Droit de port sur les marchandises exportées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Droit de port sur les marchandises importées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Droits d'enregistrement bail	1,77	1,77	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Droits de douanes et Taxes sur les produits pétroliers (TPP)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	21,87	-	21,87	-	-	-
Impôts sur les revenus (IR)	0,05	0,05	-	-	0,32	(0,32)	3,20	3,38	(0,18)	0,10	0,10	-	0,32	0,32	-
IR non résident ou TFT	-	-	-	-	-	-	-	-	-	135,47	135,47	-	-	-	-
TVA non récupérée	-	-	-	-	-	-	-	-	-	270,94	270,94	-	-	-	-
TVA non remboursée	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reliquat Impôts d'Etat	-	-	-	-	209,46	(209,46)	19,22	19,22	0,00	138,07	78,69	59,38	-	0,00	(0,00)
B - Impôts locaux	-	-	-	-	-	-	-	8,93	(8,93)	0,02	0,02	-	-	-	-
Impôts fonciers sur la propriété bâtie (IFPB)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Impôts fonciers sur les terrains (IFT)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ristourne minière	-	-	-	-	-	-	-	8,93	(8,93)	-	-	-	-	-	-
Taxe de roulage	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reliquat Impôts locaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,02	0,02	-	-	-	-
C - Droits, Frais et Redevances sectoriels	763,78	763,78	-	-	383,94	(383,94)	592,58	597,42	(4,84)	2,62	0,42	2,20	291,55	607,63	(316,08)
Frais d'administration minière	-	-	-	-	-	-	591,26	589,89	1,37	2,20	-	2,20	291,55	607,63	(316,08)
Frais d'administration payé à l'OMNIS	374,63	374,63	-	-	383,94	(383,94)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Frais de formation payé à l'OMNIS	389,15	389,15	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Port	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reliquat Sectoriels	-	-	-	-	-	-	1,31	7,53	(6,21)	0,42	0,42	-	-	-	-
D - Autres paiements	-	-	-	-	167,56	(167,56)	-	-	-	147,65	0,71	146,94	58,42	58,42	-
Autres paiements communs (nature et montant indiqués en annexe) (Note b)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres paiements sectoriels (nature et montant indiqués en annexe) (Note b)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Carte d'identité	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(en millions de MGA)

Type de paiement	016. NIKO RESSOURCES [ENERMAD]			017. OPHIR ENERGY			018. MADA-AUST S.A.R.L.			019. TANTALUM RARE EARTH (MALAGASY) S.A.R.L.U			020. CALIBRA RESOURCES & ENGINEERS MADAGASCAR S.A.R.L.U		
	Versé par l'entité	Reçu par l'Etat	Ecart	Versé par l'entité	Reçu par l'Etat	Ecart	Versé par l'entité	Reçu par l'Etat	Ecart	Versé par l'entité	Reçu par l'Etat	Ecart	Versé par l'entité	Reçu par l'Etat	Ecart
étranger															
Droit de visa	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Frais de mise à disposition de permis	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Frais d'instruction (BCMM)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pénalités	-	-	-	-	167,56	(167,56)	-	-	-	147,65	0,71	146,94	58,42	58,42	-
Reliquat Autres paiements	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
E - Retenues à la source	135,47	135,47	-	-	-	-	131,05	136,69	(5,64)	87,70	82,42	5,28	18,24	18,24	-
CNAPS	3,92	3,92	-	-	-	-	22,33	22,33	-	18,01	12,73	5,28	3,93	3,93	-
Impôts sur les revenus salariaux et assimilés (IRSA)	102,84	102,84	-	-	-	-	88,62	94,26	(5,64)	69,69	69,69	-	13,13	13,13	-
Reliquat Retenues à la source	28,71	28,71	-	-	-	-	20,10	20,10	-	-	-	-	1,18	1,18	-
F - Dons	-	-	-	-	-	-	6,24	6,24	-	0,12	0,12	-	-	-	-
En nature (Evaluation expert ou sur justificatifs)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
En numéraire	-	-	-	-	-	-	6,24	6,24	-	0,12	0,12	-	-	-	-
G - Part de production du gouvernement (sociétés pétrolières)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
H - Primes diverses	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
I - Dépenses sociales rendues obligatoires par la loi ou par un contrat avec le gouvernement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépenses sociales en nature (Evaluation expert ou sur justificatifs)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépenses sociales en numéraire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
J - Dépenses de transport	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL GENERAL	901,08	901,08	-	-	761,29	(761,29)	752,29	771,88	(19,59)	804,55	568,87	235,67	368,54	684,62	(316,08)

(en millions de MGA)

Type de paiement	021. TOTAL EXPLORATION			022. STERLING ENERGY LTD			023. PETRA OF MADAGASCAR S.A.R.L.			024. MINVEST MADAGASCAR S.A.U.			025. URAMAD S.A		
	Versé par l'entité	Reçu par l'Etat	Ecart	Versé par l'entité	Reçu par l'Etat	Ecart	Versé par l'entité	Reçu par l'Etat	Ecart	Versé par l'entité	Reçu par l'Etat	Ecart	Versé par l'entité	Reçu par l'Etat	Ecart
A - Impôts d'Etat	176,23	176,23	-	1,33	0,10	1,23	-	-	-	0,18	0,18	-	1,16	1,17	(0,00)
Droit de port sur les marchandises exportées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Droit de port sur les marchandises importées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Droits d'enregistrement bail	20,15	20,15	-	1,23	-	1,23	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Droits de douanes et Taxes sur les produits pétroliers (TPP)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Impôts sur les revenus (IR)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,03	0,03	-	1,16	1,16	-
IR non résident ou TFT	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TVA non récupérée	155,98	155,98	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TVA non remboursée	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reliquat Impôts d'Etat	0,10	0,10	-	0,10	0,10	-	-	-	-	0,15	0,15	-	-	0,00	(0,00)
B - Impôts locaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,02	0,02	-	-	-	-
Impôts fonciers sur la propriété bâtie (IFPB)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Impôts fonciers sur les terrains (IFT)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ristourne minière	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Taxe de roulage	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reliquat Impôts locaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,02	0,02	-	-	-	-
C - Droits, Frais et Redevances sectoriels	641,17	642,73	(1,56)	419,68	419,68	-	-	121,64	(121,64)	6,13	6,13	0,00	353,20	353,20	-
Frais d'administration minière	-	-	-	-	-	-	-	121,64	(121,64)	6,13	6,13	0,00	353,20	353,20	-
Frais d'administration payé à l'OMNIS	547,39	548,74	(1,35)	309,93	309,93	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Frais de formation payé à l'OMNIS	82,11	82,31	(0,20)	109,75	109,75	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Port	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reliquat Sectoriels	11,67	11,67	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
D - Autres paiements	0,10	0,10	-	-	-	-	-	-	-	0,30	0,30	-	-	-	-
Autres paiements communs (nature et montant indiqués en annexe) (Note b)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres paiements sectoriels (nature et montant indiqués en annexe) (Note b)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Carte d'identité étranger	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(en millions de MGA)

Type de paiement	021. TOTAL EXPLORATION			022. STERLING ENERGY LTD			023. PETRA OF MADAGASCAR S.A.R.L.			024. MINVEST MADAGASCAR S.A.U.			025. URAMAD S.A		
	Versé par l'entité	Reçu par l'Etat	Ecart	Versé par l'entité	Reçu par l'Etat	Ecart	Versé par l'entité	Reçu par l'Etat	Ecart	Versé par l'entité	Reçu par l'Etat	Ecart	Versé par l'entité	Reçu par l'Etat	Ecart
Droit de visa	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Frais de mise à disposition de permis	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Frais d'instruction (BCMM)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pénalités	0,10	0,10	-	-	-	-	-	-	-	0,30	0,30	-	-	-	-
Reliquat Autres paiements	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
E - Retenues à la source	18,31	18,31	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
CNAPS	1,78	1,78	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Impôts sur les revenus salariaux et assimilés (IRSA)	16,00	16,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reliquat Retenues à la source	0,53	0,53	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
F - Dons	80,68	80,68	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
En nature (Evaluation expert ou sur justificatifs)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
En numéraire	80,68	80,68	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
G - Part de production du gouvernement (sociétés pétrolières)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
H - Primes diverses	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
I - Dépenses sociales rendues obligatoires par la loi ou par un contrat avec le gouvernement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépenses sociales en nature (Evaluation expert ou sur justificatifs)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépenses sociales en numéraire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
J - Dépenses de transport	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL GENERAL	916,49	918,05	(1,56)	421,01	419,78	1,23	-	121,64	(121,64)	6,63	6,63	0,00	354,37	354,37	(0,00)

(en millions de MGA)

Type de paiement	026. MINERAL PRODUCTS INTERNATIONAL GROUP S.A.R.L.			027. LABRADOR MADAGASCAR			028. AMICOH RESOURCES			029. ROC OIL/SAPETRO			030. ACCRINGTON MINERALS S.A.		
	Versé par l'entité	Reçu par l'Etat	Ecart	Versé par l'entité	Reçu par l'Etat	Ecart	Versé par l'entité	Reçu par l'Etat	Ecart	Versé par l'entité	Reçu par l'Etat	Ecart	Versé par l'entité	Reçu par l'Etat	Ecart
A - Impôts d'Etat	0,20	0,10	0,10	308,44	307,17	1,28	0,32	0,32	-	-	-	-	0,10	0,10	-
Droit de port sur les marchandises exportées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Droit de port sur les marchandises importées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Droits d'enregistrement bail	-	-	-	0,19	0,20	(0,00)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Droits de douanes et Taxes sur les produits pétroliers (TPP)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Impôts sur les revenus (IR)	0,10	0,10	-	114,16	114,16	-	0,32	0,32	-	-	-	-	0,10	0,10	-
IR non résident ou TFT	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TVA non récupérée	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TVA non remboursée	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reliquat Impôts d'Etat	0,10	0,00	0,10	194,09	192,81	1,28	-	-	-	-	-	-	-	-	-
B - Impôts locaux	-	-	-	7,00	3,60	3,41	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Impôts fonciers sur la propriété bâtie (IFPB)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Impôts fonciers sur les terrains (IFT)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ristourne minière	-	-	-	7,00	3,60	3,41	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Taxe de roulage	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reliquat Impôts locaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
C - Droits, Frais et Redevances sectoriels	348,04	348,04	-	30,26	29,77	0,49	331,04	331,04	-	392,56	392,56	0,00	-	328,53	(328,53)
Frais d'administration minière	348,04	348,04	-	27,26	27,26	-	-	-	-	-	-	-	-	328,53	(328,53)
Frais d'administration payé à l'OMNIS	-	-	-	-	-	-	220,69	220,69	-	219,43	219,43	0,00	-	-	-
Frais de formation payé à l'OMNIS	-	-	-	-	-	-	110,35	110,35	-	109,71	109,71	0,00	-	-	-
Port	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reliquat Sectoriels	-	-	-	3,00	2,51	0,49	-	-	-	63,41	63,41	-	-	-	-
D - Autres paiements	0,15	0,12	0,04	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres paiements communs (nature et montant indiqués en annexe) (Note b)	0,12	0,12	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres paiements sectoriels (nature et montant indiqués en annexe) (Note b)	0,04	-	0,04	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Carte d'identité	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(en millions de MGA)

Type de paiement	026. MINERAL PRODUCTS INTERNATIONAL GROUP S.A.R.L.			027. LABRADOR MADAGASCAR			028. AMICOH RESOURCES			029. ROC OIL/SAPETRO			030. ACCRINGTON MINERALS S.A.		
	Versé par l'entité	Reçu par l'Etat	Ecart	Versé par l'entité	Reçu par l'Etat	Ecart	Versé par l'entité	Reçu par l'Etat	Ecart	Versé par l'entité	Reçu par l'Etat	Ecart	Versé par l'entité	Reçu par l'Etat	Ecart
étranger															
Droit de visa	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Frais de mise à disposition de permis	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Frais d'instruction (BCMM)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pénalités	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reliquat Autres paiements	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
E - Retenues à la source	-	-	-	18,16	18,16	-	3,22	3,22	-	-	-	-	-	-	-
CNAPS	-	-	-	9,96	9,96	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Impôts sur les revenus salariaux et assimilés (IRSA)	-	-	-	5,78	5,78	-	3,22	3,22	-	-	-	-	-	-	-
Reliquat Retenues à la source	-	-	-	2,42	2,42	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
F - Dons	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,32	0,32	-	-	-	-
En nature (Evaluation expert ou sur justificatifs)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
En numéraire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,32	0,32	-	-	-	-
G - Part de production du gouvernement (sociétés pétrolières)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
H - Primes diverses	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
I - Dépenses sociales rendues obligatoires par la loi ou par un contrat avec le gouvernement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	37,85	37,85	-	-	-	-
Dépenses sociales en nature (Evaluation expert ou sur justificatifs)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	30,30	30,30	-	-	-	-
Dépenses sociales en numéraire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7,55	7,55	-	-	-	-
J - Dépenses de transport	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL GENERAL	348,39	348,26	0,13	363,87	358,70	5,17	334,58	334,58	-	430,73	430,73	0,00	0,10	328,63	(328,53)

(en millions de
MGA)

Type de paiement	031. MADAGASCAR CONSOLIDATED MINING S.A.			032. TANETY LAVA S.A.R.L.			033. ACCESS MADAGASCAR S.A.R.L.			034. TOLIARA SANDS S.A.R.L.			035. CLASSIC REAL STONES S.A.R.L.		
	Versé par l'entité	Reçu par l'Etat	Ecart	Versé par l'entité	Reçu par l'Etat	Ecart	Versé par l'entité	Reçu par l'Etat	Ecart	Versé par l'entité	Reçu par l'Etat	Ecart	Versé par l'entité	Reçu par l'Etat	Ecart
A - Impôts d'Etat	16,95	26,41	(9,45)	174,09	95,11	78,98	0,06	0,14	(0,09)	111,33	68,02	43,30	5,32	8,39	(3,07)
Droit de port sur les marchandises exportées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Droit de port sur les marchandises importées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Droits d'enregistrement bail	1,14	1,17	(0,03)	-	-	-	0,01	-	0,01	0,68	0,68	-	-	-	-
Droits de douanes et Taxes sur les produits pétroliers (TPP)	-	-	-	37,50	25,31	12,19	-	-	-	16,91	17,12	-0,21	0,59	1,00	(0,41)
Impôts sur les revenus (IR)	0,10	10,71	(10,61)	0,32	0,32	-	-	0,10	(0,10)	0,43	0,43	-	1,30	1,80	(0,50)
IR non résident ou TFT	1,19	-	1,19	-	-	-	-	-	-	17,18	17,18	-	-	-	-
TVA non récupérée	1,72	1,72	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TVA non remboursée	-	-	-	-	-	-	-	-	-	43,17	-	43,17	-	-	-
Reliquat Impôts d'Etat	12,81	12,81	(0,00)	136,27	69,48	66,79	0,05	0,04	0,01	32,96	32,61	0,35	3,43	5,59	(2,16)
B - Impôts locaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Impôts fonciers sur la propriété bâtie (IFPB)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Impôts fonciers sur les terrains (IFT)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ristourne minière	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Taxe de roulage	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reliquat Impôts locaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
C - Droits, Frais et Redevances sectoriels	242,90	243,01	(0,12)	179,39	191,53	(12,14)	405,63	296,66	108,97	56,70	56,70	-	28,54	137,42	(108,88)
Frais d'administration minière	242,90	243,01	(0,12)	179,34	191,53	(12,19)	405,63	296,66	108,97	56,04	56,04	-	28,54	137,42	(108,88)
Frais d'administration payé à l'OMNIS	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Frais de formation payé à l'OMNIS	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Port	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reliquat Sectoriels	-	-	-	0,05	-	0,05	-	-	-	0,66	0,66	-	-	-	-
D - Autres paiements	6,49	6,51	(0,03)	11,72	5,10	6,62	0,46	37,49	(37,03)	2,01	2,01	-	23,49	32,60	(9,11)
Autres paiements communs (nature et montant indiqués en annexe) (Note b)	0,55	0,55	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres paiements sectoriels (nature et montant indiqués en annexe) (Note b)	-	-	-	-	-	-	-	7,57	(7,57)	-	-	-	-	5,85	(5,85)
Carte d'identité	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1,71	1,71	-	-	-	-

(en millions de
MGA)

Type de paiement	031. MADAGASCAR CONSOLIDATED MINING S.A.			032. TANETY LAVA S.A.R.L.			033. ACCESS MADAGASCAR S.A.R.L.			034. TOLIARA SANDS S.A.R.L.			035. CLASSIC REAL STONES S.A.R.L.		
	Versé par l'entité	Reçu par l'Etat	Ecart	Versé par l'entité	Reçu par l'Etat	Ecart	Versé par l'entité	Reçu par l'Etat	Ecart	Versé par l'entité	Reçu par l'Etat	Ecart	Versé par l'entité	Reçu par l'Etat	Ecart
étranger															
Droit de visa	-	-	-	6,62	-	6,62	-	-	-	0,30	0,30	-	-	-	-
Frais de mise à disposition de permis	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Frais d'instruction (BCMM)	5,65	5,65	-	-	-	-	-	29,51	(29,51)	-	-	-	-	-	-
Pénalités	0,29	0,32	(0,03)	5,10	5,10	(0,00)	0,46	0,41	0,04	-	-	-	23,49	26,75	(3,26)
Reliquat Autres paiements	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
E - Retenues à la source	23,54	23,54	-	193,09	193,09	-	4,69	4,69	-	181,26	180,95	0,31	24,44	24,44	-
CNAPS	6,45	6,45	-	59,85	59,85	-	2,73	2,73	-	23,80	23,49	0,31	11,51	11,51	-
Impôts sur les revenus salariaux et assimilés (IRSA)	12,44	12,44	-	116,32	116,32	-	0,33	0,33	-	128,92	128,92	-	12,93	12,93	-
Reliquat Retenues à la source	4,66	4,66	-	16,92	16,92	-	1,62	1,62	-	28,53	28,53	-	-	-	-
F - Dons	104,97	104,97	-	-	-	-	-	-	-	20,36	20,36	-	-	-	-
En nature (Evaluation expert ou sur justificatifs)	15,81	15,81	-	-	-	-	-	-	-	12,09	12,09	-	-	-	-
En numéraire	89,16	89,16	-	-	-	-	-	-	-	8,27	8,27	-	-	-	-
G - Part de production du gouvernement (sociétés pétrolières)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
H - Primes diverses	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
I - Dépenses sociales rendues obligatoires par la loi ou par un contrat avec le gouvernement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépenses sociales en nature (Evaluation expert ou sur justificatifs)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépenses sociales en numéraire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
J - Dépenses de transport	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL GENERAL	394,85	404,44	(9,60)	558,29	484,83	73,46	410,83	338,98	71,85	371,66	328,04	43,62	81,79	202,85	(121,06)

(en millions de MGA)

Type de paiement	036. PETROMAD			037. EAX /CANDAX			038. MADAGASCAR MINING INVESTMENTS S.A.R.L.U.			039. UNIVERSAL EXPLORATION MADAGASCAR S.A.R.L.			040. PROCHIMAD		
	Versé par l'entité	Reçu par l'Etat	Ecart	Versé par l'entité	Reçu par l'Etat	Ecart	Versé par l'entité	Reçu par l'Etat	Ecart	Versé par l'entité	Reçu par l'Etat	Ecart	Versé par l'entité	Reçu par l'Etat	Ecart
A - Impôts d'Etat	-	-	-	0,10	0,10	-	0,16	0,16	-	0,15	0,15	-	69,16	69,16	-
Droit de port sur les marchandises exportées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Droit de port sur les marchandises importées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Droits d'enregistrement bail	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Droits de douanes et Taxes sur les produits pétroliers (TPP)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Impôts sur les revenus (IR)	-	-	-	0,10	0,10	-	0,16	0,16	-	0,15	0,15	-	5,09	5,09	-
IR non résident ou TFT	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TVA non récupérée	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TVA non remboursée	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reliquat Impôts d'Etat	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	64,06	64,06	-
B - Impôts locaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2,74	2,74	-
Impôts fonciers sur la propriété bâtie (IFPB)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1,85	1,85	-
Impôts fonciers sur les terrains (IFT)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ristourne minière	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,89	0,89	-
Taxe de roulage	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reliquat Impôts locaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
C - Droits, Frais et Redevances sectoriels	-	197,55	(197,55)	205,09	205,09	-	196,19	196,19	0,01	137,72	137,72	-	31,06	31,06	-
Frais d'administration minière	-	-	-	-	-	-	196,19	196,19	0,01	137,41	137,41	-	29,98	29,98	-
Frais d'administration payé à l'OMNIS	-	197,55	(197,55)	131,58	131,58	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Frais de formation payé à l'OMNIS	-	-	-	54,76	54,76	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Port	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reliquat Sectoriels	-	-	-	18,75	18,75	-	-	-	-	0,32	0,32	-	1,08	1,08	-
D - Autres paiements	-	-	-	0,21	0,21	-	0,10	0,10	-	6,80	0,10	6,70	0,09	-	0,09
Autres paiements communs (nature et montant indiqués en annexe) (Note b)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres paiements sectoriels (nature et montant indiqués en annexe) (Note b)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Carte d'identité	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(en millions de MGA)

Type de paiement	036. PETROMAD			037. EAX /CANDAX			038. MADAGASCAR MINING INVESTMENTS S.A.R.L.U.			039. UNIVERSAL EXPLORATION MADAGASCAR S.A.R.L.			040. PROCHIMAD		
	Versé par l'entité	Reçu par l'Etat	Ecart	Versé par l'entité	Reçu par l'Etat	Ecart	Versé par l'entité	Reçu par l'Etat	Ecart	Versé par l'entité	Reçu par l'Etat	Ecart	Versé par l'entité	Reçu par l'Etat	Ecart
étranger															
Droit de visa	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Frais de mise à disposition de permis	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Frais d'instruction (BCMM)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pénalités	-	-	-	0,21	0,21	-	0,10	0,10	-	6,80	0,10	6,70	0,09	-	0,09
Reliquat Autres paiements	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
E - Retenues à la source	-	-	-	29,50	29,50	-	-	-	-	65,50	65,50	-	34,29	34,29	-
CNAPS	-	-	-	1,34	1,34	-	-	-	-	11,39	11,39	-	23,73	23,73	-
Impôts sur les revenus salariaux et assimilés (IRSA)	-	-	-	28,16	28,16	-	-	-	-	54,11	54,11	-	4,14	4,14	-
Reliquat Retenues à la source	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6,42	6,42	-
F - Dons	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,03	0,03	-
En nature (Evaluation expert ou sur justificatifs)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
En numéraire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,03	0,03	-
G - Part de production du gouvernement (sociétés pétrolières)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
H - Primes diverses	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
I - Dépenses sociales rendues obligatoires par la loi ou par un contrat avec le gouvernement	-	-	-	158,78	158,78	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépenses sociales en nature (Evaluation expert ou sur justificatifs)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépenses sociales en numéraire	-	-	-	158,78	158,78	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
J - Dépenses de transport	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL GENERAL	-	197,55	(197,55)	393,69	393,69	-	196,45	196,45	0,01	210,17	203,47	6,70	137,36	137,27	0,09

(en millions de MGA)

Type de paiement	041. FARASANDS S.A.R.L.			042. INTERNATIONAL MINING CORPORATION LTD S.A.R.L.			043. MADAGASCAR RESSOURCES S.A.R.L.			044. VELONAODY Fabien			045. MADAGASCAR WISCO GUANGXIN KAM WAH RESSOURCES S.A.U.		
	Versé par l'entité	Reçu par l'Etat	Ecart	Versé par l'entité	Reçu par l'Etat	Ecart	Versé par l'entité	Reçu par l'Etat	Ecart	Versé par l'entité	Reçu par l'Etat	Ecart	Versé par l'entité	Reçu par l'Etat	Ecart
A - Impôts d'Etat	-	0,29	(0,29)	0,33	0,33	-	1,61	1,29	0,32	-	-	-	0,10	0,10	-
Droit de port sur les marchandises exportées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Droit de port sur les marchandises importées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Droits d'enregistrement bail	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Droits de douanes et Taxes sur les produits pétroliers (TPP)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Impôts sur les revenus (IR)	-	0,10	(0,10)	0,10	0,10	-	0,32	-	0,32	-	-	-	0,10	0,10	-
IR non résident ou TFT	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TVA non récupérée	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TVA non remboursée	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reliquat Impôts d'Etat	-	0,19	(0,19)	0,23	0,23	-	1,29	1,29	-	-	-	-	-	-	-
B - Impôts locaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Impôts fonciers sur la propriété bâtie (IFPB)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Impôts fonciers sur les terrains (IFT)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ristourne minière	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Taxe de roulage	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reliquat Impôts locaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
C - Droits, Frais et Redevances sectoriels	122,62	122,62	-	133,65	133,65	-	163,54	163,54	-	137,55	160,13	(22,58)	231,04	231,04	-
Frais d'administration minière	122,62	122,62	-	133,59	133,59	-	163,49	163,49	-	137,55	160,13	(22,58)	70,55	70,55	-
Frais d'administration payé à l'OMNIS	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Frais de formation payé à l'OMNIS	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Port	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reliquat Sectoriels	-	-	-	0,05	0,05	-	0,05	0,05	-	-	-	-	160,50	160,50	-
D - Autres paiements	61,31	61,74	(0,43)	36,69	36,69	-	-	-	-	-	-	-	9,86	9,86	-
Autres paiements communs (nature et montant indiqués en annexe) (Note b)	-	-	-	0,13	0,13	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres paiements sectoriels (nature et montant indiqués en annexe) (Note b)	-	-	-	3,16	3,16	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Carte d'identité	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(en millions de MGA)

Type de paiement	041. FARASANDS S.A.R.L.			042. INTERNATIONAL MINING CORPORATION LTD S.A.R.L.			043. MADAGASCAR RESSOURCES S.A.R.L.			044. VELONAODY Fabien			045. MADAGASCAR WISCO GUANGXIN KAM WAH RESSOURCES S.A.U.		
	Versé par l'entité	Reçu par l'Etat	Ecart	Versé par l'entité	Reçu par l'Etat	Ecart	Versé par l'entité	Reçu par l'Etat	Ecart	Versé par l'entité	Reçu par l'Etat	Ecart	Versé par l'entité	Reçu par l'Etat	Ecart
étranger															
Droit de visa	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	9,19	9,19	-
Frais de mise à disposition de permis	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Frais d'instruction (BCMM)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pénalités	61,31	61,74	(0,43)	33,40	33,40	-	-	-	-	-	-	-	0,67	0,67	-
Reliquat Autres paiements	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
E - Retenues à la source	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1,66	1,66	-
CNAPS	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Impôts sur les revenus salariaux et assimilés (IRSA)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1,66	1,66	-
Reliquat Retenues à la source	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
F - Dons	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1,64	1,64	-
En nature (Evaluation expert ou sur justificatifs)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,64	0,64	-
En numéraire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1,00	1,00	-
G - Part de production du gouvernement (sociétés pétrolières)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
H - Primes diverses	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
I - Dépenses sociales rendues obligatoires par la loi ou par un contrat avec le gouvernement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépenses sociales en nature (Evaluation expert ou sur justificatifs)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépenses sociales en numéraire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
J - Dépenses de transport	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL GENERAL	183,92	184,65	(0,73)	170,67	170,67	-	165,14	164,82	0,32	137,55	160,13	(22,58)	244,31	244,31	-

(en millions de MGA)

Type de paiement	046. ENERGIZER RESSOURCES (Minerals) S.A.R.L.			047. RASAMIZAFINDROSOA Dauphin			Total Versé par l'entité	Total Reçu par l'Etat	Total Ecart résiduels
	Versé par l'entité	Reçu par l'Etat	Ecart	Versé par l'entité	Reçu par l'Etat	Ecart			
A - Impôts d'Etat	-	51,09	(51,09)	-	-	-	212 388,43	211 749,26	639,18
Droit de port sur les marchandises exportées	-	-	-	-	-	-	102,86	83,42	19,44
Droit de port sur les marchandises importées	-	-	-	-	-	-	297,79	297,51	0,28
Droits d'enregistrement bail	-	-	-	-	-	-	117,00	104,39	12,61
Droits de douanes et Taxes sur les produits pétroliers (TPP)	-	21,85	(21,85)	-	-	-	8 101,15	7 720,03	381,12
Impôts sur les revenus (IR)	-	-	-	-	-	-	3 735,31	3 746,70	-11,39
IR non résident ou TFT	-	-	-	-	-	-	6 340,88	6 387,43	-46,55
TVA non récupérée	-	-	-	-	-	-	19 909,63	19 909,63	0,00
TVA non remboursée	-	-	-	-	-	-	151 784,75	151 760,17	24,57
Reliquat Impôts d'Etat	-	29,24	(29,24)	-	-	-	21 999,07	21 739,98	259,10
B - Impôts locaux	-	-	-	-	-	-	4 045,26	3 812,78	232,48
Impôts fonciers sur la propriété bâtie (IFPB)	-	-	-	-	-	-	21,65	21,51	0,15
Impôts fonciers sur les terrains (IFT)	-	-	-	-	-	-	11,01	11,01	-
Ristourne minière	-	-	-	-	-	-	3 925,82	3 728,00	197,82
Taxe de roulage	-	-	-	-	-	-	80,87	46,35	34,51
Reliquat Impôts locaux	-	-	-	-	-	-	5,91	5,91	-
C - Droits, Frais et Redevances sectoriels	-	91,29	(91,29)	33,14	33,14	-	31 890,76	33 154,00	-1 263,24
Frais d'administration minière	-	91,29	(91,29)	33,14	33,14	-	15 632,90	16 470,37	-837,46
Frais d'administration payé à l'OMNIS	-	-	-	-	-	-	5 067,39	5 650,23	-582,84
Frais de formation payé à l'OMNIS	-	-	-	-	-	-	2 189,19	2 189,40	-0,20
Port	-	-	-	-	-	-	3 726,49	3 726,49	-
Reliquat Sectoriels	-	-	-	-	-	-	5 274,79	5 117,51	157,27
D - Autres paiements	-	-	-	1,66	1,66	-	2 175,60	2 146,80	28,80
Autres paiements communs (nature et montant indiqués en annexe) (Note b)	-	-	-	-	-	-	38,38	36,47	1,91
Autres paiements sectoriels (nature et montant indiqués en annexe) (Note b)	-	-	-	-	-	-	106,09	52,87	53,22
Carte d'identité étranger	-	-	-	-	-	-	693,00	693,00	-
Droit de visa	-	-	-	-	-	-	331,21	324,59	6,62

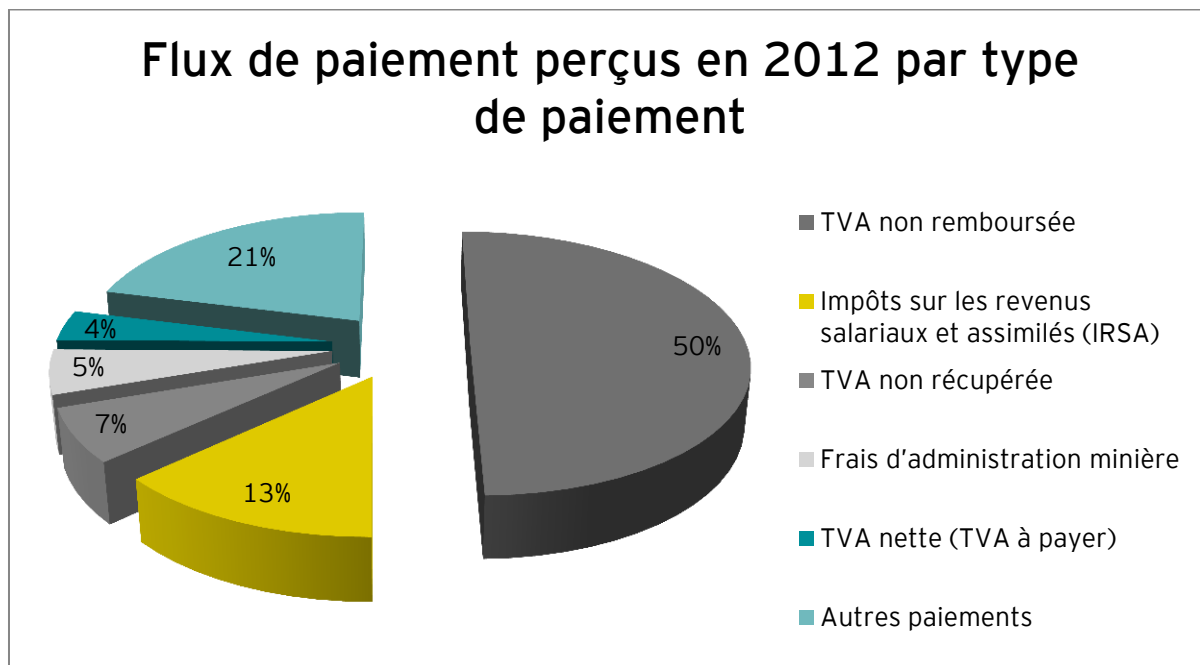
(en millions de MGA)

Type de paiement	046. ENERGIZER RESSOURCES (Minerals) S.A.R.L.			047. RASAMIZAFINDROSOA Dauphin			Total Versé par l'entité	Total Reçu par l'Etat	Total Ecart résiduels
	Versé par l'entité	Reçu par l'Etat	Ecart	Versé par l'entité	Reçu par l'Etat	Ecart			
Frais de mise à disposition de permis	-	-	-	-	-	-	486,45	486,46	(0,01)
Frais d'instruction (BCMM)	-	-	-	-	-	-	41,62	71,13	(29,51)
Pénalités	-	-	-	1,66	1,66	-	478,77	482,22	(3,44)
Reliquat Autres paiements	-	-	-	-	-	-	0,08	0,08	-
E - Retenues à la source	0,20	0,20	-	-	-	-	47 911,75	48 651,28	(739,54)
CNAPS	-	-	-	-	-	-	4 871,05	5 617,88	(746,83)
Impôts sur les revenus salariaux et assimilés (IRSA)	0,20	0,20	-	-	-	-	40 808,31	40 808,26	0,05
Reliquat Retenues à la source	-	-	-	-	-	-	2 232,38	2 225,15	7,24
F - Dons	-	-	-	-	-	-	1 421,06	1 421,06	-
En nature (Evaluation expert ou sur justificatifs)	-	-	-	-	-	-	756,45	756,45	-
En numéraire	-	-	-	-	-	-	664,60	664,60	-
G - Part de production du gouvernement (sociétés pétrolières)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
H - Primes diverses	-	-	-	-	-	-	-	-	-
I - Dépenses sociales rendues obligatoires par la loi ou par un contrat avec le gouvernement	-	-	-	-	-	-	4 489,46	4 489,46	-
Dépenses sociales en nature (Evaluation expert ou sur justificatifs)	-	-	-	-	-	-	192,43	192,43	-
Dépenses sociales en numéraire	-	-	-	-	-	-	4 297,03	4 297,03	-
J - Dépenses de transport	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL GENERAL	0,20	142,58	(142,39)	34,80	34,80	-	304 322,32	305 424,64	-1 102,32

3.2.2 Commentaires

3.2.2.1 Sur les flux significatifs par type de paiements

Les diagrammes ci-après présentent le total des flux de paiements des sociétés extractives auprès des entités publiques au titre de l'exercice fiscal 2012 :



Le total des flux perçus par l'Etat en provenance des industries extractives au titre de l'exercice 2012 s'élève à MGA 305,42 milliards soit USD 139,15 millions.

Tel qu'indiqué par le diagramme ci-dessus, les flux les plus significatifs concernent essentiellement la TVA non remboursée représentant 50%, l'Impôt sur les Revenus Salariaux et Assimilés (IRSA) représentant 13%, la TVA non récupérée représentant 7%, les Frais d'Administration Minière (FAM) représentant 5%, la TVA nette représentant 4%, et le total des autres paiements représentant 21% des flux de paiements perçus par l'Etat.

- ▶ **La TVA non remboursée**¹⁸ par l'Etat aux entreprises extractives, au titre de l'exercice 2012 s'élève à MGA 151,76 milliards soit USD 69,12 millions. Ces flux ont été générés principalement à 98% par le projet Ambatovy.
- ▶ **L'IRSA** versé à l'Etat par les entreprises extractives, au titre de l'exercice 2012 s'élève à MGA 40,80 milliards soit USD 18,6 millions. Ces flux ont été générés principalement par le projet Ambatovy à 83% et QMM pour 10%.
- ▶ **La TVA non récupérée** par les sociétés auprès des administrations fiscales s'élève à MGA 19,90 milliards, soit USD 9,1 millions. Ces flux ont été générés par le Projet Ambatovy représentant 61% et par TULLOW Madagascar représentant 26%.
- ▶ **Les Frais d'Administration Minière (FAM)** représentent MGA 16,47 milliards soit USD 7,50 millions. Les entreprises extractives ayant le plus largement contribué à ce flux de paiement sont PAM Madagascar, Madagascar Chromium Company, Mainland et Goldsand.

¹⁸ La TVA non remboursée correspond à de la TVA payée aux fournisseurs, ayant fait l'objet d'une demande de remboursement auprès de l'Etat conformément à la loi pour les sociétés concernées, mais dont le remboursement n'a pas été reçu par les sociétés dans les délais prescrits par la loi.

- **La TVA nette (TVA à payer)** représentant MGA 11,37 milliards soit USD 5,18 millions. Ces flux ont été générés principalement par le Projet Ambatovy et la société Holcim.

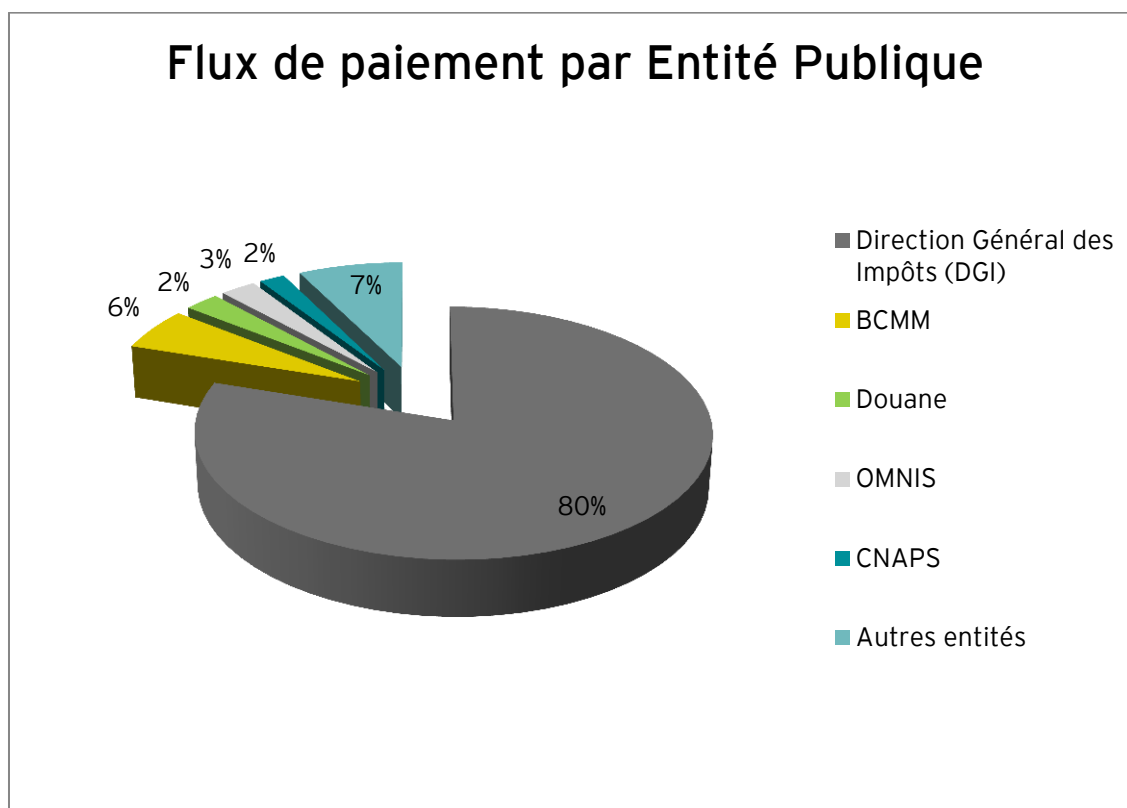
Les autres paiements regroupent les flux qui représentent individuellement moins de 3% de la totalité des flux de paiement reçus par l'Etat.

Remarque sur la TVA non remboursée

Dans une lettre datée du 22 janvier 2015 adressée au Ministre auprès de la Présidence chargé des Ressources Stratégiques, le Ministre des Finances et du Budget a précisé le statut de plusieurs demandes de remboursement de TVA soumises par des sociétés extractives au titre de l'exercice 2012. La lettre fait état de remboursements approuvés par la Direction Générale des Impôts, principalement au cours du dernier trimestre 2014, pour un montant total de MGA 127,73 milliards, soit USD 58,19 millions.

3.2.2.2 Sur les flux significatifs par entité publique

Les diagrammes ci-après présentent le total des flux de paiements payés par les entreprises extractives pour les principales entités publiques ou les administrations et leurs démembrements. Les détails par type de paiement par entité publique sont présentés en annexe.



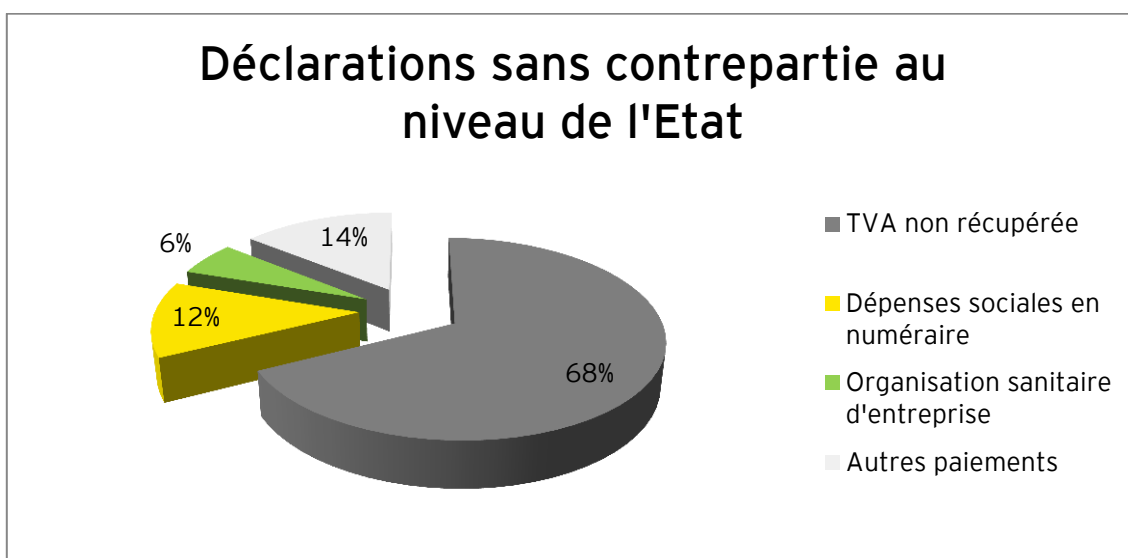
Comme constaté sur le diagramme ci-dessus, les principaux flux de paiements ont été payés à la Direction Générale des Impôts représentant 80% pour MGA 244,35 milliards soit USD 111,32 millions. Les flux payés au niveau de la DGI concernent surtout les Impôts d'Etat (TVA non remboursée, TVA non récupérée, TFT, IR etc.) et les paiements des impôts retenus à la source (IRSA).

3.2.2.3 Sur les déclarations sans contrepartie au niveau de l'Etat

Au cours de nos travaux de réconciliation, des flux de paiements ont été considérés comme étant des déclarations sans contrepartie au niveau de l'Etat où les déclarations unilatérales des industries extractives sont prises en compte. De ce fait, un ajustement pour le montant correspondant a été opéré aux données de l'Etat pour neutraliser l'écart.

Nous avons classé comme étant une déclaration sans contrepartie, les flux de paiements auprès des entités dont les flux concernés sont :

- ▶ très disparates et/ou collectés par des diverses sociétés privées (cotisation santé, ...);
- ▶ non retraçables par société au niveau de l'administration, (carte d'identité étranger...);
- ▶ retraçables uniquement au niveau des sociétés de par leur nature (TVA non récupérée, dépenses sociales, dons...);
- ▶ de faible valeur et n'ayant pas fait l'objet de collecte de données (vignette automobile,...).



Le total des déclarations sans contrepartie au niveau de l'Etat pour l'exercice 2012 est de MGA 28,48 milliards soit USD 12,97 millions.

Comme illustré ci-dessus, les déclarations sans contrepartie concernent essentiellement la TVA non récupérée représentant 68% des flux, les dépenses sociales en numéraires qui représentent 12% des flux et les autres paiements représentant 14% des déclarations sans contrepartie au niveau de l'Etat.

3.2.2.4 Sur les écarts résiduels

Il est à remarquer qu'un écart négatif signifie que l'Etat a déclaré plus de recettes que les paiements versés par les entreprises. Inversement, un écart est positif dans le cas où les entreprises ont déclaré des paiements supérieurs aux recettes perçues par l'Etat.

Le montant total de l'écart résiduel final suite aux travaux de réconciliation s'élève à MGA 1,11 milliards soit USD 0,50 millions pour l'exercice 2012, représentant ainsi 0,36% du total des recettes perçues par l'Etat.

Les détails des écarts sont présentés dans le tableau ci-dessous :

(en millions MGA)

Type d'impôt	Montants payés par les entreprises extractives (1)	Montants encaissés par l'État (2)	Écarts résiduels (1)-(2)	Écarts résiduels (source: sociétés)	Écarts résiduels (source: État)
Droits de douanes et Taxes sur les produits pétroliers (TPP)	8 101,15	7 720,03	381,12	-851,15	1 232,27
TVA nette (TVA à payer)	11 696,96	11 370,54	326,42	-210,82	537,24
Ristourne minière	3 925,82	3 728,00	197,82	203,34	-5,53
Redevance minière	1 685,17	1 584,03	101,13	87,03	14,11
Frais d'administration payé à l'OMNIS	5 067,39	5 650,23	-582,84	-582,84	0,00
CNAPS	4 871,05	5 617,88	-746,83	-752,41	5,59
Frais d'administration minière	15 632,90	16 470,37	-837,46	-557,87	-279,60
Autres paiement non significatifs	253 341,89	253 283,56	58,33	-591,99	650,32
TOTAL	304 322,32	305 424,64	-1 102,32	-3 256,72	2 154,40

(en millions USD)

Type d'impôt	Montants payés par les entreprises extractives (1)	Montants encaissés par l'État (2)	Écarts résiduels (1)-(2)	Écarts résiduels (source: sociétés)	Écarts résiduels (source: État)
Droits de douanes et Taxes sur les produits pétroliers (TPP)	3,69	3,52	0,17	-0,39	0,56
TVA nette (TVA à payer)	5,33	5,18	0,15	-0,10	0,24
Ristourne minière	1,79	1,70	0,09	0,09	-0,00
Redevance minière	0,77	0,72	0,05	0,04	0,01
Frais d'administration payé à l'OMNIS	2,31	2,57	-0,27	-0,27	-
CNAPS	2,22	2,56	-0,34	-0,34	0,00
Frais d'administration minière	7,12	7,50	-0,38	-0,25	-0,13
Autres paiement non significatifs	115,42	115,39	0,03	-0,27	0,30
TOTAL	138,65	139,15	-0,50	-1,48	0,98

Les écarts significatifs sont expliqués et détaillés ci-dessous :

3.2.2.4.1 Droits de douanes et Taxes sur les produits pétroliers (TPP)

Les Droits de douanes et Taxes sur les produits pétroliers (TPP) ont fait ressortir un écart positif de MGA 381,12 millions soit en USD 0,17 millions en faveur des sociétés. L'écart se compose essentiellement des écarts négatifs au niveau des sociétés de MGA 851,15 millions et des écarts positifs au niveau de l'Etat de MGA 1 232,27 millions.

Il est à noter que les écarts négatifs concernent des flux retracés au niveau de la Douane, mais non retracés au niveau de la société et les écarts positifs des flux déclarés par la société, mais non retrouvés au niveau de la Douane.

Cet écart est essentiellement composé des écarts retracés lors des réconciliations des données de la douane pour les sociétés suivantes: QMM, PAM Madagascar, HOLCIM et le projet Ambatovy, dont les détails sont présentés dans le tableau suivant:

(en MGA)

Société concernée	Eléments retracés au niveau de la Douane, mais non retrouvés au niveau de la société (1)	Eléments retracés au niveau de la société, mais non retrouvés au niveau de la Douane (2)	Écart résiduel (2 - 1)
QMM	-651 958 161,00	863 693 054,00	211 734 893,00
PAM Madagascar	-	113 434 560,00	113 434 560,00
HOLCIM	-71 138 701,00	136 986 749,00	65 848 048,00
DYNATEC Madagascar	-116 792 196,00	36 679 554,00	-80 112 642,00
Autres sociétés	11 265 054,00	81 479 613,49	70 214 559,49
TOTAL	-851 154 112,00	1 232 273 530,49	381 119 418,49

3.2.2.4.2 TVA nette (TVA à payer)

La TVA nette payée au niveau de la Direction Générale des Impôts a généré un écart positif total de MGA 326,42 millions soit de USD à 0,15 millions constitué principalement d'un écart positif au niveau de la société HOLCIM pour MGA 537,14 millions et d'un écart négatif de MGA 209,46 millions résultant de l'absence de données de la société OPHIR Energy.

3.2.2.4.3 Ristourne minière

Les ristournes minières payées au niveau de la Direction des Mines ont générées un écart positif total de MGA 197,82 millions soit de USD 0,09 millions composé principalement d'un montant positif de MGA 204,32 millions non retracés au niveau de la société QMM et des écarts négatifs au niveau de MADA AUST et KRAOMA.

3.2.2.4.4 Redevance minière

Les redevances minières payées au niveau de la Direction des Mines ont générées un écart positif total de MGA 101,13 millions soit USD 0,05 millions principalement d'écarts auprès des sociétés QMM et Mainland.

3.2.2.4.5 Frais d'administration payé à l'OMNIS

Les frais d'administration payés à l'OMNIS ont généré un écart négatif de MGA 582,84 millions soit USD 0,27 millions. Cet écart concerne principalement les frais d'administration enregistrés au niveau de l'OMNIS au nom de la société OPHIR ENERGY et PETROMAD, qui n'a pas fourni de canevas au cours de la réconciliation.

3.2.2.4.6 CNAPS

La CNAPS a généré un écart négatif total de 746,83 millions soit USD 0,34 millions correspondant essentiellement aux cotisations payées et qui n'ont pas été réconciliées avec les données du Groupe PAM, particulièrement celles de la société PAM SAKOA.

3.2.2.4.7 Frais d'administration minière (FAM)

Les frais d'administration minière payés au niveau du BCMM ont fait ressortir un écart négatif total de MGA 837,46 millions soit USD 0,38 millions en faveur de l'Etat.

Cet écart est constitué principalement d'une part par les frais d'administration minière retracés au niveau du BCMM et concernant les sociétés qui n'ont pas fournis de canevas remplis et/ou signés, principalement par les sociétés : PETRA OF MADAGASCAR (MGA - 121,64 millions), ACCRINGTON MINERALS (MGA - 328,53 millions) et ENERGIZER RESSOURCES (Minerals) S.A.R.L (MGA - 91, 29 millions).

D'autre part, un écart négatif a été constaté suite aux paiements de frais d'administration minière relatifs à des permis qui ont déjà été cédés au moment de la réconciliation, mais enregistrés encore au nom du cédant au niveau du BCMM. Ce fut le cas de la société CALIBRA RESSOURCES MINERALS

(CREM) qui a cédé ces permis à la société SINBAD. Les frais d'administration minière sont en effet enregistrés au niveau du BCMM au nom de CREM, pour un montant de MGA 316,08 millions soit USD 0,14 millions.

3.3 Entités du Groupe B¹⁹

3.3.1 Tableau des flux de paiements par société, au niveau des entités publiques en milliers MGA

(En milliers de MGA)

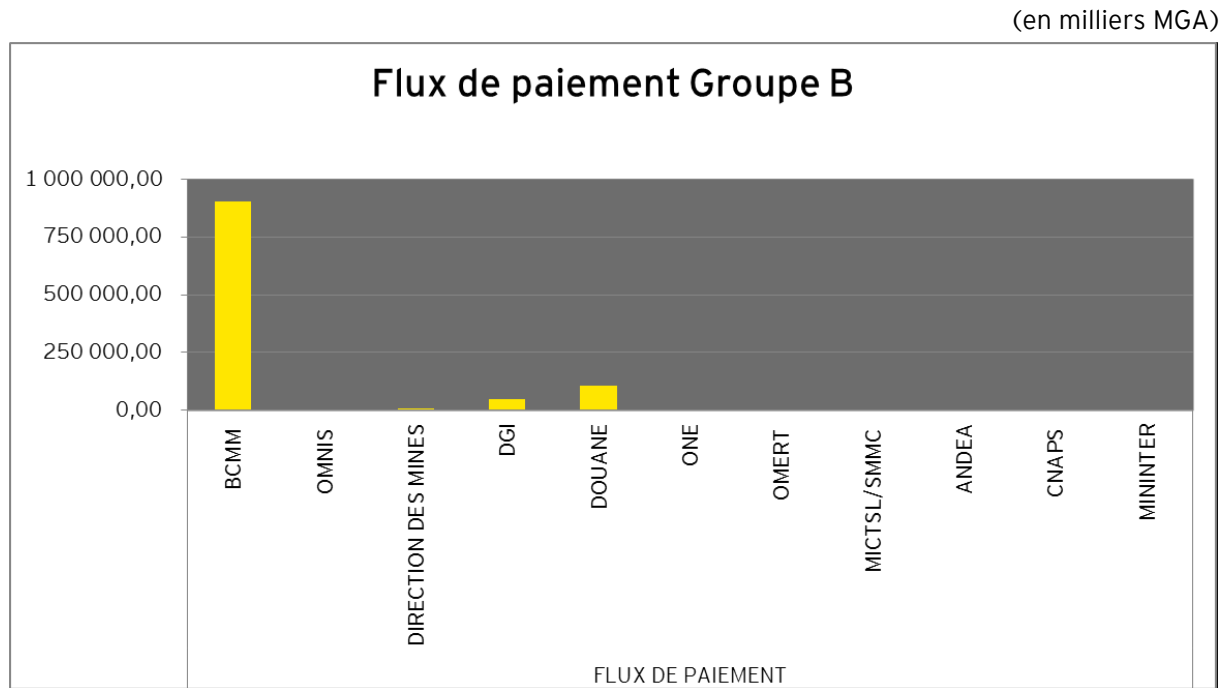
NOM DE LA SOCIETE	FLUX DE PAIEMENT											
	BCMM	OMNIS	DIRECTION DES MINES	DGI	DOUANE	ONE	OMERT	MICTSL/ SMMC	ANDEA	CNAPS	MININ TER	TOTAL
Personnes morales - Entreprises Minières	877 397,80	-	4 290,00	46 818,07	104 688,08	-	-	-	-	-	-	1 033 193,95
048. AVANA RESOURCES S.A.R.L.U.	92 461,20	-	-	2,00	-	-	-	-	-	-	-	92 463,20
049. INTERNATIONAL MINING RESEARCH GROUP S.A.R.L.U	15 680,00	-	-	102,00	-	-	-	-	-	-	-	15 782,00
050. RECHERCHES MINIERES DE MADAGASCAR S.A.R.L.	107 878,40	-	4 290,00	1 330,05	-	-	-	-	-	-	-	113 498,45
051. HOLA FIRM S.A.R.L.	35 270,60	-	-	1 144,00	62 803,21	-	-	-	-	-	-	99 217,81
052. IRON ORE CORPORATION OF MADAGASCAR S.A.R.L.	100 378,40	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	100 378,40
053. NAN TIN POLYCHROME S.A.	64 811,30	-	-	15 713,84	14 582,81	-	-	-	-	-	-	95 107,95
054. COAL MINING MADAGASCAR S.A.R.L.	40 480,00	-	-	16 045,30	27 302,06	-	-	-	-	-	-	83 827,36
055. INDUSTRIE MINIERE SINO-AFRIQUE S.A.R.L.	116 302,70	-	-	922,41	-	-	-	-	-	-	-	117 225,11
056. MAZOTO MINERALS S.A.R.L.	84 956,00	-	-	202,00	-	-	-	-	-	-	-	85 158,00
057. INTERNATIONAL MINING DEVELOPMENT LTD S.A.R.L.	80 088,00	-	-	102,00	-	-	-	-	-	-	-	80 190,00
059. VATOSOA MINING S.A.	60 046,40	-	-	10 934,47	-	-	-	-	-	-	-	70 980,87
060. CAPRICORN ENTERPRISES MADAGASCAR (C.E.M) S.A.R.L.	79 044,80	-	-	320,00	-	-	-	-	-	-	-	79 364,80
Personnes physiques - Sociétés Minières	27 604,80	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	27 604,80
058. RAMAROSON Anjoanina Harivahy	27 604,80	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	27 604,80
Total Flux de Paiements	905 002,60	-	4 290,00	46 818,07	104 688,08	-	-	-	-	-	-	1 060 798,75

¹⁹ Les entreprises dont la somme cumulée des paiements aux administrations est comprise entre 97% et 98% des flux significatifs perçus par l'Etat. Chacune des entreprises incluses dans ce groupe n'aura pas à remplir un canevas de réconciliation, mais fera l'objet d'une déclaration unilatérale désagrégée par les administrations ayant reçu des paiements de sa part.

3.3.2 Commentaires

Les flux de paiements des entreprises extractives du Groupe B au titre de l'exercice 2012 s'élèvent à MGA 1,06 millions soit USD 0,48 millions constitué par 97% de personnes morales avec un flux de MGA 1,03 milliards et à 3% de personnes physiques avec un flux de MGA 0,027 millions.

Comme constaté dans le diagramme ci-dessous, les principaux flux concernés par les entreprises extractives du Groupe B sont les frais d'administration minière payés au niveau du BCMM qui s'élèvent à MGA 905,02 millions soit USD 0,41 millions.



3.4 Entités du Groupe C²⁰

3.4.1 Tableau des flux de paiements par société, au niveau des entités publiques en milliers MGA

(en milliers de MGA)

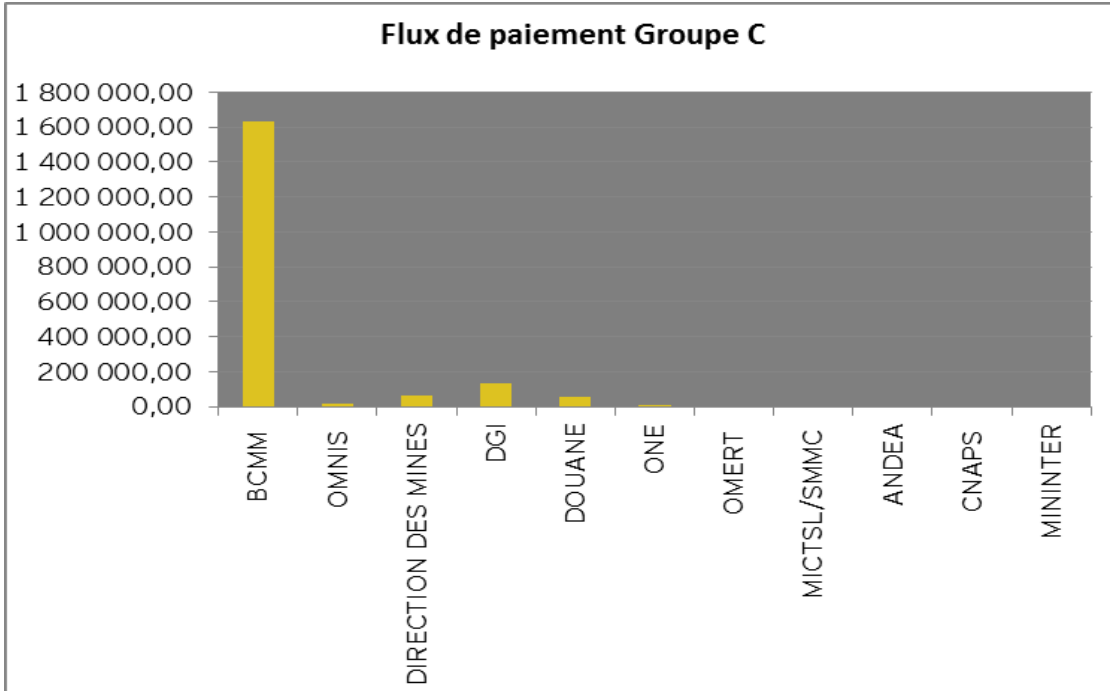
Catégorie	FLUX DE PAIEMENT											
	BCMM	OMNIS	DIRECTION DES MINES	DGI	DOUANE	ONE	OMERT	MICTSL/SMMC	ANDEA	CNAPS	MININTER	TOTAL
Entreprises minières	1 634 855,22	-	64 946,10	131 647,47	55 354,12	10 792,04	-	-	-	-	-	1 897 594,95
Personnes morales	1 282 799,82	-	42 097,30	127 904,28	48 796,37	10 792,04	-	-	-	-	-	1 512 389,81
Personnes physiques	352 055,40	-	22 848,80	3 743,19	6 557,75	-	-	-	-	-	-	385 205,14
Entreprises pétrolières	-	18 271,30	-	320,00	-	-	-	-	-	-	-	18 591,30
Personnes morales	-	18 271,30	-	320,00	-	-	-	-	-	-	-	18 591,30
Grand Total	1 634 855,22	18 271,30	64 946,10	131 967,47	55 354,12	10 792,04	-	-	-	-	-	1 916 186,25

²⁰ Les entreprises dont la somme cumulée des paiements aux administrations est comprise entre 98% et 100% des flux significatifs perçus par l'Etat. Les entreprises incluses dans ce groupe n'auront à remplir aucun canevas de réconciliation, mais feront l'objet d'une déclaration unilatérale agrégée remplie par l'Etat.

3.4.2 Commentaires

Le total des flux de paiements des entreprises extractives du Groupe C s'élèvent à MGA 1,92 milliards soit USD 0,87 millions.

Ce montant concerne essentiellement les frais d'administration minière payés au niveau du BCMM qui s'élèvent à MGA 1,63 milliards soit USD 0,74 millions.



4 Autres résultats

4.1 Résultats relatifs aux dons

Conformément aux Termes de référence pour la réconciliation 2014, le Groupe multipartite définit par Don : « *tout transfert en nature ou en numéraire de la part des compagnies minières et pétrolières.* »

Il convient de noter que les éléments cités ci-après ne sont pas considérés comme des dons :

- *Les sponsorings qui sont considérés comme des activités de communication ;*
- *Les exigences environnementales et sociales définies par un cahier des charges clair par une entité Gouvernementale ;*
- *Les routes, chemins de fer, infrastructures portuaires, etc. servant à l'exploitation minière ou pétrolière. Et même si ces infrastructures bénéficient aux populations locales, elles ne peuvent en aucun cas être considérées comme des dons. Par contre les infrastructures d'acheminements construites par une compagnie minière à usages strictement publics ainsi que les constructions d'infrastructures sociales à titre gratuit sont classées comme des dons. »*

Les dons octroyés par les sociétés extractives peuvent être en numéraire ou en nature.

Pour l'exercice 2012, le total des dons s'élève à MGA 1 421,06 millions soit USD 647 416,38, dont MGA 664 millions en numéraire et MGA 756,45 millions en nature.

Les tableaux ci-dessous montrent le détail des dons octroyés par société pour l'exercice 2012.

4.1.1 QIT MADAGASCAR MINERALS S.A.

Description	Bénéficiaires	Montants MGA	Montants USD
Dons en numéraire			
Appui association sportive	Club sportif, force armée	108 090 402,06	49 244,59
Diverses donations	Chambre de commerce, Communauté	44 451 915,00	20 251,72
Appui association communautaire	Communauté, divers, force armée	36 421 333,48	16 593,09
Divers pour formation	Divers, communauté	34 336 055,14	15 643,06
Divers	Divers, force armée, région Anosy	23 981 767,03	10 925,78
Bourse d'étude et aide scolaire	Divers, région Anosy, Commune	16 566 294,00	7 547,39
Appui association musicale	Divers	11 874 693,12	5 409,96
Achat de zébus	Divers	10 500 000,00	4 783,66
Projet KADAHA	KADAHA Tour	4 651 696,90	2 119,25
Matériels et outillages	Divers, force armée, région Anosy, Commune	599 000,00	272,90
SOUS TOTAL		291 473 156,73	132 791,41
Dons en nature			
Matériels et outillages	Divers, force armée, région Anosy, Commune	45 259 502,50	20 619,65
Bourse d'étude et aide scolaire	Communauté	33 924 800,00	15 455,70
Projet KADAHA	KADAHA Tour	23 255 788,00	10 595,04
Divers	Divers	18 729 000,00	8 532,69
Goodies	Divers	16 410 568,00	7 476,44
Matériels informatiques	Divers, communauté	9 984 500,00	4 548,81
Achat de zébus	Divers	9 450 000,00	4 305,30
Denrées alimentaires	Divers, communauté	6 245 200,00	2 845,23

Description	Bénéficiaires	Montants MGA	Montants USD
Appui association musicale	Divers	4 000 000,00	1 822,35
Diverses donations	Chambre de commerce, force armée, Communauté	4 000 000,00	1 822,35
Appui association sportive	Club sportif, force armée	2 750 000,00	1 252,86
Etude pour abribus	Divers	2 581 906,25	1 176,28
SOUS TOTAL		176 591 264,75	80 452,70
TOTAL		468 064 421,48	213 244,11

4.1.2 MADAGASCAR OIL

Description	Bénéficiaires	Montants MGA	Montants USD
Dons en numéraire			
Contribution financière caserne gendarme Ankondromena	Entreprise Telovavy	10 000 000,00	4 555,87
Contribution financière et transport enfants examen CEPE	Ankondromena	9 740 000,00	4 437,42
District Miandrivazo dons pour les sinistres	Miandrivazo	9 246 000,00	4 212,36
Contribution journée et COJM Melaky games	Melaky	2 000 000,00	911,18
Foire OPCI	OPCI Miandrivazo	200 000,00	91,12
Frais de déplacement maitre FRAM Ankisatra	Ankisatra	50 000,00	22,78
SOUS TOTAL		31 236 000,00	14 230,73
Dons en nature			
Construction EPP Ankisatra	ECSON	115 503 962,10	52 622,11
Bush proof - recherche d'eau et étude eau folakara & ankisatra	Bush proof	64 128 891,74	29 216,30
Transport Matériels (Kits scolaires, bush proof)	Etienne Rakotonoely	29 400 000,00	13 394,26
Pharmacie d'Ankazomanga médicaments	Pharmacie d'Ankazomanga	23 387 200,00	10 654,91
Achats jouets, Entretien (Ecole et hôpital)	Ankisatra	11 648 295,89	5 306,81
Pharmadiff	Pharmadiff	10 342 724,40	4 712,01
Dons de médicaments	PHAGDIS Salama Maintirano	5 999 335,00	2 733,22
Pharmacie Principale médicaments	Pharmacie Principale	3 989 400,00	1 817,52
SNGF - formation des paysans Folakara	SNGF	2 587 750,00	1 178,95
Achats divers	Commune Ankondromena	2 257 380,00	1 028,44
MEXI Trading matériels médicaux	Maexi Trading	748 740,00	341,12
SOAM - oxygene a usage médical	SOAM	147 900,00	67,38
Formation des paysans Folakara	ABC Construction	45 600,00	20,77
SOUS TOTAL		270 187 179,13	123 093,80
TOTAL		301 423 179,13	137 324,53

4.1.3 PROJET AMBATO VY

4.1.3.1 DYNATEC MADAGASCAR S.A

Description	Bénéficiaires	Montants MGA	Montants USD
Dons en nature			
TOLE/PLANCHE/FALAFA	COMMUNE DE BRICKAVILLE	64 286 800,00	29 288,24
NERVURE ALUZINC	UNIVERSITE DE TOAMASINA	22 267 620,00	10 144,84
4ORDI PORTABLE	DIRECTION GENERALE SERVICE FONCIER TANA	20 675 200,00	9 419,35
ORDINATEUR BUREAU COMPLET	DIRECTION GENERALE SERVICE FONCIER TANA	20 187 150,00	9 197,00
19BIDON 25KG VALNYL INT	UNIVERSITE DE TOAMASINA	15 522 538,00	7 071,87
GANT GARDIEN DE BUT	FOKONTANY CITE CANADA TOAMASINA	10 184 800,00	4 640,06
MATERIAUX CONSTRUCTION DES PONTS	FOKONTANY TANANDAVA TOAMASINA	6 768 000,00	3 083,41
300 STYLO BLEUS	Service de Santé de District	5 910 000,00	2 692,52
MICRO-ORDI.DE BUR.COMPLET/ONDULE	DIRECTION GENERALE CCIT	5 645 000,00	2 571,79
MICRO ORDI BUREAU COMPLET	DISTRICT TAMATAVE II	4 996 000,00	2 276,11
PULVERISEUR 16L	FOKONTANY MORARANO GARA	4 817 420,00	2 194,75
JEUX DE MAILLOT	FOKONTANY TANANDAVA TOAMASINA	4 508 000,00	2 053,79
3049KGS RIZ BLANC MAKALIOKA	Sinistrés communes Maroseranana, Fetraomby, Anjamany	4 204 200,00	1 915,38
MOUSTIQUAIRE IMPREGNES	Service de Santé de District	3 520 000,00	1 603,67
TABLE RECTANGLE	CENTRE DE FORMATION AGRICOLE BRICKAVILLE	2 718 748,00	1 238,63
MICRO ORDI BUREAU COMPLET	REGION MILITAIRE 3 TAMATAVE	2 498 000,00	1 138,06
MAILLOT ARBITRE	COMMUNE SUBURBAINE TAMATAVE	2 472 600,00	1 126,48
CHAISE CONFERENCE	REGION ATSIANANA	2 385 000,00	1 086,58
JEUX D'HELICE	PAPS VOHITRAMBATO	2 364 500,00	1 077,24
6PEINTURE A L'EAU	CIRCONSCRIPTION GENDARMERIE NATIONALE	1 839 583,37	838,09
POMPO SUBMERSIBLE 5"	CENTRE DE FORMATION AGRICOLE BRICKAVILLE	1 446 899,85	659,19
TABLE ORDINATEUR	COMMUNE RURALE MORARANO GARA	1 406 000,00	640,56
PORTE 1/2 VITRE EN BOIS	LYCEE TECHNIQUE PROFESSIONNELLE MORAMANGA	1 260 000,00	574,04
MICROPROCESSEUR INTEL CELERON1.8	COMMUNE SUBURBAINE AMBOHIBARY	942 000,00	429,16
ARMOIRE DE BUREAU/BUREAU/CHAISE	COMMUNE MORARANO GARA	840 000,00	382,69
14M3 SABLE FIN	LYCEE TECHNIQUE PROFESSIONNELLE MORAMANGA	523 600,00	238,55
CORDE SECURITE DE TERRAIN	FOKONTANY CITE CANADA TOAMASINA	445 600,00	203,01
BALLON FOOT/MAILLOT	FRAM EPP CITE CANADA	271 000,00	123,46
TOTAL		214 906 259,22	97 908,52

4.1.3.2 AMBATO VY MINERALS S.A

Description	Bénéficiaires	Montants MGA	Montants USD
Dons en nature			
Frais de formation	Association locale Surveillance PPL	18 848 000,00	8 586,91
Aide d'urgence AMBLARNGRA	Commune Ambalarondra	4 670 500,00	2 127,82
Aide d'urgence Brickaville	COMMUNE BRICKAVILLE	2 729 500,00	1 243,52
TOTAL		26 248 000,00	11 958,25

4.1.4 KRAOMA

Description	Bénéficiaires	Montants MGA	Montants USD
Dons en numéraire			
Dons pour la rénovation de l'Hôtel de ville de Tamatave	Commune Urbaine de Toamasina	120 000 000,00	54 670,45
Participation au Projet Betsiaka	Trésor DIANA	10 000 000,00	4 555,87
Contribution au volet social de la région DIANA	Région DIANA	10 000 000,00	4 555,87
Dons divers	Divers	1 825 000,00	831,45
Dons en numéraire pour le Fokontany	Fokontany Ampefiloha	1 305 000,00	594,54
Indemnité octroyé au Chancelier	Chancelier	1 000 000,00	455,59
Dons octroyés au volet social au sein de l'Entreprise	Employés	317 000,00	144,42
participation à l'organisation de la célébration du 50ème anniversaire de l'OECFM	OECFM	160 000,00	72,89
Participation au volet sociale de l'association NY HAVANA MIRAY HINA	NY HAVANA MIRAY HINA	140 000,00	63,78
TOTAL		144 747 000,00	65 944,86

4.1.5 MADAGASCAR CONSOLIDATED MINING S.A.

Description	Bénéficiaires	Montants MGA	Montants USD
Dons en numéraire			
Dons pour la réhabilitation du Lycée Laurent Botokey Tuléar	Association FIHAMI - Tuléar	52 040 300,00	23 708,89
Dons pour la réhabilitation de l'EPP Saint Augustin	Association FIHAMI - Tuléar	35 619 090,00	16 227,60
Dons à la Région Sud-Ouest	Région Sud-Ouest -Tuléar	1 500 000,00	683,38
SOUS TOTAL		89 159 390,00	40 619,87
Dons en nature			
Dons de riz aux sinistrés du cyclone Giovanna	Palais du PM - MAHAZOARIVO	6 525 000,00	2 972,71
Dons de riz aux sinistrés du cyclone Giovanna	Palais du PM - MAHAZOARIVO	6 525 000,00	2 972,71
Dons en nature pour la Région du Sud-Ouest : riz, savon, huile alimentaire, sucre	Région Sud-Ouest - Tuléar	2 760 000,00	1 257,42
SOUS TOTAL		15 810 000,00	7 202,83
TOTAL		104 969 390,00	47 822,70

4.1.6 TOTAL EXPLORATION

Description	Bénéficiaires	Montants MGA	Montants USD
Dons en numéraire			
Contrôle et surveillance des travaux de construction du Tranompokonolona	Commune rurale de Morafenobe	22 054 467,08	10 047,73
Travaux de construction du Tranompokonolona	Commune rurale de Morafenobe	58 629 916,10	26 711,03
TOTAL		80 684 383,18	36 758,76

4.1.7 HOLCIM

Description	Bénéficiaires	Montants MGA	Montants USD
Dons en nature			
Don de ciment à l'Association Miarintsoa (Partenaire de l'UNICEF) pour le programme Wash en milieu urbain dans la commune Antsirabe ville	Unicef	27 192 675,10	12 388,63
Dons de ciment pour la construction d'un campus environnemental pour le paysage MamaBaie à Maroanstratra	Wildlife Conservation Society	6 760 992,00	3 080,22
Don de ciment	Alliance française	2 340 920,00	1 066,49
Don de ciment	Ecole des Maçons	1 696 939,50	773,10
Don de ciment	Commune Andranomanelatra	655 053,00	298,43
Don de ciment	Commune Tritriva	555 206,60	252,94
Don de ciment	Happy life	509 628,00	232,18
TOTAL		39 711 414,20	18 092,01

4.1.8 TOLIARA SANDS S.A.R.L.

Description	Bénéficiaires	Montants MGA	Montants USD
Dons en numéraire			
Prise en charge de la l'Association ADFA	ADFA	8 268 117,20	3 766,85
SOUS TOTAL		8 268 117,20	3 766,85
Dons en nature			
Forage Pump Vernier	Commune Tsifanoka	5 856 000,00	2 667,92
Forage Pump Vernier	Commune Ranobe	3 859 000,00	1 758,11
Forage Pump Vernier	Commune Tsianishia	2 378 650,00	1 083,68
SOUS TOTAL		12 093 650,00	5 509,71
TOTAL		20 361 767,20	9 276,56

4.1.9 MAINLAND

Description	Bénéficiaires	Montants MGA	Montants USD
Dons en numéraire			
Aide scolaire	Région Antsinanana	6 000 000,00	2 733,52
Aide à la construction du BAZAR	Manankatafana Soanierana Ivongo	2 000 000,00	911,17
Contribution à la foire Régionale Ankarena	Région Vatovavy Fitovinany	1 000 000,00	455,59
Aide scolaire	Région Analanjirofo	400 000,00	182,23
Appuis financier à la fête du fokontany	Fokontany Anjahambe	360 000,00	164,01
Aide au Région	Région Vatovavy Fitovinany/District Manakara	300 000,00	136,68
Acheminement des dons aux sinistrés	Région Vatovavy Fitovinany/District Manakara	200 000,00	91,12
Contribution à la réalisation du JME 2012	Direction Régionale de l'environnement et des Forêts de Vatovavy Fitovinany	200 000,00	91,12
Aide financier au Région Vatovavy Fitovinany	Région Vatovavy Fitovinany/District Manakara	200 000,00	91,12
Participation au festival Sakilio	Région Vatovavy Fitovinany	200 000,00	91,12
Contribution à la réalisation du JME 2012	Région Tamatave	150 000,00	68,34

Description	Bénéficiaires	Montants MGA	Montants USD
Appuis à la sortie de l'académie militaire malgache.	Académie Militaire/ 10ème Peloton Spécial	100 000,00	45,56
Support à l'équipe régionale	Bureau des Douanes de Toamasina Port	100 000,00	45,56
Aide social pour les jeunes de Toamasina à partir de FIFAFIFI	Région Tamatave	100 000,00	45,56
Participation au FIZOMA	Région Vatovavy Fitovinany	20 000,00	9,11
TOTAL		11 330 000,00	5 161,80

4.1.10 MADA-AUST SARL

Description	Bénéficiaires	Montants MGA	Montants USD
Dons en numéraire			
Aide aux médecins de la région Sud-Ouest	ADFA	4 299 710,00	1 958,89
Aide au développement de la Région Sud	REGION SUD	1 936 000,00	882,02
TOTAL		6 235 710,00	2 840,91

4.1.11 MADAGASCAR WISCO GUANGXIN KAM WAH RESSOURCES S.A.U.

Description	Bénéficiaires	Montants MGA	Montants USD
Dons en numéraire			
Don fin d'année - région Boeny	Région Boeny	1 000 000,00	455,59
SOUS TOTAL		1 000 000,00	455,59
Dons en nature			
Don PPN Fokontany Antanetibe	Fokontany Antanetibe	643 000,00	292,94
SOUS TOTAL		643 000,00	292,94
TOTAL		1 643 000,00	748,53

4.1.12 SAPETRO

Description	Bénéficiaires	Montants MGA	Montants USD
Dons en numéraire			
Association des femmes de l'OMNIS	OMNIS	320 000,00	145,79
TOTAL		320 000,00	145,79

4.1.13 MADAGASCAR CHROMIUM COMPANY

Description	Bénéficiaires	Montants MGA	Montants USD
Dons en nature			
DON: 40 maillots -site	commune rural Betrandraka	240 000,00	109,34
DON: 3 ballons -site	commune rural Betrandraka	24 000,00	10,93
TOTAL		264 000,00	120,27

4.1.14 TANTALUM RARE EARTH

Description	Bénéficiaires	Montants MGA	Montants USD
Dons en numéraire			
JAONTSOTSOLAHY Œuvres sociales	Diverses Associations	80 000,00	36,45
Œuvres sociales	Diverses Associations	20 000,00	9,11
Œuvres sociales pour les âgés	Diverses Associations	20 000,00	9,11
TOTAL		120 000,00	54,67

4.1.15 PROCHIMAD

Description	Bénéficiaires	Montants MGA	Montants USD
Dons en numéraire			
Dons	Commune Ambohimanjaka	31 000,00	14,12
TOTAL		31 000,00	14,12

4.2 Résultats relatifs aux dépenses sociales

Conformément à la nouvelle norme EITI, version du 11 juillet 2013 : « les dépenses sociales significatives de la part des entreprises qui sont rendues obligatoires par la loi ou par un contrat avec le gouvernement qui contrôle l'investissement extractif, doivent être divulguées dans le rapport EITI et, quand c'est possible, réconciliées avec les transactions qui y sont liées et dans le cas où la réconciliation n'est pas possible, être inclus dans les divulgations unilatérales de ces transactions par les entreprises concernées et/ou par le gouvernement. »

Pour l'exercice 2012, le total des dépenses sociales déclarées par les sociétés extractives s'élèvent à MGA 4 489 millions soit USD 2 045 340,38, dont MGA 3 581 millions en numéraire et MGA 907 millions en nature.

Les tableaux ci-dessous montrent le détail des dépenses sociales effectuées par les sociétés pour l'exercice 2012.

4.2.1 QMM

Description	Bénéficiaires	Références de la loi ou du contrat avec le gouvernement	Montants MGA	Montants USD
Dépenses sociales en numéraire				
PDI ²¹ Mandena	Communauté	non fourni	1 048 531 011,60	477 697,19
Transfert Clairefontaine	Communauté	non fourni	811 132 287,55	369 541,40
Projet FAFAFI (PDI)	Communauté	non fourni	452 859 463,20	206 316,93
Projet ASOS (PDI)	Communauté	non fourni	226 252 200,00	103 077,58
Projet MANOA (PDI)	Communauté	non fourni	202 194 200,00	92 117,07
Projet APICULTURE (PDI)	Communauté	non fourni	182 561 430,90	83 172,63
Construction	Communauté	non fourni	177 441 817,53	80 840,20
Projet AGRIVET (PDI)	Communauté	non fourni	121 707 620,60	55 448,42
Divers	Divers, communauté	non fourni	77 815 488,61	35 451,73
Compensation perte accès	Communauté	non fourni	25 727 170,00	11 720,97
Projet HIMO (PDI)	Communauté	non fourni	20 392 006,50	9 290,33
Formation	Communauté	non fourni	15 142 500,00	6 898,73
Tourisme	Communauté	non fourni	10 568 864,00	4 815,04
Contrat d'étude	Divers	non fourni	10 557 000,00	4 809,63
Bourse d'étude et aide scolaire	Communauté	non fourni	5 040 000,00	2 296,16
Participation Symposium géologie	Ministère des ressources stratégiques	non fourni	3 000 000,00	1 366,76
TOTAL			3 390 923 060,49	1 544 860,78

²¹ Projet de Développement Intégré

4.2.2 MAINLAND MINING LTD S.A.R.L.U

Description	Bénéficiaires	Références de la loi ou du contrat avec le gouvernement	Montants MGA	Montants USD
Dépenses sociales en numéraire				
Evaluation des actions sociales réalisées par Mainland Mining	Fenerive Est- Soanierana Ivongo -	N°10/12/MINDEC/S G/DGRD/DADGL	1 816 000,00	827,35
SOUS TOTAL			1 816 000,00	827,35
Dépenses sociales en nature				
Entretien du RN5	Région Atsinanana		739 772 217,00	337 030,67
SOUS TOTAL			739 772 217,00	337 030,67
TOTAL			741 588 217,00	337 858,02

4.2.3 EAX

Description	Bénéficiaires	Références de la loi ou du contrat avec le gouvernement	Montants MGA	Montants USD
Dépenses sociales en numéraire				
Construction de local Fokontany Antafiakasaka	Commune urbaine Ambilobe - District Ambilobe	107PROJECTS2 6581RQ	99 945 905,91	45 534,06
Construction de 3 salles de classes avec toilettes à 2 boxes	Fokontany ouest SIRAMA - Commune rurale Antsohimbondrona - District Ambilobe	107PROJECTS2 7248RQ	29 864 759,45	13 606,00
Construction de 3 salles de classe avec toilettes à 2 boxes	Fokontany Anjavibe - Commune rurale Mantaly - District Ambilobe	107PROJECTS2 7245RQ	28 971 671,46	13 199,12
TOTAL			158 782 336,82	72 339,18

4.2.4 PROJET AMBATO VY

4.2.4.1 DYNATEC MADAGASCAR S.A

Description	Bénéficiaires	Références de la loi ou du contrat avec le gouvernement	Montants MGA	Montants USD
Dépenses sociales en nature				
Fourniture scolaire	CP1 CP2 Vohitrambato	Non fourni	82 989 800,00	37 809,08
Médicaments	Fokontany Berano Commune Ambohibary	Non fourni	10 349 220,00	4714,97
Dépliants	Population vie au long du pipeline	Non fourni	10 223 000,00	4657,47
Sac riz blanc	PAPS Tanandava	Non fourni	9 625 000,00	4 385,03
Cahier d'écriture 1200 flacons sur'eau Gaine noir de 15cm La chaux 4kg 60 chaises semi-métalliques	PAPS Vohitrambato	Non fourni	7 129 275,33	3248
Fumier activateur	POPULATION Vohitrambato/Marovato	Non fourni	5 680 000,00	2 587,73
Sac pp/frais maquette	PAPS vivent au long du	Non fourni	5 260 000,00	2 396,39

Description	Bénéficiaires	Références de la loi ou du contrat avec le gouvernement	Montants MGA	Montants USD
	pipeline entre Moramanga et Toamasina			
Sac de ciment Manda	Fokontany Tanandava/Toamasina	Non fourni	4 004 780,00	1 824,53
Scolarité des boursiers Ambatovy	Enfants PAPS boursiers camp	Non fourni	3 860 300,00	1 758,70
Fourniture scolaire	Elèves classes secondaires Vohitrambato	Non fourni	3 646 333,33	1661,22
432 bois rond/72 mur falafa	PAPS glissés Tailings (achats matériaux)	Non fourni	3 618 000,00	1 648,31
Prise en charge visite échange	Ambatovy	Non fourni	2 398 000,00	1 092,50
Bois carré kininina	Ecole soamahatsinjo tailings	Non fourni	2 003 950,00	912,97
Panier de PPN	Population Vohitrambato	Non fourni	1 777 000,00	809,58
Grille métallique LTP MRG	Lycée technique professionnelle Moramanga	Non fournie	1 589 499,99	724,16
Illustration sur la sra jeune - 24 ans	District Brickaville	Non fourni	750 000,00	341,69
10 chemises à rabat	Enfants PAPS boursiers camp	Non fourni	712 000,00	324,38
Chemise rabat plastique	Enfants PAPS boursiers camp	Non fourni	518 000,00	235,99
Gants nitrile	Service de Santé de District	Non fourni	398 250,00	181,44
Marker permanent noir	PGEDS - Child protection program	Non fourni	385 000,00	175,4
Compresse lohmann ster	CSB Vohitrambato	Non fourni	360 204,20	164,11
8 balais plastiques	CAP EPP Vohitrambato	Non fourni	327 400,00	149,16
Brouette locale	Communauté de base	Non fourni	280 000,00	127,56
TOTAL			157 885 012,85	71 930,37

4.2.4.2 AMBATOVY MINERALS S.A

Description	Bénéficiaires	Références de la loi ou du contrat avec le gouvernement	Montants MGA	Montants USD
Dépenses sociales en nature				
Adduction d'eau Potable	Commune Seranantsara	Non fourni	2 428 100,00	1 106,21
TOTAL			2 428 100,00	1 106,21

4.2.5 SAPETRO

Description	Bénéficiaires	Références de la loi ou du contrat avec le gouvernement	Montants MGA	Montants USD
Dépenses sociales en numéraire				
Budget installation puits 30%	ONG FANOITRA	Non fourni	5 329 200,00	2 427,91
Adult literacy - 30% budget social	ONG FANOITRA	Non fourni	5 154 625,00	2 348,38
School kits distribution	ASSOCIATION VONY	Non fourni	4 396 000,00	2 002,76
Setup monitoring mission vony	ONG FANOITRA	Non fourni	4 108 000,00	1 871,55
Budget installation alphabétisation	ONG FANOITRA	Non fourni	4 081 000,00	1 859,25
Remaining adult literacy	ONG FANOITRA	Non fourni	3 081 000,00	1 403,66
First installment for well	ONG FANOITRA	Non fourni	2 180 000,00	993,18
Children education debit note	ASSOCIATION VONY	Non fourni	1 970 000,00	897,51
SOUS TOTAL			30 299 825,00	13 804,21
Dépenses sociales en nature				
Account school kits	MITIA LE MARQUEUR	Non fourni	2 925 000,00	1 332,59
School kits : rest of 50% account	MITIA LE MARQUEUR	Non fourni	2 292 500,00	1 044,43
School kits	BADRI	Non fourni	2 205 000,00	1 004,57
Moving school kits to maintirano	TRANSMELAKY	Non fourni	131 712,00	60,01
SOUS TOTAL			7 554 212,00	3 441,60
TOTAL			37 854 037,00	17 245,81

4.3 Résultats au niveau des collectivités décentralisées

Les collectivités décentralisées, telles que les régions et communes, perçoivent des ristournes minières et des frais d'administration, des impôts fonciers sur les propriétés bâties et des impôts fonciers sur les terrains. Ce sont les principaux flux de paiement reçus par ces collectivités en 2012.

4.3.1 Ristournes minières

Les ristournes minières sont des impôts locaux qui sont dus sur la valeur des produits des mines à leur première vente. Elles sont payées par les sociétés minières en phase d'exploitation.

Les ristournes minières sont calculées à partir d'un pourcentage sur les quantités exportées par les sociétés minières.

Le taux de répartition des ristournes obtenues est le suivant :

- ▶ 60 % pour la commune
- ▶ 30% pour la région
- ▶ 10 % pour la province autonome (en compte d'attente auprès du Trésor public)

Nous avons pu obtenir les données de la Direction des Mines sur les ristournes collectées auprès des 4 sociétés en phase d'exploitation lors de l'exercice 2012: HOLCIM, QMM, MAINLAND et ETS GALLOIS.

Les tableaux ci-dessous présentent la réconciliation des ristournes payées par les sociétés minières et les montants reçus par les communes et régions, en MGA et en USD.

(En MGA)

Commune/Région	Société minière	Montants versés par la société	Montants reçus par les communes/régions	Ecart
Commune Ampasimadinika Tamatave	ETS GALLOIS	4 491 078,90	4 491 078,90	0,00
Région Tamatave	ETS GALLOIS	4 197 270,00	4 197 270,00	0,00
Commune Sahamatevina Tamatave	ETS GALLOIS	3 819 515,70	3 819 515,70	0,00
Province Tamatave	ETS GALLOIS	1 399 090,00	1 399 090,00	0,00
Commune Anjahamana Tamatave	ETS GALLOIS	83 945,40	83 945,40	0,00
Commune Ibity	HOLCIM	31 720 156,00	30 805 740,00	914 416,00
Région Vakinankaratra	HOLCIM	23 584 669,20	23 584 669,20	0,00
Commune Tritriva	HOLCIM	10 621 994,00	10 621 994,00	0,00
Commune Andranomanelatra	HOLCIM	4 827 188,00	0,00	4 827 188,00
Commune Soanierana-Ivongo	MAINLAND	95 035 867,92	89 874 403,92	5 161 464,00
Région Analanjirofo	MAINLAND	73 811 998,68	70 725 703,84	3 086 294,84
Commune Ampasina Maningory	MAINLAND	38 142 111,84	35 989 237,20	2 152 874,64
Commune Ampasimbe Manatsatrana	MAINLAND	14 446 017,60	14 446 017,60	0,00
Région Anosy	QMM	1 072 172 418,64	934 314 068,00	137 858 350,64
Commune Ampasy Nahampoana	QMM	1 072 172 418,64	934 314 068,00	137 858 350,64
Commune Mandromodromotra	QMM	536 086 209,32	468 804 956,00	67 281 253,32
Commune Fort Dauphin	QMM	536 086 209,32	422 295 949,00	113 790 260,32
Total		3 522 698 159,17	3 049 767 706,76	472 930 452,41

(En USD)

Commune/Région	Société minière	Montants versés par la société	Montants reçus par les communes/régions	Ecart
Commune Ampasimadinika Tamatave	ETS GALLOIS	2 046,08	2 046,08	0,00
Région Tamatave	ETS GALLOIS	1 912,22	1 912,22	0,00
Commune Sahamatevina Tamatave	ETS GALLOIS	1 740,12	1 740,12	0,00
Province Tamatave	ETS GALLOIS	637,41	637,41	0,00
Commune Anjahamana Tamatave	ETS GALLOIS	38,24	38,24	0,00
Commune Ibity	HOLCIM	14 451,29	14 034,70	416,60
Région Vakinankaratra	HOLCIM	10 744,87	10 744,87	0,00
Commune Tritriva	HOLCIM	4 839,24	4 839,24	0,00
Commune Andranomanelatra	HOLCIM	2 199,20	0,00	2 199,20
Commune Soanierana-Ivongo	MAINLAND	43 297,11	40 945,62	2 351,50
Région Analanjirofo	MAINLAND	33 627,79	32 221,72	1 406,08
Commune Ampasina Maningory	MAINLAND	17 377,05	16 396,23	980,82
Commune Ampasimbe Manatsatrana	MAINLAND	6 581,42	6 581,42	0,00
Région Anosy	QMM	488 467,91	425 661,43	62 806,49
Commune Ampasy Nahampoana	QMM	488 467,91	425 661,43	62 806,49
Commune Mandromodromotra	QMM	244 233,96	213 581,49	30 652,47
Commune Fort Dauphin	QMM	244 233,96	192 392,58	51 841,37
Total		1 604 895,81	1 389 434,80	215 461,01

Les principaux écarts concernent les localités suivantes :

- Andranomanelatra, bénéficiaire de paiements effectués par la société HOLCIM déclarés non reçus par la commune en 2012, mais encaissés en 2013;
- Région Anosy, Commune Ampasy Nahampoana, Commune Mandromodromotra et Commune Fort Dauphin, bénéficiaires de paiements de ristournes effectués par la société QMM dont une partie des montants versés n'a pu être réconciliée auprès des collectivités, du fait de pièces justificatives manquantes et de paiements non retracés auprès des communes.

Des écarts ont été retracés à chaque niveau de réconciliation des ristournes de la société QMM, tel que décrit ci-dessous :

A	B	C	D	E
Société QMM	Mines	Trésor Taolagnaro	Communes	Province Autonome
3 573 908 062,14	3 369 862 653,08	3 114 380 224,00	2 759 729 041,00	311 438 028,00
	A-B	A-C	C-D-E	
écart	204 045 409,06	459 527 838,14	43 213 155,00	

- Commune Ampasimbe Manantsatrana, Commune Ampasina Maningory et Région Analanjirofo, bénéficiaires de paiements de ristournes effectués par la société MAINLAND dont une partie des montants versés n'a pu être réconciliée auprès des collectivités dues à des pièces justificatives manquantes.

4.3.2 Frais d'administration minière

Les frais d'administration minière présentés ci-après concernent les quotes-parts revenant aux communes et régions relatives aux frais d'administration payés par les sociétés minières sélectionnées dans le Groupe A.

4.3.2.1 L'Etat des frais d'administration reversés par le BCMM aux collectivités décentralisées au titre de l'année 2012 pour les sociétés minières du groupe A (MGA et USD) :

Sociétés	Montants reçus par les communes	Montants reçus par les régions	Total montants reçus	
	(En milliers de MGA)	(En milliers de MGA)	(En milliers de MGA)	(En milliers de USD)
ACCESS MADAGASCAR S.A.R.L.	7 459,28	4 351,25	11 810,53	5,38
ACCRINGTON MINERALS S.A.	39 423,74	22 997,18	62 420,93	28,44
AMBATOVY MINERALS S.A.	12 944,99	7 551,25	20 496,24	9,34
CALIBRA RESOURCES & ENGINEERS MADAGASCAR S.A.R.L.U	31 307,95	18 262,97	49 570,92	22,58
CLASSIC REAL STONES S.A.R.L.	6 739,58	3 931,42	10 671,01	4,86
DYNATEC MADAGASCAR S.A	22 964,58	13 396,01	36 360,59	16,57
ENERGIZER RESSOURCES (Minerals) S.A.R.L.	10 955,14	6 390,50	17 345,63	7,90
GALLOIS Etablissement	11 243,10	6 558,48	17 801,58	8,11
GOLD SAND S.A.R.L.	113 038,72	65 939,25	178 977,97	81,54
GRANITEX S.A.R.L.	2 048,41	1 194,91	3 243,32	1,48
INTERNATIONAL MINING CORPORATION LTD S.A.R.L.	13 270,75	7 741,27	21 012,02	9,57
KRAOMA S.A.	27 049,68	15 778,98	42 828,66	19,51
LABRADOR MADAGASCAR - MADA-AUST S.A.R.L.	3 270,72	1 907,92	5 178,64	2,36
MADAGASCAR CHROMIUM COMPANY LTD S.A.R.L.U	69 545,11	40 567,98	110 113,09	50,17
MADAGASCAR CONSOLIDATED MINING S.A.	119 600,35	69 766,87	189 367,22	86,27
MADAGASCAR INTERNATIONAL TAK MINING S.A.R.L.	28 480,55	16 613,65	45 094,20	20,54
MADAGASCAR MINING INVESTMENTS S.A.R.L.U.	80 570,23	46 999,30	127 569,53	58,12
MADAGASCAR MINING RESOURCES LTD S.A.R.L.	15 020,46	8 761,94	23 782,40	10,83
MADAGASCAR MINING RESOURCES LTD S.A.R.L.	64 357,52	37 541,89	101 899,41	46,42
MADAGASCAR RESSOURCES S.A.R.L.	19 618,56	11 444,16	31 062,72	14,15
MAINLAND MINING LTD S.A.R.L.U	164 813,80	96 141,38	260 955,18	118,89
MINERAL PRODUCTS INTERNATIONAL GROUP S.A.R.L.	31 615,16	18 442,18	50 057,34	22,81
MINVEST MADAGASCAR S.A.U.	37 961,71	22 144,33	60 106,04	27,38
NOVA RESOURCES S.A.R.L.U	122 319,42	71 353,00	193 672,42	88,23
PAM Atomique S.A	77 442,96	45 175,06	122 618,02	55,86
PAM Madagascar S.A	332 989,86	194 244,09	527 233,95	240,20
PAM SAKOA COAL S.A.	8 828,93	5 150,21	13 979,14	6,37
PETRA OF MADAGASCAR S.A.R.L.	20 818,94	12 144,38	32 963,33	15,02
PROCHIMAD MINES & CARRIERES SA	449,69	262,32	712,01	0,32
PROCHIMAD S.A.	1 328,41	774,91	2 103,32	0,96
RED GRANITI MADAGASCAR S.A.R.L.	-245,76	-143,36	-389,12	-0,18
TANETY LAVA S.A.R.L.	12 002,98	7 001,74	19 004,71	8,66
TANTALUM RARE EARTH (MALAGASY) S.A.R.L.U	14 489,12	8 451,99	22 941,11	10,45
TOLIARA SANDS S.A.R.L.	7 018,85	4 094,33	11 113,18	5,06
UNIVERSAL EXPLORATION MADAGASCAR S.A.R.L.	14 768,57	8 615,00	23 383,57	10,65
URAMAD S.A	34 305,70	20 011,66	54 317,36	24,75
VELONAODY Fabien	15 968,71	9 315,08	25 283,79	11,52
TOTAL	1 595 786,50	930 875,46	2 526 661,95	1 151,11

4.3.2.2 Etat des frais d'administration en attente de reversement aux communes

Le tableau ci-dessous présente les frais d'administration minière payés par les entreprises titulaires de permis du groupe A, mais non encore reversés suivant la clé de répartition définie par la loi.

Société	Montant en attente de paiement	
	(En milliers de MGA)	(En milliers de USD)
ACCESS MADAGASCAR S.A.R.L.	20 171,63	9,19
AMBATOVY MINERALS S.A.	9 495,39	4,33
CALIBRA RESOURCES & ENGINEERS MADAGASCAR S.A.R.L.U	3 678,48	1,68
CLASSIC REAL STONES S.A.R.L.	2 400,00	1,09
DYNATEC MADAGASCAR S.A	419,10	0,19
GALLOIS Etablissement	18 193,38	8,29
GOLD SAND S.A.R.L.	5 273,03	2,40
GRANITEX S.A.R.L.	221,03	0,10
HOLCIM Industrie S.A.	1 962,43	0,89
INTERNATIONAL MINING CORPORATION LTD S.A.R.L.	2 760,48	1,26
KRAOMA S.A.	19 627,63	8,94
MADA-AUST S.A.R.L.	1 242,22	0,57
MADAGASCAR CHROMIUM COMPANY LTD S.A.R.L.U	10 111,54	4,61
MADAGASCAR CONSOLIDATED MINING S.A.	163,58	0,07
MADAGASCAR INTERNATIONAL TAK MINING S.A.R.L.	1 876,10	0,85
MADAGASCAR MINING INVESTMENTS S.A.R.L.U.	8 521,81	3,88
MADAGASCAR MINING RESOURCES LTD S.A.R.L.	14 316,16	6,52
MADAGASCAR WISCO GUANGXIN KAM WAH RESSOURCES S.A.U.	8 465,47	3,86
MAINLAND MINING LTD S.A.R.L.U	32 012,10	14,58
MINERAL PRODUCTS INTERNATIONAL GROUP S.A.R.L.	1 796,87	0,82
MINVEST MADAGASCAR S.A.U.	4 979,09	2,27
NOVA RESOURCES S.A.R.L.U	30 156,08	13,74
PAM Atomique S.A	65 116,66	29,67
PAM Madagascar S.A	118 580,89	54,02
PETRA OF MADAGASCAR S.A.R.L.	10 146,82	4,62
PROCHIMAD MINES & CARRIERES "P.M.C" SA	3 147,62	1,43
PROCHIMAD S.A.	429,16	0,20
RED GRANITI MADAGASCAR S.A.R.L.	-2 780,16	-1,27
TANETY LAVA S.A.R.L.	3 864,67	1,76
TANTALUM RARE EARTH (MALAGASY) S.A.R.L.U	1 205,72	0,55
UNIVERSAL EXPLORATION MADAGASCAR S.A.R.L.	1 426,25	0,65
URAMAD S.A	7 653,59	3,49
VELONAODY Fabien	536,76	0,24
TOTAL	407 171,58	185,50

4.3.2.3 L'Etat des FAM détenus en compte d'attente par le BCMM pour les autres bénéficiaires

Les parts destinées aux bénéficiaires suivants sont détenues en attente dans le compte bancaire du BCMM :

- ▶ Province Autonome,
- ▶ Agence de l'or,
- ▶ Police des Mines et Environnementale,
- ▶ Comité National des Mines.

Les parts non reversées aux Provinces Autonomes et Comité National des Mines sont détenues en compte d'attente auprès du BCMM compte-tenu de la non-effectivité des structures. Par ailleurs, les quotes-parts des FAM 2012 revenant à l'Agence de l'Or sont gérées par le BCMM pour le compte de

l'Agence de l'or et celles de la Police Minière et Environnementale sont gérées par le Ministère des Mines pour le compte de cette dernière.

Nous n'avons pas reçu l'Etat certifié du BCMM qui confirme la disponibilité des fonds dans leur compte bancaire.

La répartition par entité est détaillée dans le tableau ci-dessous :

Titulaire	Province Autonome 5%	Police des Mines et Environnementales 8%	Comité National des Mines 5%	Agence de l'Or 2%	Total	
	(En Milliers de MGA)	(En Milliers de MGA)	(En Milliers de MGA)	(En Milliers de MGA)	(En Milliers de MGA)	(En Milliers de USD)
ACCESS MADAGASCAR S.A.R.L.	8 404,85	13 447,75	8 404,85	3 361,94	33 619,38	15.32
AMBATOVY MINERALS S.A.	3 956,41	6 330,26	3 956,41	1 582,57	15 825,65	7.21
CALIBRA RESOURCES & ENGINEERS MADAGASCAR S.A.R.L.U	1 532,70	2 452,32	1 532,70	613,08	6 130,80	2.79
CLASSIC REAL STONES S.A.R.L.	1 000,00	1 600,00	1 000,00	400,00	4 000,00	1.82
DYNATEC MADAGASCAR S.A	174,63	279,40	174,63	69,85	698,50	0.32
GALLOIS Etablissement	7 580,58	12 128,92	7 580,58	3 032,23	30 322,30	13.81
GOLD SAND S.A.R.L.	2 197,10	3 515,35	2 197,10	878,84	8 788,38	4.00
GRANITEX S.A.R.L.	92,10	147,35	92,10	36,84	368,38	0.17
HOLCIM Industrie S.A.	817,68	1 308,29	817,68	327,07	3 270,72	1.49
INTERNATIONAL MINING CORPORATION LTD S.A.R.L.	1 150,20	1 840,32	1 150,20	460,08	4 600,80	2.10
KRAOMA S.A.	8 178,18	13 085,09	8 178,18	3 271,27	32 712,72	14.90
MADA-AUST S.A.R.L.	517,59	828,14	517,59	207,04	2 070,36	0.94
MADAGASCAR CHROMIUM COMPANY LTD S.A.R.L.U	4 213,14	6 741,02	4 213,14	1 685,26	16 852,56	7.68
MADAGASCAR CONSOLIDATED MINING S.A.	68,16	109,06	68,16	27,26	272,64	0.12
MADAGASCAR INTERNATIONAL TAK MINING S.A.R.L.	781,71	1 250,74	781,71	312,68	3 126,84	1.42
MADAGASCAR MINING INVESTMENTS S.A.R.L.U.	3 550,76	5 681,21	3 550,76	1 420,30	14 203,02	6.47
MADAGASCAR MINING RESOURCES LTD S.A.R.L.	5 965,07	9 544,10	5 965,07	2 386,03	23 860,26	10.87
MADAGASCAR WISCO GUANGXIN KAM WAH RESSOURCES S.A.U.	3 527,28	5 643,65	3 527,28	1 410,91	14 109,12	6.43
MAINLAND MINING LTD S.A.R.L.U	13 338,38	21 341,40	13 338,38	5 335,35	53 353,50	24.31
MINERAL PRODUCTS INTERNATIONAL GROUP S.A.R.L.	748,70	1 197,91	748,70	299,48	2 994,78	1.36
MINVEST MADAGASCAR S.A.U.	2 074,62	3 319,39	2 074,62	829,85	8 298,48	3.78
NOVA RESOURCES S.A.R.L.U	12 565,04	20 104,06	12 565,04	5 026,01	50 260,14	22.90
PAM Atomique S.A	27 131,94	43 411,10	27 131,94	10 852,78	108 527,76	49.44
PAM Madagascar S.A	49 408,71	79 053,93	49 408,71	19 763,48	197 634,82	90.04
PETRA OF MADAGASCAR S.A.R.L.	4 227,84	6 764,54	4 227,84	1 691,14	16 911,36	7.70
PROCHIMAD MINES & CARRIERES "P.M.C" SA	1 311,51	2 098,42	1 311,51	524,60	5 246,04	2.39
PROCHIMAD S.A.	178,82	286,10	178,82	71,53	715,26	0.33
RED GRANITI MADAGASCAR S.A.R.L.	-1 158,40	-1 853,44	-1 158,40	-463,36	-4 633,60	-2.11
TANETY LAVA S.A.R.L.	1 610,28	2 576,45	1 610,28	644,11	6 441,12	2.93

Titulaire	Province Autonome 5% (En Milliers de MGA)	Police des Mines et Environnement aies 8% (En Milliers de MGA)	Comité National des Mines 5% (En Milliers de MGA)	Agence de l'Or 2% (En Milliers de MGA)	Total	
					(En Milliers de MGA)	(En Milliers de USD)
TANTALUM RARE EARTH (MALAGASY) S.A.R.L.U	502,39	803,82	502,39	200,95	2 009,54	0.92
UNIVERSAL EXPLORATION MADAGASCAR S.A.R.L.	594,27	950,83	594,27	237,71	2 377,08	1.08
URAMAD S.A	3 189,00	5 102,40	3 189,00	1 275,60	12 755,99	5.81
VELONAODY Fabien	223,65	357,84	223,65	89,46	894,60	0.41
TOTAL	169 654,83	271 447,72	169 654,83	67 861,93	678 619,30	309.17

4.3.3 Impôts fonciers sur les propriétés bâties (IFPB)

Les Impôts fonciers sur les propriétés bâties (IFPB) payés par les sociétés HOLCIM et KRAOMA, qui ont fait l'objet de réconciliation, sont détaillés comme suit :

(En MGA)

Commune/Région	Société	Montants versés par la société	Montants reçus par les communes/régions	Écarts
Commune Rurale Ibity	HOLCIM	9 034 567,00	8 881 308,00	153 259,00
Commune Brieville	KRAOMA S.A.	8 149 500,00	8 153 500,00	-4 000,00
TOTAL		17 184 067,00	17 034 808,00	149 259,00

(En USD)

Commune/Région	Société	Montants versés par la société	Montants reçus par les communes/régions	Écarts
Commune Rurale Ibity	HOLCIM	4 116,03	4 046,21	69,82
Commune Brieville	KRAOMA S.A.	3 712,81	3 714,63	-1,82
TOTAL		7 828,84	7 760,84	68,00

Des écarts non significatifs ont été constatés lors de la réconciliation.

4.3.4 Impôts fonciers sur les Terrains (IFT)

L'impôt foncier sur les terrains payés par la société AMBATOVOY MINERALS S.A. est présenté ci-après :

(En MGA)

Commune/Région	Montants versés par la société	Montants reçus par les communes/régions	Écarts
Commune Rurale Ambohibary	11 000 000,00	11 000 000,00	0,00
TOTAL	11 000 000,00	11 000 000,00	0,00

(En USD)

Commune/Région	Montants versés par la société	Montants reçus par les communes/régions	Écarts
Commune Rurale Ambohibary	5 011,46	5 011,46	0,00
TOTAL	5 011,46	5 011,46	0,00

Les impôts fonciers sur les terrains payés par les sociétés QMM et KRAOMA sont détaillés comme suit :

Commune/Région	Société	Montants versés par la société (en MGA)	Montants versés par la société (en USD)
Domaines Taolagnaro	QIT MADAGASCAR MINERALS SA	2 201 000,00	1 002,75
Commune Ampanefy	KRAOMA S.A.	14 800,00	6,74
TOTAL		2 215 800,00	1 009,49

4.3.5 Utilisation des fonds reçus par les collectivités appliquant le budget participatif

Conformément aux dispositions mentionnées aux sections 3.7 et 3.8 de la norme EITI 2013, l'utilisation des revenus miniers au niveau des communes et régions ayant pratiqué le budget participatif a été mise en exergue dans le cadre de la réconciliation.

Le budget participatif est un processus et un instrument grâce auquel la population a la possibilité de déterminer l'utilisation des ressources publiques, généralement une partie ou l'ensemble du budget d'investissement de la collectivité locale.

Le rapport de réconciliation fait ainsi apparaître la répartition des revenus repris dans le budget de l'Etat et provenant des industries extractives, ainsi que les informations concernant l'utilisation de ces fonds au niveau des entités bénéficiaires.

Au cours de l'année fiscale 2012, le budget participatif a été recueilli pour les régions et communes qui bénéficient de flux de paiement des principales sociétés minières en phase d'exploitation suivantes : AMBATOVOY MINERALS, HOLCIM, QMM et KRAOMA.

4.3.5.1 Budget participatif : Commune Ambohibary - District Moramanga (AMBATOVOY MINERALS S.A.)

Ressources		Emploi	
Libellé	Montant	Libellé	Montant
Impôt Foncier sur le terrain (IFT) 2008-2009 de la société AMBATOVOY payé en 2012	11 000 000,00	Dépenses de fonctionnement (salaires, fournitures)	7 700 000,00
		Achat de ciment pour la construction mûr stade Ambohibary	3 300 000,00
TOTAL	11 000 000,00	TOTAL	11 000 000,00

4.3.5.2 Budget participatif : Ibity, Tritriva, Andranomanelatra (HOLCIM)

Les communes n'ont pas été en mesure de fournir les détails des emplois pour les 2 exercices.

Collectivité concernée: Ibity
Année: 2012 - 2013 (En MGA)

Ressources		Emploi	
Libellé	Montant	Libellé	Montant
Ristourne minière 2013	31 720 156,00	Salaire commune	
Ristourne minière 2012	30 805 740,00	Cité des gendarmes, poste fixe, quartier mobile, salaire gendarmes	
TOTAL	62 525 896,00	TOTAL	Non fourni

Collectivité concernée: Tritriva
Année: 2012 - 2013 (En MGA)

Ressources		Emploi	
Libellé	Montant	Libellé	Montant
Ristourne minière 2013	12 558 078,00	Compte de la commune	
Ristourne minière 2012	10 621 994,00	Salaire de la commune, réparation école, piste inter-fokontany	
TOTAL	23 180 072,00	TOTAL	Non fourni

Collectivité concernée: Andranomanelatra
Année: 2012 - 2013 (En MGA)

Ressources		Emploi	
Libellé	Montant	Libellé	Montant
Ristourne minière 2013	10 613 799,00	Budget de fonctionnement	
Frais d'administration minière	2 487 735,38	Salaire commune, électricité, salaire maître lycée	
TOTAL	13 101 534,38	TOTAL	Non fourni

Les collectivités concernées ont mentionné l'emploi des flux de paiement effectués par la société HOLCIM, mais n'ont pas précisé leurs montants exacts.

4.3.5.3 Budget participatif : Commune Rurale d'Ampasy Nahampoana (QMM)

(en MGA)

Ressources		Emplois	
Libellé	Montant	Libellé	Montant
INVESTISSEMENT			
Ristourne 2012	934 314 068,00	constructions diverses (terrain de sport, douche, salle de réunion, maison pour 28 familles, magasin de stockage, étables, crèches)	466 045 079,00
		Réhabilitation route, aménagement divers, construction pont	112 412 031,00
		Salaire personnel, collaborateur externe, indemnités diverses,	105 561 135,00
		Contribution aux dépenses enseignement, santé, sport, fokontany	83 362 290,00
		Acquisition bus communal,	75 158 117,00

(en MGA)

Ressources		Emplois	
Libellé	Montant	Libellé	Montant
		entretien et carburant	
		Retenue de garantie des diverses infrastructures	38 266 632,00
		Diverses Fêtes, inaugurations, réceptions	18 691 984,00
		Participation matériels et matériaux Eglise	12 452 300,00
		Voirie (balayage rue)	3 150 000,00
SOUS-TOTAL	934 314 068,00	SOUS-TOTAL	934 314 068,00
FONCTIONNEMENT			
Laissez- passer	15 000 000,00	Fourniture de bureau, courrier, impression, photocopie, reliure	4 427 964,00
		Frais de transport	4 055 763,00
		Participation journée mondiale	2 410 000,00
		Frais de mutation (matériel de transport)	1 399 000,00
		complément de réhabilitation palissade, entretien routier	935 785,00
		Matériels et outillages	662 000,00
		Consommation eau et électricité, assurance	556 988,00
		Entretien mobilier, CSB II, bureau commune, EPP	552 500,00
SOUS-TOTAL	15 000 000,00	SOUS-TOTAL	15 000 000,00
TOTAL	949 314 068,00	TOTAL	949 314 068,00

4.3.5.4 Budget participatif : Commune Mandromodromotra (QMM)

Ressources		Emploi	
Libellé	Montant	Libellé	Montant
Ristournes minières QMM	468 804 956,00	Construction et aménagement route	248 173 184,70
Report 2011	89 661 599,00	Salaire, diverses indemnités, santé	79 236 932,00
Subvention de fonctionnement	12 000 000,00	Réception (réunion, nouvel an, fête nationale)	41 119 380,00
Frais de test	9 168 000,00	Diverses aides (scolaire, sociale, sportive)	17 444 145,00
Subvention Etat civil et santé	800 000,00	Matériel et outillage, fourniture de bureau	16 960 410,00
Aide action	500 000,00	Fonctionnement, électricité	15 471 304,00
Diverses taxes administratives (Etat civil, cahier de charge)	350 500,00	Carburant, entretien véhicule (moto)	9 174 000,00
		Participation OPCI (association communale)	2 578 383,60
		Frais bancaire, caisse	588 000,00
TOTAL	581 285 055,00	TOTAL	430 745 739,30

4.3.5.5 Budget participatif : Commune Antsifabositra, Antanimbary, Maevatanana II (KRAOMA)

Collectivité concernée: Commune Antsifabositra

Année: 2012 (En MGA)

Ressources		Emploi	
Libellé	Montant	Libellé	Montant
Frais d'Administration Miniers	16 796 044,80	Réparation de la Grande salle de la Commune	11 063 487,00
		4 mois de salaires du personnel	5 495 354,56
TOTAL	16 796 044,80	TOTAL	16 558 841,56

Collectivité concernée: Commune Antanimbary

Année: 2012 (En MGA)

Ressources		Emploi	
Libellé	Montant	Libellé	Montant
Frais d'Administration Minier	2 675 112,00	Salaire et indemnités de fonction	2 780 000,00
Frais d'Administration Minier	2 040 000,00	Réhabilitation (2 bâtiments au niveau de la Commune et le CEG)	2 195 000,00
Frais d'Administration Minier	803 606,40	Autres dépenses de fonctionnement de la Commune Rurale (Fournitures de bureaux, carburants, etc....)	474 080,40
Frais d'Administration Minier	733 968,00		
TOTAL	6 252 686,40	TOTAL	5 449 080,40

Collectivité concernée: Commune Maevatanana II

Année: 2012 (En MGA)

Ressources		Emploi	
Libellé	Montant	Libellé	Montant
Frais d'administration minière	13 742 176,80	Salaires non payés	13 792 500,00
TOTAL	13 742 176,80	TOTAL	13 792 500,00

5 Observations et recommandations

Le suivi des recommandations antérieures ainsi que les nouvelles recommandations émises suite à la mise en œuvre de la réconciliation de l'exercice 2012 sont présentés ci-après.

5.1 Suivi des recommandations antérieures

5.1.1 Recommandations pour l'EITI

Rubrique	Observations	Recommandations	Suivi des recommandations
Volontariat à l'adhésion des sociétés extractives	<p>Les sociétés extractives éprouvent souvent des difficultés à rendre accessible toute ou partie des informations et données se rapportant aux taxes payées.</p> <p>Leur comportement bien que volontaire au processus EITI peut être qualifié de contradictoire. En effet une méfiance persistante, justifiée ou non envers l'administration fiscale ou les tiers est généralement constatée. Les sociétés extractives craignent que ces informations génèrent des problèmes ou des polémiques préjudiciables pouvant affecter leur marque, réputation ou intérêts ou soient utilisées à d'autres fins que de transparence.</p>	<p>Nous considérons que le dialogue, le respect et la confiance réciproques entre l'administration fiscale et les sociétés extractives sont l'essence même de la transparence. Nous recommandons donc que ces principes soient observés dans le temps par les sociétés extractives et l'administration publique et dès à présent afin de garantir une intégration du processus de l'EITI.</p>	<p>Recommandation maintenue.</p> <p>Nous avons été confrontés à un certain manque de confiance lors de nos interventions dans le cadre de la collecte des données et de la vérification des pièces justificatives auprès des sociétés extractives.</p>
Amélioration du périmètre de réconciliation	<p>Une société incluse dans le champ de la réconciliation a fait l'objet d'un rachat par une autre société à une date postérieure à la période à réconcilier. Nous avons ainsi rencontré des difficultés dans l'obtention d'un canevas dûment rempli et signé par un responsable compétent. Les anciens</p>	<p>Nous recommandons à l'EITI d'exclure de la réconciliation les sociétés déjà dissoutes au moment de la réconciliation.</p>	<p>Recommandation maintenue.</p> <p>La société OPHIR MADAGASCAR a été dissoute au cours de l'année 2013. À cet effet, nous n'avons pas obtenu les données relatives à ladite société.</p>

Rubrique	Observations	Recommandations	Suivi des recommandations
	employés de la société cédée, seules personnes ayant une bonne connaissance des actifs et des paiements de cette dernière, ne sont plus disponibles tandis que ceux de la société acquéreuse sont hésitants quant à la signature d'un document dont ils ne peuvent certifier l'exactitude, faute d'informations complètes et adéquates.		

5.1.2 Recommandations générales (sociétés et administrations)

Rubrique	Observations	Recommandations	Suivi des recommandations
Distinction des recettes par secteur d'activités pour les sociétés ayant plusieurs activités	<p>Certaines sociétés entrant dans le périmètre de la réconciliation exercent plusieurs activités, dont celles liées aux industries extractives. Elles disposent d'un NIF enregistré au niveau des administrations fiscales. Les déclarations et paiements liés à ces sociétés, toutes activités confondues, sont rattachés à ce numéro. Ainsi, pour certaines déclarations d'impôts et taxes, il n'a pas été possible de séparer les paiements rattachés aux activités minières avec les autres activités non incluses dans la réconciliation (cas de l'IRSA). En effet, les données de l'administration fiscale ne distinguent pas les paiements par activité.</p>	Nous recommandons, tant au niveau de la société qu'au niveau de l'Etat, de mettre en place un système d'enregistrement qui permette de bien séparer les recettes provenant de chaque secteur d'activité d'une société.	Recommandation maintenue.

Rubrique	Observations	Recommandations	Suivi des recommandations
Mise en place de moyen de suivi des régimes douaniers et fiscaux spécifiques à l'industrie minière	<p>Des sociétés minières volontaires au processus EITI bénéficient d'un régime douanier et fiscal spécifique. Toutefois, des paiements de droits de douanes et de TVA à l'importation non conformes à leur régime spécial ont été tout de même constatés.</p> <p>Ces erreurs sont peut-être dues à une méconnaissance des régimes spécifiques applicables à ces projets.</p> <p>Les paiements de ces sociétés sont basés sur les factures des transitaires qui ne spécifient pas la nature des biens dédouanés.</p> <p>De plus, des déclarations n'ont pas été disponibles lors de l'audit de réconciliation pour juger de l'application ou non de l'exonération.</p>	Nous recommandons, tant au niveau de l'Etat que des sociétés, de mettre en place une procédure qui permettra d'assurer la bonne application des régimes spécifiques aux sociétés minières.	Recommandation maintenue.

5.1.3 Recommandations pour les sociétés minières et pétrolières amont concernées par la réconciliation

Rubrique	Observations	Recommandations	Suivi des recommandations
Fiabilisation et mise à disposition des données de base de la réconciliation	<p>Un guide de remplissage a été fourni aux sociétés en même temps que le canevas à remplir. Un atelier de préparation pour la mission de réconciliation a été tenu. Le calendrier a été communiqué au préalable et les dates d'intervention ont été convenues à l'avance avec les responsables des sociétés.</p> <p>Toutefois, nous avons relevé que les données</p>	<p>Nous recommandons à chaque société concernée de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - se référer préalablement au guide de remplissage lors de l'établissement du canevas - se faire représenter par la personne adéquate et compétente pour le remplissage du canevas lors de l'atelier de 	<p>Recommandations maintenues.</p> <p>Les sociétés retenues dans le périmètre de réconciliation en 2012 ont soumis les canevas de déclaration à temps. Une amélioration concernant le remplissage du canevas et la disponibilité des interlocuteurs a été constatée.</p> <p>Les sociétés nouvellement retenues</p>

Rubrique	Observations	Recommandations	Suivi des recommandations
	<p>complétées ne sont parfois pas exhaustives et que la plupart du canevas a été modifiée suite à la constatation des erreurs ou des omissions par le réconciliateur. Par ailleurs, nous avons eu à faire face à la non disponibilité de plusieurs interlocuteurs ainsi qu'à des reports, à maintes reprises, de la date d'intervention sur site du réconciliateur pour certaines sociétés.</p>	<p>préparation de la mission de réconciliation</p> <ul style="list-style-type: none"> - de mieux s'organiser en interne pour la mise à disposition à temps des données et des pièces justificatives. 	<p>ont accusé du retard dans la transmission des informations.</p>
<p>Certification du canevas par un auditeur indépendant</p>	<p>La fiabilisation préalable du canevas par un auditeur indépendant n'est pas encore effective.</p> <p>En effet, un rapprochement effectué par un auditeur indépendant sur les montants déclarés et/ou payés par l'entité et/ou l'administration avec ceux comptabilisés, devrait constituer un préalable à toute réconciliation ; et dans le cas échéant, le réconciliateur pourrait directement collecter et établir exhaustivement le montant des droits, redevances, taxes déclarés et versés.</p>	<p>Nous recommandons à chaque société de faire certifier le canevas et ses annexes au même titre que les Etats financiers lors de l'intervention de ses auditeurs indépendants.</p> <p>Il convient de noter que les Etats financiers et le canevas du rapport sont des documents indépendants, l'un rapporte sur la situation financière de la société et l'autre la situation fiscale.</p>	<p>Recommandation maintenue.</p> <p>Nous n'avons pas obtenu de canevas certifiés par les auditeurs indépendants.</p> <p>Néanmoins, il convient de noter que nous avons reçu les attestations des Commissaires aux comptes pour les sociétés mentionnées en annexe.</p>

5.1.4 Recommandations pour les administrations et ses démembrements

5.1.4.1 Pour chaque Direction de l'Administration

Rubrique	Observations	Recommandations	Suivi des recommandations
Accès aux informations et sensibilisation du personnel exécutif	<p>Des réunions d'information et de sensibilisation de chaque Direction représentant l'Administration ont été organisées par EITI pour mettre tous les intervenants au même niveau d'information et pour assurer un bon déroulement des travaux lors de la collecte.</p> <p>Toutefois, nous avons constaté que la sensibilisation de l'Administration à l'adhésion au processus EITI n'est pas parvenue aux personnels exécutifs de certaines directions de l'Administration, malgré la nomination d'interlocuteurs dédiés pour faciliter la collecte.</p> <p>De ce fait, certains membres du personnel exécutif sont méfiants voire hostiles face aux auditeurs et ont exigé l'envoi d'une lettre officielle à leurs Directeurs respectifs, afin que ceux-ci puissent leur donner leur accord sur la divulgation des informations, malgré l'existence de la note de service du Ministère des Finances.</p> <p>Cette situation a créé un blocage dans la collecte des données à temps.</p>	<p>Nous recommandons l'implication des Directions de l'Administration dans la sensibilisation de leur personnel à tous les niveaux.</p>	<p>Recommandation maintenue.</p> <p>Nous recommandons notamment à l'EITI de renforcer la sensibilisation relative à la mission de réconciliation pour les principaux interlocuteurs au sein des administrations.</p>

5.1.4.2 Pour le Trésor, le Ministère de la Décentralisation, les Régions et les Communes

Rubrique	Observations	Recommandations	Suivi des recommandations
Traçabilité des flux d'encaissements provenant des revenus miniers telle que prévue par les réglementations en vigueur.	La disparité des méthodes de répartition des encaissements des redevances minières, ristournes et frais d'administration minière aux diverses entités concernées par rapport à celle prévue par le Code Minier et ses textes d'application n'assure pas la traçabilité et la cohésion dans la gestion des revenus miniers perçus par les administrations minières et décentralisées (communes, région), surtout avec la multiplicité des bénéficiaires des recettes.	Nous recommandons de mettre en place un système qui permet d'améliorer la traçabilité des encaissements repartis aux bénéficiaires des recettes prévus par les réglementations en vigueur. Au niveau de chaque bénéficiaire final, des sous comptes dédiés spécialement à chaque type de revenu, incluant une définition des procédures de transmission des pièces justificatives de répartition correspondantes, pourraient être mis en place par exemple.	Recommandation maintenue.
Fiabilisation des données issues des collectivités décentralisées	Les données reçues de l'Administration ont fait l'objet de plusieurs modifications. Cela pourrait être dû en partie à la non maîtrise du logiciel d'enregistrement des recettes utilisé et à l'inexistence d'un système adéquat d'enregistrement et d'archivage des pièces justificatives. En effet, nous avons constaté que certains membres du personnel administratif et financier des communes et régions ne maîtrisent pas la notion de situation de trésorerie et la lecture d'un relevé bancaire. Ainsi, elles tiennent rarement un suivi de l'encaissement des recettes dont elles bénéficient, ce qui les empêchent de connaître	Nous recommandons : ► Au Trésor : - de faire accompagner chaque versement d'un Etat détaillé retraçant l'origine et la nature des recettes ; - d'informer les agents de recettes de la commune et région des différents types de recettes à recevoir des industries extractives avec leur périodicité et circuit de paiement ; ► Au Ministère de la décentralisation : - d'organiser une formation sur la comptabilité de trésorerie pour les agents de recettes de l'Etat pour un meilleur suivi de la trésorerie ; ► À la région et aux communes:	Recommandations maintenues.

Rubrique	Observations	Recommandations	Suivi des recommandations
	<p>l'origine et la nature de leurs recettes.</p> <p>Ces situations ont retardé la collecte des données et informations.</p>	<p>- de mettre en place un système d'enregistrement de données et d'archivage des pièces justificatives fiable.</p> <p>-</p>	
Réconciliation des données des sociétés avec celles des entités non Etatiques	<p>Les redevances sont reversées en bloc par les entités non Etatiques telles que la société de gestion du Port de Toamasina MICTSL aux collectivités décentralisées concernées.</p> <p>Le document transmis à ces dernières ne permet pas d'effectuer une vérification des paiements effectués par société.</p> <p>Il est ainsi fastidieux d'effectuer la réconciliation avec les données des entreprises minières et pétrolières.</p>	<p>Nous recommandons aux collectivités décentralisées d'obtenir un état exploitable permettant une vérification et un suivi de leurs recettes.</p>	<p>Recommandation maintenue.</p>

5.1.5 Recommandations pour la Direction des Douanes et du Service de Renseignement des Immatriculations (SRI)

Rubrique	Observations	Recommandations	Suivi des recommandations
Mise à jour de la base de données sur les sociétés	<p>La collecte des données devra s'effectuer entité par entité et pour cela le numéro d'identification fiscale (NIF) de chaque entité minière et pétrolière est nécessaire. Toutefois, les informations au niveau du SRI n'ont pas été mises à jour, rendant difficile la collecte des données auprès de l'Administration.</p> <p>Au niveau de la douane, le NIF des industries extractives enregistré dans sa base de données</p>	<p>Nous recommandons :</p> <p>► Au SRI :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de tenir à jour les informations en leur possession ; - de remettre en place le tableau de correspondance avec la douane qui permettrait de lier le nouveau NIF de chaque société avec les anciennes. <p>► À la Douane :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de sensibiliser les importateurs à renseigner le NIF à jour dans leur déclaration ; 	<p>Recommandations maintenues.</p>

Rubrique	Observations	Recommandations	Suivi des recommandations
	<p>n'est pas cohérent avec celui du SRI. Ceci pourrait être lié aux différentes modifications des NIF des sociétés ces dernières années ou à une erreur d'imputation. En effet une même société peut se retrouver dans la base SIGTAS avec un nom semblable, mais un NIF différent.</p> <p>De ce fait, nous avons procédé à l'identification des sociétés par le biais de la liste des importations.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - de mettre à jour et nettoyer sa base de données. 	

5.1.6 Recommandations pour le BCMM, Ministère de la Décentralisation, Régions et Communes

Rubrique	Observations	Recommandations	Suivi des recommandations
<p>Traçabilité de la répartition des FAM par société au niveau des communes et régions</p>	<p>Les frais d'administration minière payés par les sociétés sont enregistrés dans le système du BCMM. La répartition entre les différents bénéficiaires dont les communes et régions, suivant la délimitation du périmètre d'exploitation, est calculée automatiquement par un logiciel interne à une date donnée.</p> <p>Les parts des communes/régions bénéficiaires sont envoyées directement dans leur compte respectif, sans avis préalable de la part du BCMM.</p> <p>Par ailleurs, les parts des communes/régions qui n'ont pas de compte bancaire déposé auprès du BCMM, sont gardées d'office en compte d'attente sans que la</p>	<p>Nous recommandons :</p> <ul style="list-style-type: none"> ► Au BCMM : <ul style="list-style-type: none"> - d'aviser préalablement par lettre les entités bénéficiaires de l'envoi de fonds en leur faveur avec les détails pertinents tels que période concernée par la FAM, date d'envoi, montant transféré, société ou personne concernée ayant payé la FAM - d'approcher les communes/régions bénéficiaires dont les parts sont détenues en compte d'attente faute d'information de compte bancaire. ► Aux communes/régions : <ul style="list-style-type: none"> - de déposer auprès du BCMM le numéro de compte de la commune /région dûment validé 	<p>Recommandations maintenues.</p>

Rubrique	Observations	Recommandations	Suivi des recommandations
	commune ou la région ne soit alertée de la situation. Ces situations engendrent au niveau des démembrements de l'Etat un défaut dans le suivi, la gestion et la traçabilité de leurs fonds au cas où ils n'effectuent pas de suivi de l'encaissement bancaire.	par le Ministère de la Décentralisation, - de s'assurer auprès du BCMM du paiement effectif des exploitants dans son périmètre des FAM afin qu'elles puissent réclamer la part qui leur revient.	
Propriété réelle et paiement des frais d'administration minière	Certains permis cédés et transférés sont encore enregistrés au nom des cédants dans la base de données du BCMM. Le traitement à son niveau est en cours. Cette situation a créé des difficultés tant au niveau de l'étude de matérialité que lors des travaux de réconciliation. En effet, les écarts identifiés sur les frais d'administration minière résultent essentiellement du fait que les paiements effectués par les propriétaires réels des permis miniers sont enregistrés au nom des anciens propriétaires.	Nous recommandons au BCMM de distinguer les flux de paiement par propriétaire réel lors des travaux de réconciliation.	Recommandation maintenue.

5.1.7 Recommandations pour l'Administration fiscale

Rubrique	Observations	Recommandations	Suivi des recommandations
Rattachement des droits d'enregistrement payés aux sociétés déclarantes	Il a été particulièrement difficile de réconcilier les droits d'enregistrement (DE) relatifs à l'exercice 2011 de certaines sociétés avec les données de l'administration fiscale. En effet, pour certains centres fiscaux, les DE n'ont pas été enregistrés au nom de la société payante, mais	Nous recommandons aux centres fiscaux de rattacher directement tous les droits et taxes encaissés par l'administration fiscale aux personnes physiques ou morales ayant effectuées réellement le paiement. Ceci permettrait d'avoir un Etat exhaustif de leur	Recommandation maintenue.

Rubrique	Observations	Recommandations	Suivi des recommandations
	<p>sont liés au NIF du receveur principal de l'administration qui les a encaissées.</p>	<p>situation fiscale.</p>	
<p>Fiabilisation des données auprès de l'administration fiscale</p>	<p>Les données des administrations fiscales ont été modifiées à plusieurs reprises. En effet, les périodes auxquelles les paiements sont rattachés ne sont pas toujours correctement ou suffisamment renseignées dans les logiciels utilisés. Cette observation a été particulièrement notée pour les impôts non périodiques tels que les amendes et pénalités, la Taxe Forfaitaire sur le Transfert (TFT) ou l'Impôt sur le Revenu des Non-Résidents (IRNR) au niveau de la DGE et de certains impôts au niveau des SRE et centres fiscaux.</p> <p>Par ailleurs, les remboursements de TVA sont traités manuellement et ne sont pas reportés dans le logiciel informatique de la DGE. Ces faits ont retardé la collecte des informations.</p>	<p>Nous recommandons à chaque entité de l'administration fiscale :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ de renseigner correctement dans le logiciel d'enregistrement la période de rattachement de chaque paiement ▶ de renseigner dans un même système d'information toutes les données liées à une société. 	<p>Recommandations maintenues.</p>

5.1.8 Recommandations pour l'EDBM et le Ministère de l'Intérieur

Rubrique	Observations	Recommandations	Suivi des recommandations
<p>Mise en place d'un outil de suivi des droits de visas et carte de résident</p>	<p>Les données concernant les droits de délivrance de visas et carte de résident n'ont pas pu être identifiées par société au niveau de l'EDBM et du Ministère de l'intérieur. En effet, leur base de</p>	<p>Nous recommandons :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ la centralisation des données sur les droits de délivrance de visa et de carte de résident soit à l'EDBM soit au Ministère de 	<p>Recommandations maintenues.</p>

Rubrique	Observations	Recommandations	Suivi des recommandations
	<p>données ne permet pas de faire un tri selon les sociétés. Les données y sont enregistrées par catégorie de visa et par numéro d'enregistrement. Toutefois, des registres manuels où figurent les noms des sociétés sont disponibles, mais il faudrait alors relever l'une après l'autre les données. Néanmoins, nous avons pu vérifier les pièces justificatives de paiement des droits de délivrance de visas et carte de résident auprès des sociétés réconciliées.</p>	<p>l'intérieur,</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ l'enregistrement de toutes les informations (identité, adresse, date de paiement, montant payé, durée, société employeur...) concernant l'expatrié et la société employeur dans la base de données, ▶ le paramétrage du logiciel pour permettre d'analyser l'octroi de visas et de carte de résident par société. 	

5.2 Recommandations générales suite à la réconciliation

5.2.1 Recommandations pour l'administration et ses démembrements

Rubrique	Observations	Recommandations
<p>Fiabilisation des données pour la réconciliation</p>	<p>Les données obtenues concernant les paiements effectués par les industries extractives auprès de la Direction Interrégionale des Mines d'Antananarivo ont été difficiles à obtenir.</p> <p>L'utilisation de registre manuel ainsi que l'absence d'une base de données informatisée a notamment retardé la collecte des données et informations et n'a pas permis d'assurer l'exhaustivité des paiements effectués par les industries extractives.</p> <p>De même, la perte des données relatives aux recettes collectées par la Direction Interrégionale des Mines de Toamasina de janvier à mars 2012 et l'inexistence d'un système d'archivage approprié a abouti à la non prise en compte des paiements effectués par les sociétés extractives.</p>	<p>Nous recommandons à chaque Direction:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ de se doter d'un logiciel adéquat permettant l'enregistrement des données ; ▶ d'établir une base de données incluant les informations pertinentes telles que la société, le type de flux concerné (ristourne, taxe, ...), la période, la référence de paiement ; ▶ de tenir à jour régulièrement les informations en leur possession. ▶ de mettre en place un système d'archivage des données.

Rubrique	Observations	Recommandations
Suivi des données concernant la TVA non remboursée	<p>La demande d'informations relative à la TVA non remboursée des sociétés minières et pétrolières a été effectuée auprès de la Direction générale des entreprises (DGE). Cette dernière a redirigé notre requête au Ministère des Finances. Néanmoins, nous avons rencontré des difficultés dans l'obtention des dites données. Certaines données n'ont pas pu être retracées dans le temps.</p>	<p>Nous recommandons à chaque Direction :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ d'établir une base de données relative à la TVA non remboursée par société ; ▶ d'assurer le suivi et la mise à jour régulière des informations.

5.2.2 Pour le Trésor, le Ministère de la Décentralisation, les Régions et les Communes

Rubrique	Observations	Recommandations
Traçabilité des encaissements provenant des industries extractives	<p>La confirmation des encaissements auprès de la recette générale d'Antananarivo (RGA) s'est effectuée par le biais des références du Bordereau de Transfert de recettes (BTR). Ces BTR sont transmis par les Services régionaux d'entreprise (SRE) et les centres fiscaux. Néanmoins, nous avons constaté que le nom des sociétés contribuables, le montant, et la nature des impôts payés ne sont pas clairement précisés dans les dits BTR. La totalité du montant des impôts encaissés par mois est uniquement renseignée. Ainsi, il nous a été impossible de retracer les montants payés par les sociétés minières et pétrolières au niveau des SRE et centre fiscaux dans les BTR réclamés par la RGA.</p>	<p>Nous recommandons à chaque SRE et centre fiscal :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ de renseigner précisément dans chaque BTR toutes les informations telles que le nom du contribuable, la nature de l'impôt/taxe, le montant, l'exercice concerné et la date d'encaissement.

5.2.3 Pour la Direction des douanes

Rubrique	Observations	Recommandations
<p>Suivi des droits de douanes, taxes sur produits pétroliers et TVA à l'importation payées par les industries extractives</p>	<p>La collecte des données auprès de la Direction des douanes s'est effectuée à partir des numéros d'identification fiscale (NIF) des sociétés extractives.</p> <p>La méthode d'enregistrement des données dans le système SYDONIA se base sur les références du déclarant inscrit sur le Document Administratif Unique (DAU).</p> <p>Cette situation a abouti à des difficultés lors de nos travaux de réconciliation.</p> <p>Certaines sociétés ont recours à des sous-contractants pour le traitement de leurs exportations et importations. Les opérations sous-traitées sont ainsi enregistrées au nom desdits contractants au niveau de la Direction des douanes et non au nom du bénéficiaire final. Ceci ne permet pas d'assurer un suivi et une traçabilité exhaustive des paiements effectués par les industries extractives.</p>	<p>Nous recommandons à la Direction des Douanes d'inclure dans la base de données les références du déclarant et du bénéficiaire final (NIF de la société).</p>

5.2.4 Pour l'INSTAT, le Ministère en charge de l'Economie, le Ministère en charge du secteur extractif

Rubrique	Observations	Recommandations
<p>Analyse de la contribution économique du secteur extractif</p>	<p>L'existence de données officielles fiables sur la contribution actuelle du secteur minier est limitée. Ces statistiques constitueraient des outils de décision importants, notamment pour éclairer le débat sur les réformes dans la législation du secteur extractif.</p>	<p>Nous recommandons au Ministère en charge du secteur extractif, au Ministère en charge de l'Economie et à l'INSTAT :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ de procéder à la réalisation d'une étude annuelle sur la contribution effective des secteurs minier et pétrolier amont suite à une mise à jour de la structure.

6 Annexes